

Document d'Objectifs

du site B9 – Ardèche

**« Landes et forêt du Bois
des Bartres »**

FR 8201661

Tome 2

**Bilan écologique
Enjeux et objectifs de gestion
Programme d'actions**



Décembre 2001

2002 - 2007

SOMMAIRE

I.	<u>INTRODUCTION</u>	4
II.	<u>METHODE</u>	4
II.1.	DOCUMENTATION	4
II.2.	CONSULTATIONS	4
II.3.	INVENTAIRES DE TERRAIN	4
III.	<u>LIMITE DE LA METHODE</u>	5
IV.	<u>CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU SITE</u>	5
IV.1.	GEOLOGIE	5
IV.2.	CLIMAT	6
V.	<u>PRESENTATION SYNTHETIQUE DES HABITATS ET DES ESPECES</u>	6
V.1.	LES HABITATS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS	6
V.2.	LES ESPECES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE ET LEURS HABITATS	7
V.3.	LES ESPECES DE L'ANNEXE IV DE LA DIRECTIVE HABITATS	7
VI.	<u>LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE</u>	8
VI.1.	FALAISES SILICEUSES CATALANO-LANUEDOCIENNES (<i>ANTIRRHINION ASARINAE</i>)	8
VI.2.	LES GROTTES NON EXPLOITEES PAR LE TOURISME	9
VI.3.	PRAIRIES ACIDES A MOLINIE (<i>JUNCO-MOLINION</i>)	10
VI.4.	LANDES A GENET PURGATIF (<i>CYTISUS OROMEDITERRANEUS</i>) DES CEVENNES	12
VI.5.	LANDES SECHES EUROPEENNES	13
VI.6.	CHATAIGNERAIES CEVENOLES SUPRAMEDITERRANEENNES (DOMINEES PAR <i>CASTANEA SATIVA</i>)	15
VI.7.	FORETS SUPRAMEDITERRANEENNES FRANÇAISES DE CHENES VERTS (<i>QUERCUS ILEX</i>)	16
VI.8.	FORETS DE PINS DE SALZMANN (<i>PINUS NIGRA</i> SUBSP. <i>SALZMANNI</i>)	18
VII.	<u>BIOEVALUATION ET ENJEUX DE CONSERVATION LIES AUX HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE</u>	20
VIII.	<u>LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</u>	21
VIII.1.	LE CASTOR D'EUROPE (<i>CASTOR FIBER</i>)	21
VIII.2.	LE BLAGEON (<i>LEUCISCUS SOUFIA AGASSIZI</i>)	23
VIII.3.	LE BARBEAU MERIDIONAL OU « DURGAN » (<i>BARBUS MERIDIONALIS</i>)	24

VIII.4.	L'ECREVISSE A PATTES BLANCHES (<i>AUSTROPOTAMOBIVS PALLIPES</i>)	26
VIII.5.	LA CORDULIE A CORPS FIN (<i>OXYGASTRA CURTISII</i>)	28
VIII.6.	LA CORDULIE SPLENDIDE (<i>MACROMIA SPLENDENS</i>)	29
VIII.7.	LE LUCANE CERF-VOLANT (<i>LUCANUS CERVUS</i>)	31
VIII.8.	LE GRAND CAPRICORNE (<i>CERAMBYX CERDO</i>)	33
VIII.9.	LE GRAND RHINOLOPHE (<i>RHINOLOPHUS FERRUMEQUINUM</i>)	34
VIII.10.	LE PETIT RHINOLOPHE (<i>RHINOLOPHUS HIPPOSIDEROS</i>)	36
VIII.11.	LA BARBASTELLE (<i>BARBASTELLA BARBASTELLUS</i>)	37
VIII.12.	LE VERSPERTILION A OREILLES ECHANCREES (<i>MYOTIS EMARGINATUS</i>)	39
VIII.13.	LE MINIOPTERE DE SCHREIBERS (<i>MINIOPTERUS SCHREIBERSI</i>)	40
VIII.14.	LE GRAND MURIN ET, OU, PETIT MURIN (<i>MYOTIS MYOTIS / MYOTIS BLYTHII</i>)	43
VIII.15.	LE LEZARD DES MURAILLES (<i>PODARCIS MURALIS</i>)	44
VIII.16.	LE LEZARD VERT (<i>LACERTA BILINEATA</i>)	45
VIII.17.	LA DIANE (<i>ZERYNTHIA POLYXENA</i>)	46
VIII.18.	LA MAGICIENNE DENTELEE (<i>SAGA PEDO</i>)	48
IX.	<u>BIOEVALUATION ET ENJEUX DE CONSERVATION LIES AUX ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</u>	50
X.	<u>LES AUTRES MILIEUX OU ESPECES SENSIBLES ET PATRIMONIALES PRESENTES SUR LE SITE</u>	51
X.1.	LES ELEMENTS NATURELS D'INTERET PATRIMONIAL : INVENTAIRES BIOLOGIQUES	51
X.2.	LES ESPECES VEGETALES	52
XI.	<u>PROGRAMME D' ACTIONS</u>	59
XI.1.	GESTION ECOLOGIQUE : HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (FICHES G)	59
XI.2.	AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI SCIENTIFIQUE (FICHES SUI)	59
XI.3.	ANIMATION ET COORDINATION DES ACTIONS (FICHES COM)	59
XI.4.	PROPOSITION D'EXTENSION DU PERIMETRE	90
XI.5.	POLITIQUES PUBLIQUES	92
XI.6.	EVALUATION FINANCIERE ET PLANIFICATION DES ACTIONS	93
XII.	<u>OBSERVATOIRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS : MISE EN PLACE D'UN COMITE TECHNIQUE DE SUIVI</u>	99
XIII.	<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	99
XIV.	<u>GLOSSAIRE</u>	101
XV.	<u>TABLE DES CARTES ET ANNEXES</u>	104

I. INTRODUCTION

Dans ce deuxième tome du document d'objectifs du Bois des Bartres, nous présentons les différentes méthodologies suivies, les caractéristiques climatiques et géologiques du site et les résultats des inventaires de terrain. Ces derniers sont ensuite hiérarchisés selon les priorités d'actions visant la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Enfin un programme d'actions sur 6 années est détaillé sous forme de fiches et de tableaux synthétiques puis évalué financièrement.

II. METHODE

II.1. DOCUMENTATION

- **Sources cartographiques** : carte IGN au 1:25000 n°2839 OT ; photographies aériennes de 1996 (crué du 12/01/96), 1998 (campagne la plus récente).
- **Sources bibliographiques** : Les documents utilisés sont intégralement cités dans la liste bibliographique en fin du document. Certains d'entre eux ont été fournis par des personnes rencontrées, comme par exemple des documents du projet d'A.P.P.B. (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) « La Chamalle », par Frédéric Jacquemart, du PNR des Monts d'Ardèche, par Frédéric Plana.
- **Sources juridiques** :
 - La Directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Cette directive permet de connaître la liste des espèces et des habitats considérés d'intérêt communautaire.
 - Journal officiel n°89 du 14 avril 2001, Ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement.

II.2. CONSULTATIONS

Les enquêtes déjà citées dans la partie méthodologie du bilan des usages (Tome I) ont servi également à compléter les données du terrain et les données bibliographiques. Ainsi les personnes consultées ont largement contribué à l'élaboration de ce travail. Toutes les données n'étant pas issues des relevés de terrain réalisés par Biotope sont référencées.

II.3. INVENTAIRES DE TERRAIN

Les inventaires de terrain ont été réalisés essentiellement par les suivantes personnes :

- Michel Ange BOUCHET, botaniste et ornithologue
- Thomas MENUT, entomologiste
- François VAILLANT, entomologiste

Les treize jours de terrain ont été répartis de la manière suivante :

Date	Objet, lieu	Personne
Du 19 au 21 juillet 2000	Relevés botaniques au niveau de chaque type d'habitat.	M.-A. BOUCHET
12 septembre 2000	Relevés entomologistes et recherches des habitats favorables aux insectes de la	T. MENUT

Date	Objet, lieu	Personne
	Directive Habitat	
Du 1 ^{er} au 4 mai 2001	Relevés botaniques sur les parties du site qui nécessiteront une étude de terrain plus approfondie.	M.-A. BOUCHET
Du 23 au 27 juillet 2001	Inventaires des Odonates	F. VAILLANT

Etant donné le nombre limité de jours réalisables sur le terrain, en raison du coût qu'il représente, des inventaires complémentaires seront proposés dans le programme d'actions à mettre en œuvre à la suite de la réalisation du document d'objectifs.

III. LIMITE DE LA METHODE

L'inventaire des espèces et des habitats naturels, même s'il présente de nombreuses limites de par les caractéristiques intrinsèques du site, constitue une base nécessaire et suffisante pour entreprendre une réflexion locale sur la conservation des habitats dans un état favorable.

Il faut garder à l'esprit que :

- la dynamique de certains milieux ne permet pas d'établir une vision statique et définitive des habitats,
- l'inventaire des habitats et des espèces n'est pas figé et est amené à être constamment mis à jour et complété en fonction des opportunités.

De plus, si l'inventaire se borne à relater au mieux l'état des connaissances, il n'en est pas moins vrai que de nombreuses surfaces où aucun habitat naturel ou espèce n'a été observé, soit du fait de leur absence à l'instant donné, soit du fait d'absence d'inventaire, peuvent receler potentiellement un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire. C'est le cas par exemple des milieux forestiers (chênaie verte et châtaigneraie) qui correspondent aux habitats « type » du Lucane Cerf-Volant et du Grand Capricorne, mais où aucun de ces coléoptères n'a été relevé.

Cette notion de potentialité est fondamentale : elle ouvre de nombreuses perspectives, tant sur l'inventaire des habitats que sur les priorités et stratégies de conservation (temps imparti court, saison de terrain à respecter...).

IV. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU SITE

IV.1. GEOLOGIE

Le site, sans les grottes du Mas de Baume et de La Cocalière, est situé dans le sud-ouest du département de l'Ardèche, dans la région Rhône-Alpes. Plus précisément il fait parti des Cévennes Vivaraises, ou Ardèche méridionale. « Les Cévennes vivaraises forment un talus très pentu, fortement entaillé par l'érosion. » (MANDIN, 1990)

La carte des formations géologiques d'après N.DENELLE (1982) montre que le site se trouve sur différentes formations géologiques :

- A l'ouest du site, (sur les communes de Malbosc, Les Vans et le nord-ouest de Banne), il s'agit de terrains formés de Gneiss et leptynites, faisant parti du socle antéstéphanien.

- A l'est du site, (sur les communes de St-Paul-Le-Jeune, de St-André-de-Cruzières et de Banne), le terrain date du Carbonifère ou du Permien (ère Primaire), il contient des schistes houillers, des marnes schisteuses, des grès et des conglomérats. Ceci explique la pédologie de cette partie du site, formée de dépôts détritiques de grès argileux.
- Au centre, (sur les communes de Banne et des Vans), la carte montre la présence d'une bande de terrains contenant des schistes et micaschistes appartenant au socle antéstéphanien.

Une faille Nord-Sud se situe à l'est de la zone d'étude. Elle sépare le terrain métamorphique siliceux du terrain calcaire.

Les grottes du mas de Baume, de La Cocalière, des Protestants et des Huguenots se situent sur terrain calcaire. Le Mas de Baume se situe sur des terrains du Crétacé inférieur (Berrisien).

IV.2. CLIMAT

La zone étudiée est sous l'influence d'un **climat montagnard à dégradation subméditerranéenne et atlantique**, avec des pluies de l'ordre de 1200 mm et des températures annuelles moyennes comprises entre 12 et 13°C. Le rythme des précipitations est méditerranéen avec une faiblesse estivale marquée. En automne les fortes pluies sont fréquentes. Elles peuvent atteindre des hauteurs très importantes : 250 mm en 24 heures à Les Vans les 2 et 3 novembre 1989. (MANDIN, 1990). Ainsi le site bénéficie d'un climat qui se caractérise par un fort déficit hydrique estival aggravé par les vents asséchants du nord. Cette sécheresse estivale génère des **risques importants d'incendie**.

V. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES HABITATS ET DES ESPECES

V.1. LES HABITATS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS

Les inventaires ont permis d'identifier 8 habitats de l'annexe I :

- 1 habitat prioritaire
- 7 habitats d'intérêt communautaire.

Tableau 1 : Habitats de l'annexe I de la Directive Habitats

*habitat prioritaire

LIBELLES	Code Natura 2000	Code CORINE
Falaises siliceuses catalano-languedociennes (<i>Antirrhinion asarinae</i>)	8220	62.26
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	65.1
Prairies acides à Molinie (<i>Junco-Molinion</i>)	6410	37.312
Landes à Genêt purgatif des Cévennes (<i>Genista oromediterraneus</i>)	5120	31.8421
Landes sèches européennes	4030	31.2
Bois de Châtaigniers, formations dominées par <i>Castanea sativa</i>	9260	41.9
Forêts supra-méditerranéennes françaises de Chênes verts (<i>Quercus Ilex</i>)	9340	45.321
Forêts de Pins de Salzmann * (<i>Pinus nigra</i> subsp. <i>salzmannii</i>)	9530	42.631

V.2. LES ESPECES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE ET LEURS HABITATS

Les prospections permettent de mentionner 13 espèces présentes et 3 espèces potentielles d'intérêt communautaire sur le site.

7 habitats au moins peuvent être rattachés aux habitats potentiels d'espèces de l'annexe II.

Tableau 2 : Espèces présentes (en gras) et potentielles de l'annexe II de la Directive Habitats

Espèces	Code Natura 2000	Habitats certains (et/ou potentiels)
LE CASTOR d'EUROPE (<i>Castor fiber</i>)	1337	Cours d'eau 24.1
LE BLAGEON (<i>Leuciscus souffia</i>)	1131	
LE BARBEAU MERIDIONAL (<i>Barbus meridionalis</i>)	1138	
L'ECREVISSE A PATTES BLANCHES (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	1092	Cours d'eau 24.1
LA CORDULIE A CORPS FIN (<i>Oxygastra curtisii</i>)	1041	
LA CORDULIE SPLENDIDE (<i>Macromia splendens</i>)	1036	Habitats forestiers 45.321 et 41.9
LE LUCANE CERF VOLANT (<i>Lucanus cervus</i>)	1083	
LE GRAND CAPRICORNE (<i>Cerambyx cerdo</i>)	1088	Comme gîtes et territoires de chasse : Habitats rocheux 65.1
LE PETIT RHINOLOPHE (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	1303	
LE GRAND RHINOLOPHE (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	1304	Milieux ouverts 37.312
LE VERSPERTILION A OREILLES ECHANCREES (<i>Myotis emarginatus</i>)	1321	
LA BARBASTELLE (<i>Barbastella barbastellus</i>)	1308	Landes 31.8421 et 31.2
LE MINIOPTERE DE SCHEREIBER (<i>Miniopterus schreibersi</i>)	1310	
LE GRAND MURIN ET/OU LE PETIT MURIN (<i>Myotis myotis</i> / <i>Myotis blythii</i>)	1324 - 1307	Forêts 41.9 et 45.321

V.3. LES ESPECES DE L'ANNEXE IV DE LA DIRECTIVE HABITATS

Les espèces de l'annexe IV de la Directive nécessitent une protection stricte mais non la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Elles ne feront pas l'objet de fiches de gestion, suivi et/ou de communication.

Tableau 3 : Espèces présentes (en gras) et potentielles de l'annexe IV de la Directive

LE LEZARD VERT (<i>Lacerta viridis</i>)
LE LEZARD DES MURAILLES (<i>Podarcis muralis</i>)
LA DIANE (<i>Zerynthia polyxena</i>)
LA MAGICIENNE DENTELEE (<i>Saga pedo</i>)
SPIRANTHE D'ETE (<i>Spiranthes aestivalis</i>)

VI. LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Cf. carte 1 : Habitats naturels d'intérêt communautaire

Cf. carte 2 : Objectifs de conservation et actions de gestion des habitats d'intérêt communautaire à mettre en œuvre.

Cf. carte 3 : Actions de communication et suivi des habitats d'intérêt communautaire à mettre en œuvre.

VI.1. FALAISES SILICEUSES CATALANO-LANGUEDOCIENNES (*ANTIRRHINION ASARINAE*)

Code CORINE (CC) 62.26, Code Natura 2000 (CN) 8220

Superficie totale sur le site¹ : 9,8 ha

VI.1.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'HABITAT

Les falaises siliceuses subverticales présentent toujours des fissures dans lesquelles peuvent se fixer les plantes les mieux adaptées. Dès que les surfaces sont moins inclinées, elles offrent plus de point d'ancrage et constituent des milieux où les plantes d'éboulis, voire de pelouses se mêlent aux plantes rupicoles.

Ce type d'habitat occupe soit des falaises compactes et raides avec de nombreuses fissures, soit des falaises fragmentées avec des ressauts où des taches de pelouse ou de lande peuvent s'implanter, soit encore des rochers isolés (gros blocs, barres rocheuses).

Cet habitat est bien développé aux étages du Chêne vert (*Quercus ilex*) et du Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) et recèle une série d'espèces thermophiles presque exclusivement vivaces et s'appauvrit à l'étage du Hêtre au-dessus de 1000 m.

Parmi les espèces caractéristiques de cet habitat figurent le Muflier asaret (*Asarina procumbens*), inféodé aux roches métamorphiques acidophiles, la Doradille septentrionale (*Asplenium septentrionale*) et l'Orpin hirsute (*Sedum hirsutum*), espèces recherchant les escarpements non calcaires (MANDIN, 1990).

VI.1.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

Cet habitat est répandu dans les basses montagnes de l'Europe sud-occidentale (France, Espagne, Portugal). Il garnit les fissures des rochers siliceux des Cévennes entre 400 et 1400 m d'altitude surtout en exposition sud (BRAUN-BLANQUET, 1952).

VI.1.3. ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Sur le site, cet habitat se situe au nord-ouest du hameau Le Chambon où il surplombe le cours de l'Abeau. Ces falaises ont également été observées au-dessus du sentier de la Croix Desparquet.

Cet habitat rocheux évolue peu. Il est occupé par un cortège d'espèces végétales relativement spécialisé, peu soumis à la concurrence. Son état de conservation est donc bon.

En outre, ces falaises abritent de nombreux oiseaux dont des rapaces nichant dans les barres et escarpements.

VI.1.4. DYNAMIQUE NATURELLE DE L'HABITAT

Habitat permanent (stabilité stationnelle). La dynamique est inexistante à l'échelle humaine.

¹ les aires des polygones situés à l'extérieur du périmètre d'études initial ne sont pas comptabilisées.

VI.1.5. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT SUR LE SITE

Aucune si ce n'est la pratique du vol libre au-dessus des aires de nidification de rapaces.

VI.1.6. OBJECTIFS DE GESTION

Aucune action concrète ne semble nécessaire pour conserver cet habitat.

VI.1.7. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT

Eviter le dérangement répété des sites de nidification des rapaces.

VI.2. LES GROTTES NON EXPLOITEES PAR LE TOURISME

CC 65.1, CN 8310

VI.2.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'HABITAT

Le site Natura 2000 du Bois des Bartres ne se limite pas aux nombreuses richesses biologiques visibles en surface. En effet, il faut appréhender ce site sous une troisième dimension car il possède un réseau karstique à l'est de la faille allant de Gravières à Banne. Le site est ainsi parsemé de grottes dont plusieurs renferment de nombreuses richesses.

Il s'agit de cavités souterraines naturelles pénétrables s'ouvrant en surface par un conduit proche de la verticale et dont le développement général est proche de l'horizontal.

La faune associée aux grottes comprend les chiroptères cavernicoles utilisant les grottes comme habitat ou zone de repos ou de refuge (chauves-souris figurant en annexe II de la directive Habitats : Petit et Grand Rhinolophe, Barbastelle, Vespertilion à oreilles échancrées).

VI.2.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

Ce type d'habitat est situé en région karstique : massif calcaire comportant les caractères morphologiques du karst (par exemple : région calcaire de Croatie). Des canyons, dolines, vallées sèches, avens, lapiaz, grottes et cavernes y sont rencontrés. En France et dans la région Rhône-Alpes, la plupart des massifs calcaires renferment ce type d'habitat.

VI.2.3. ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Plusieurs grottes ont été recensées sur le site comme habitats naturels de la Directive ; il s'agit notamment de :

- la grotte des Protestants ou Baume Bastide et la grotte des Huguenots de Brahic (commune de Les Vans)
- la grotte de la Courcalhère, l'Event de la Beume et la grotte Néolithique (commune de St-André-de-Cruzières)
- la goule de Sauvas et la grotte de Champval (commune de St Paul le Jeune)

Elles constituent toutes des habitats de Chiroptères.

VI.2.4. DYNAMIQUE NATURELLE DE L'HABITAT

Sans objet.

Il reste probablement de nouveaux habitats de type grottes à découvrir sur le site.

VI.2.5. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT SUR LE SITE

Pratique trop fréquente de la spéléologie.

VI.2.6. OBJECTIFS DE GESTION

Maintenir l'intégrité de l'habitat.

VI.2.7. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT

(cf. fiche SUI.hab.4)

Améliorer les connaissances de cet habitat et de la faune qui y est inféodée : inventaires complémentaires, état de conservation.

Empêcher toute exploitation touristique du milieu souterrain.

Veiller à ce que la pratique de la spéléologie soit respectueuse du milieu.

VI.3.PRAIRIES ACIDES A MOLINIE (*JUNCO-MOLINION*)



CC 37. 312, CN 6410

Superficie sur le site : 1,8 ha

VI.3.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'HABITAT

Ce sont des prairies planitiaires à montagnardes des stations à humidité variable et à sol pauvre en nutriments (azote et phosphore). Elles sont issues d'une régime de fauchage tardif extensif ou correspondent à des stades de dégénérescence de tourbières drainées.

Parmi ses espèces caractéristiques, nous trouvons : *Viola persiciflora*, *V. palustris*, *Galium uliginosum*, *Cirsium dissectum*, *Crepis paludosa*, *Luzula multiflora*, *Juncus conglomeratus*, *Ophioglossum vulgatum*, *Inula britannica*, *Lotus uliginosus*, *Dianthus deltoides*, *Potentilla erecta*, *P. anglica*, *Carex pallescens*.

VI.3.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

Cet habitat est présent un peu partout en Europe, dans les régions non méditerranéennes, relativement bien arrosées et sur sol acide.

VI.3.3. ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Sur la zone d'étude, il est donc en limite de répartition puisqu'il se trouve sur une zone de transition entre les influences méditerranéennes et atlantiques.

Ces zones existent probablement depuis la création du fossé qui sert à l'irrigation des jardins aux alentours. Avant la création de ce fossé, ce milieu devait être plus marécageux, plus tourbeux et devait s'apparenter à des tourbières (les *Drosera* sont des reliques de ce qui devait y avoir avant). Les prairies à Molinies présentes sur le site, dont la plus remarquable et la plus typique se trouve près de l'*Habitarelle* à 232 m d'altitude (commune de Malbosc), s'apparentent au *Molinion* subatlantique, décrit par BILLY (1988). Il s'agit d'un type de prairie à Molinie de basse altitude, pauvre en espèces et dépourvue des plus montagnardes. Parmi les plus caractéristiques, il peut y être rencontré le Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*), la Tormentille (*Potentilla erecta*), le Lotier des fanges (*Lotus pedunculatus*) et la Succise (*Succisa pratensis*).

Sur le site, au niveau de « l'Habitarelle », l'habitat est dans un bon état de conservation. Au niveau des « Bartrasses », la prairie est dans un état de conservation moyen.

VI.3.4. DYNAMIQUE NATURELLE DE L'HABITAT

Il s'agit d'un habitat résultant d'une dégradation de zone tourbeuse et qui peut par la suite se combler si le pâturage ou une fauche régulière n'est pas maintenue. La prairie à Molinie pourra évoluer par la suite en une lande à Callune (*Calluna vulgaris*) ou à Genêt à balai (*Cytisus scoparius*).

VI.3.5. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT SUR LE SITE

Menaces de fermeture du milieu (s'il n'est plus entretenu par la fauche).

La mise en culture des terrains serait destructrice pour l'habitat, de même que toute nouvelle construction ou drainage.

VI.3.6. OBJECTIFS DE GESTION

Veiller à ce que le milieu ne se ferme pas complètement (par la colonisation d'espèces concurrentes comme l'Aulne, la Bourdaine, le Frêne) et à protéger les espèces remarquables (*Drosera rotundifolia*).

VI.3.7. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT

(cf. fiche G.hab.4 et SUI.hab.3)

Fauche deux fois par an.

Maintien du réseau hydrographique existant.

Inventaires complémentaires des prairies, relevés phytosociologiques, cartographie.

VI.4. LANDES A GENET PURGATIF (*CYTISUS OROMEDITERRANEUS*) DES CEVENNES



CC 31.8421, CN 5120

Superficie sur le site :150,73 ha (en mosaïque avec les landes sèches européennes : 16,5 ha)

VI.4.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'HABITAT

Formation croissant sur les pentes, crêtes et escarpements rocheux secs et bien exposés (station dite primaire), mais aussi colonisant les sols plus riches (conséquence de la déprise ; station dite secondaire).

Le Genêt purgatif est une plante héliothermophile qui forme des landes pauvres en espèces herbacées. Il possède de fortes racines lui permettant de s'accommoder des sols peu profonds et rocheux sur des pentes raides et ravinées. Cette lande est caractérisée par une puissante extension naturelle. Dans les zones en pente, elle stabilise le terrain. Dans les autres zones, elle entre en compétition avec d'autres formations comme les calamagrostidaies et les festucaies.

Sur les zones les moins fermées, il peut y apparaître la Jasionne de montagne (*Jasione montana*), la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), le Genêt poilu (*Genista pilosa*) ou encore l'Allouchier (*Sorbus aria*).

VI.4.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

Ce type de lande se rencontre en France, Espagne et Portugal. Il a une distribution générale méditerranéenne, montagnarde occidentale sur sol siliceux. En France, cet habitat est essentiellement présent sur l'ensemble du Massif Central, en dehors du Limousin, et sur la moitié orientale des Pyrénées.

VI.4.3. ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Dans le site, cet habitat occupe des surfaces non négligeables sur les pentes arides des serres (au niveau de la Serre de Barre, du Font de l'Aille, Sommet de la Fage, Croix Desparquet), notamment dans le haut des pentes.

Il se développe également là où le pâturage est abandonné (conséquence de la déprise), mais il le tolère aussi puisque les agriculteurs ont souvent recours à l'arrachage ou au gyrobroyage pour l'éliminer. Il peut occuper des surfaces importantes et est capable de se renouveler.

Sur le site, la plupart de ces landes forment un milieu inaccessible, fermé.

Cet habitat a souvent une valeur patrimoniale faible en raison de sa banalisation sur le site (landes secondaires, non concernée par la Directive Habitats). Les landes à Genêt purgatif se développant sur les abrupts rocheux exposés au sud et présentant une végétation chétive, sont les plus intéressantes (landes primaires, relèvent de la Directive Habitats).

VI.4.4. DYNAMIQUE NATURELLE DE L'HABITAT

Cet habitat ne connaît pas d'évolution notable (stations primaires). Mais il peut aussi, dans les stations secondaires, être progressivement envahi d'espèces ligneuses telles l'Allouchier (*Sorbus aria*) ou le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*) et évoluer progressivement vers une lande arborée puis vers la forêt. Notons que les incendies se répandent volontiers dans cet habitat, relançant alors la dynamique en cours.

VI.4.5. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT SUR LE SITE

Un feu pastoral mal contrôlé sur des terrains en pente peut avoir des conséquences néfastes sur l'érosion des sols.

Le reboisement artificiel et le boisement spontané sont à éviter dans ces milieux.

VI.4.6. OBJECTIFS DE GESTION

La conservation de cet habitat ne pose pas beaucoup de problème à moyen terme, compte tenu de sa relative stabilité. Elle doit cependant s'inscrire dans une conservation globale des différents milieux adjacents les plus représentés de la zone d'étude (chênaies vertes, châtaigneraies, pinèdes, prairies mésophiles). Il peut ainsi être envisager une rotation de ces habitats en harmonie avec les activités humaines (pastoralisme, sylviculture, etc).

VI.4.7. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT

(cf. fiche G.hab.3 et SUI.hab 5)

Nécessité de maintenir une pression forte, via le pâturage (ovin ou bovin très extensif) ou via le gyrobroyage afin de maintenir l'ouverture de l'habitat facilement colonisé par les ligneux.

Proscrire tout reboisement et toute création des pistes forestières quand la pente est très forte.

Réaliser des inventaires entomologiques et ornithologiques.

Ces considérations ne distinguant pas les stations primaires des secondaires, il est souhaitable de réaliser ultérieurement une cartographie plus poussée mettant en évidence les deux types.

VI.5. LANDES SECHES EUROPEENNES



CC 31.2, CN 4030

Superficie sur le site : 46,56 ha (en mosaïque avec les landes à Genêt purgatif sur 16,5 ha)

VI.5.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'HABITAT

Ces landes regroupent plusieurs types de formations mésophiles ou xérophiles sur sols siliceux, podzolisés, des climats atlantiques et subatlantiques, en plaines et basses montagnes de l'Europe occidentale, centrale et septentrionale.

La lande à Callune et Genêt poilu, assez présente sur le site s'installe sur les parties sommitales et subit les influences du vent donnant à sa végétation un port couché.

Elles sont pauvres en espèces végétales et prospèrent sur les croupes et les pentes souvent fortes des massifs cristallins entaillés par les ravins. L'absence de Genêt des anglais (*Genista anglica*) indique que, sur le site, nous sommes en présence de la forme sèche de ce type de landes (BILLY, 1988). En revanche, il peut fréquemment y être rencontré le Genêt poilu (*Genista pilosa*) ou la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*) pour ce qui est des espèces herbacées.

VI.5.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

En Europe, on trouve de ce type d'habitat en Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède.

En France, ces landes sont présentes dans le Massif Central, les Pyrénées et le sud-ouest des Alpes. Elles occupent généralement l'étage du Hêtre (*Fagus sylvatica*).

VI.5.3. ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Sur le site, elles sont donc en limite altitudinale. Elles se trouvent essentiellement sur le Sommet du Font de l'Aille et le Serre de Barre où elles sont parfois en mélange avec la lande à Genêt purgatif.

Cet habitat est favorisé par les incendies et le pâturage extensif. Son état de conservation est bon même s'il est parfois en mélange avec la lande à Genêt purgatif.

VI.5.4. DYNAMIQUE NATURELLE DE L'HABITAT

Ces landes semblent assez stables sur les sommets, ce blocage de la dynamique étant due en partie à l'action du vent et à une certaine altération du sol par la Callune limitant l'installation des arbres.

VI.5.5. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT SUR LE SITE

Aucun risque identifié.

VI.5.6. OBJECTIFS DE GESTION

Gestion conservatoire lorsque cet habitat stabilise le terrain et lorsqu'il présente les formations les plus intéressantes.

VI.5.7. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT

(cf. fiche G.hab.3 et SUI hab 5)

Nécessité de maintenir une pression forte, via le pâturage ou via le gyrobroyage afin de maintenir l'ouverture de l'habitat facilement colonisé par les ligneux.

La fauche est conseillée pour l'entretien des landes à Callune sur des pieds de moins de 10 ans.

Sur les zones dominées par la Callune et la Myrtille, non mécanisables ou sur lesquelles le broyage est impossible (âge avancé des tiges), on peut éventuellement envisagé exceptionnellement l'utilisation de feux courants, selon les dispositions prévues par les arrêtés

préfectoraux qui concernent le feu pastoral. Cela améliorera rapidement l'appétence de ces zones pour le pâturage et donc la maîtrise des ligneux par les herbivores.

VI.6. CHATAIGNERAIES CEVENOLES SUPRAMEDITERRANEENNES (DOMINEES PAR CASTANEA SATIVA)

CC 41.9, CN 9260

Superficie sur le site : 134,50 ha

VI.6.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'HABITAT

Ce type d'habitat se rencontre dans les Cévennes de 400 à 600 m en ubac et de 500 à 800 m en adret ; très répandu dans les Cévennes méridionales. Il s'installe sur granite, schistes, grès, plus rarement sur calcaires et dolomies, en position de versants, de replats ou de fonds de vallons. Sa litière est peu épaisse, avec des feuilles de Châtaigniers entières se décomposant assez rapidement.

Voici quelques espèces que l'on rencontre dans les sous-bois d'anciens vergers de châtaignier à l'étage supraméditerranéen : le Solidage verge d'or (*Solidago virgaurea*), le Sceau-de-Salomon odorant (*Polygonatum odoratum*), l'Epervière des murs (*Hieracium murorum*), l'Epervière de Savoie (*Hieracium sabaudum*), la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), le Pâturin des bois (*Poa nemoralis*), la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), ou encore l'Allouchier (*Sorbus aria*).

VI.6.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

Le fait que les châtaigneraies actuelles de l'Europe occidentale soient indigènes est encore de nos jours discuté. Cependant l'espèce *Castanea sativa* a une répartition subméditerranéenne sur l'ensemble du bassin méditerranéen. Elle recherche les sols siliceux de préférence entre 350 et 800 m d'altitude du Portugal à la Turquie mais des populations existent plus au nord, notamment dans le Bassin Parisien ou en Allemagne ; celles-ci, souvent en mélange, ont été réellement introduites.

VI.6.3. ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

L'espèce a été répandue au-delà de son aire écologique dans les zones les plus sèches d'un côté et les plus montagnardes de l'autre. L'abandon de la culture du Châtaignier a favorisé la progression de l'encre du Châtaignier et du chancre qui ont touché beaucoup d'arbres, les populations les moins viables étant en dehors de l'aire écologique.

A l'heure actuelle, le Châtaignier reprend un peu le dessus sur les maladies mais l'abandon a diversifié les formes de châtaigneraies : certaines s'embroussaillent ou sont envahies par le Pin maritime, d'autres se transforment en taillis, une minorité étant encore exploitée.

Sur le site, la châtaigneraie occupe des surfaces non négligeables et se trouve en grande partie dans son aire écologique (autour de la Serre de Barre, au niveau de « Le Nicolas », « Peyre Grosse »).

Les châtaigneraies du site sont dans un état de conservation moyen.

VI.6.4. DYNAMIQUE NATURELLE DE L'HABITAT

Dynamique de la végétation allant à long terme vers les chênaies ou stable si l'on se trouve dans l'aire écologique de l'espèce (phénomène encore mal connu).

VI.6.5. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT SUR LE SITE

Elles sont menacées par diverses maladies, notamment l'encre (champignon de faiblesse) que favorise l'abandon des peuplements.

Menaces aussi par les feux pastoraux répétés et les incendies.

VI.6.6. OBJECTIFS DE GESTION

Sur le site, il convient avant tout de réaliser un état des lieux de l'habitat afin de fixer des objectifs de gestion réalisables et adaptés.

La perspective la plus raisonnable est de laisser les populations situées en dehors de l'aire écologique de l'espèce évoluer naturellement, soit vers la chênaie verte, la chênaie blanche ou la pinède dans les zones les plus sèches ou les plus basses soit vers la hêtraie dans les zones montagnardes, ou bien chercher à valoriser ces parcelles de façon différentes (pâturage, exploitation du bois,...) en laissant d'autres essences s'installer. Le maintien de ces populations demanderait de toute façon un effort bien plus considérable de la part des exploitants que sur les zones favorables à l'espèce.

La châtaigneraie pourra être conservée à des altitudes comprises entre 350 et 800 m, de préférence sur les versants nord et sur schiste, éventuellement sur gneiss ; ceci correspond à l'aire écologique de l'espèce et recouvre à peu près l'étage supraméditerranéen. Les populations sur granit auront tendance en effet à moyen ou à long terme à évoluer vers la chênaie pubescente. Le Chêne pubescent a été en grande partie éradiqué dans les Cévennes mais contribue à diversifier les habitats forestiers.

VI.6.7. MESURES GENERALES APPROPRIÉES POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT

(cf. fiches G.hab.2 et SUI.hab.2)

Etat des lieux des châtaigneraies : cartographie, zonation propriétés, pratiques culturelles.

Entretien et restauration des terrasses.

Entretien des vergers, des châtaigneraies et de leurs sous-bois (pâturage, débroussaillage).

Pas de reboisements en espèces allochtones.

VI.7. FORETS SUPRAMEDITERRANEENNES FRANÇAISES DE CHENES VERTS (*QUERCUS ILEX*)

CC 45. 321, CN 9340

Superficie sur le site : 50 ha

VI.7.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'HABITAT

La chênaie verte supraméditerranéenne occupe les versants les plus chauds et les plus secs des Cévennes au-dessus de 300 m, souvent en exposition sud. Elle peut parfois s'élever davantage en altitude quand elle se trouve en haut de versant, le milieu étant plus sec. C'est ainsi qu'il peut parfois y avoir des inversions d'altitude entre châtaigneraie et chênaie verte liées au gradient d'humidité, les fonds de vallons étant plus humides et donc plus favorables au Châtaignier d'Europe.

C'est une chênaie verte dont le cortège d'espèces méditerranéennes est réduit. Ces dernières cèdent la place à des arbustes et des arbres d'Europe moyenne tel que l'Allouchier (*Sorbus aria*), le Houx (*Ilex aquifolium*) ou encore le Solidage verge d'or (*Solidago virgaurea*).

VI.7.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

Ce type de végétation peut se trouver dans les Alpes, le Massif Central et les Pyrénées, dans les montagnes sèches siliceuses. Dans les Pyrénées, le Chêne vert (*Quercus ilex*), espèce dominante, est représenté par la forme *rotundifolia*, que certains auteurs élèvent au rang d'espèce. Cet habitat occupe des régions où les précipitations dépassent 1400 mm par an avec des hivers peu rigoureux (BRAUN-BLANQUET, 1952). Cela correspond au climat méditerranéen humide au sens d'Emberger.

VI.7.3. ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Il occupe des surfaces non négligeables sur la zone d'étude. Il se trouve en habitat pur de part et d'autre du Vallat des Fontaines, au niveau de la Cham de Malbosquet, en mélange avec le châtaignier en limite nord du site au sud de Gravières.

La chênaie s'observe généralement sous forme de taillis à cause des différentes coupes dont elle a fait l'objet au cours des siècles pour le bois de chauffe. La chênaie verte sous forme de futaie, avec de grands arbres, serait à rechercher sur le site.

Elle est dans un bon état de conservation ici.

VI.7.4. DYNAMIQUE NATURELLE DE L'HABITAT

C'est un habitat qui se maintient et qui tend même à gagner du terrain sur les vergers de châtaigniers abandonnés situés sur les faciès les plus secs et, en conséquence, en dehors de l'aire écologique de ce dernier.

VI.7.5. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT SUR LE SITE

Les incendies constituent la principale menace de destruction de ces forêts.

L'abattage de vieux arbres est à éviter car ces milieux sont des habitats d'espèces (coléoptères notamment).

VI.7.6. OBJECTIFS DE GESTION

Protection contre les incendies.

Favoriser leur évolution vers des formations « matures » et les ouvrir aux promeneurs.

VI.7.7. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT

(cf. fiche G.hab.5)

Sur les chênaies vertes à proximité des villages et hameaux :

- favoriser les futaies aux taillis (promenades),
- ne pas réaliser de coupes rases lors des coupes de taillis : laisser des pieds de chêne de qualité,
- laisser en place le bois mort pour maintenir une nécromasse suffisante (biotope de nombreuses mousses, champignons, lichens, insectes etc.)

VI.8. FORETS DE PINS DE SALZMANN (*PINUS NIGRA* SUBSP. *SALZMANNI*)

CC 42.631, CN 9530

Superficie sur le site : 74 ha

VI.8.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'HABITAT

Ce type d'habitat se rencontre dans les Cévennes siliceuses entre 200 et 600 m à toutes les expositions sur schistes, gneiss et grès. Ses litières sont souvent épaisses avec un horizon de matière organique.

Les pinèdes à Pin de Salzmänn sont souvent claires avec en sous-bois un matorral dense constitué d'espèces telles que l'Adénocarpe (*Adenocarpus complicatus*), la Bruyère arborescente (*Erica arborea*), le Ciste à feuilles de Sauge (*Cistus salviifolius*) ou encore l'Arbousier (*Arbutus unedo*) et, parmi les herbacées, la Germandrée scorodoine (*Teucrium scorodonia*), la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) ou la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*).

En France, le Pin de Salzmänn peut être confondu avec 2 autres sous-espèces de Pin noir : le Pin Laricio de Corse et le Pin noir d'Autriche. Pratiquement, il est très difficile de se prononcer avec certitude dès que les arbres dépassent une certaine hauteur. De plus, dans les zones où deux sous-espèces sont présentes, l'apparition d'hybrides rend la détermination encore plus hasardeuse.

VI.8.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

Les pinèdes à Pin de Salzmänn sont présentes en Espagne : dans les Pyrénées, au niveau des monts Ibériques septentrionaux, de la sierra de Gedos, de la serrania de Cuenca, de Maestrazgo, des sierras de Cazorla, de Segura et Alcaraz, à la périphérie calcaire de la Sierra Nevada.

En France, il a une distribution morcelée et dispersée : 5 stations sont reconnues ne dépassant pas 3000 hectares de superficie chacune. Le peuplement le plus connu est situé à St-Guihem-le-Désert (Hérault) où il s'étend sur 2000 hectares environ.

VI.8.3. ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Dans les Cévennes vivaroises, le Pin de Salzmänn est présent aux environs de Malbosc, de Bordezac, de Saint-Paul-le-Jeune et de Bessèges.

La population la plus importante en superficie sur le site se situe dans le Bois d'Abeau, à l'est du village de Malbosc. Les peuplements purs de Pin de Salzmänn sont essentiellement localisés dans ce Bois et dans la vallée de la Ganière. En dehors de ces secteurs, on assiste le plus souvent à un envahissement des pinèdes par les landes à Ericacées (Bruyère cendrée, Callune) (DENELLE, 1982).

Le site constitue pour cet habitat sa limite nord de répartition et l'état de conservation est moyen.

VI.8.4. DYNAMIQUE NATURELLE DE L'HABITAT

Les forêts de Pins de Salzmänn sont en déclin, retirées dans des milieux difficiles. Il est important de les conserver aussi bien pour leur caractère patrimonial, culturel que pour favoriser la biodiversité.

VI.8.5. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT SUR LE SITE

L'incendie catastrophique de 1974 a perturbé voire anéanti plus de la moitié des peuplements.

L'introduction et l'extension du Pin maritime est néfaste pour ces milieux (concurrence du Pin maritime qui se régénère mieux).

Les plantations à proximité du Pin Laricio entraînent des hybridations et donc une perte du patrimoine génétique.

VI.8.6. OBJECTIFS DE GESTION

Limiter la colonisation de toute espèce concurrente du Pin de Salzmann. Tenter d'effacer les risques d'hybridation en éliminant à long terme les Pins noirs introduits et, progressivement, tous les pins « jeunes » à proximité (car sans doute hybridés).

Acquérir de nouvelles connaissances sur le Pin de Salzmann.

VI.8.7. MESURES GENERALES APPROPRIÉES POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT

(cf. fiches G.hab.1.1, G.hab.1.2, SUI.hab.1.1, SUI.hab.1.2, SUI.hab.1.3, COM.3)

Etudes sur l'historique du Pin de Salzmann.

Etudes génétiques sur les peuplements existants.

Etudes fines sur la dynamique de la végétation et des populations de Pins de Salzmann.

Etudes sur les taux d'hybridation, les distances-seuil.

Éliminer à long terme les Pins noirs introduits et ne replanter que du Pin de Salzmann local.

Intervenir sur le Pin maritime avant qu'il ne fructifie autour des îlots identifiés de Pin de Salzmann.

Actions d'information et de sensibilisation pour sa conservation auprès des propriétaires forestiers, des pépiniéristes.

VII. BIOEVALUATION ET ENJEUX DE CONSERVATION LIES AUX HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Habitats	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Pinède méditerranéenne de Pins noirs endémiques à Pins de Salzmann	Prioritaire	4,92% 74 ha	A	A	C	B	A
Landes sèches européennes	Communautaire	3,1% 46,5 ha	B	B	B	A	B
Prairie acide à Molinie	Communautaire	0,12 % 1,8 ha	B	A	B et C	A	B
Landes à Genêt purgatif des Cévennes	Communautaire	10 % 150,73 ha	A	B	B	A	B
Bois de Châtaigniers	Communautaire	8,95% 134,5 ha	B	A	C	A	A
Forêt supraméditerranéenne de Chêne vert	Communautaire	3,32% 50 ha	A	C	B	A	C
Falaises siliceuses catalano-languedociennes	Communautaire	0,65% 9,8ha	B	B	B	C	C
Grottes non exploitées par le tourisme	Communautaire	3 grottes	A	A	B	C	A

(1) **statut européen** : « prioritaire » : habitat d'intérêt communautaire prioritaire
« communautaire » : habitat d'intérêt communautaire

(2) **% de couverture sur le site** : estimation du pourcentage de couverture de chaque habitat par rapport à la superficie du site initial (site sans extension 1504 ha)

(3) **degré de représentativité de l'habitat sur le site** : cela indique si l'habitat dispose de toutes les caractéristiques phytosociologiques qui le décrivent ou si son cortège floristique est appauvri. Cette notion donne une mesure de la spécificité de chaque habitat. A : représentativité excellente ; B : représentativité bonne ; C : représentativité significative ; D : représentativité non significative.

(4) **Vulnérabilité** : A : forte vulnérabilité ; B : vulnérabilité moyenne ; C : faible vulnérabilité.

(5) **Degré de conservation** : A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ou réduite.

(6) **Possibilité de restauration** : A : restauration facile ; B : restauration possible avec un effort moyen ; C : restauration difficile ou impossible.

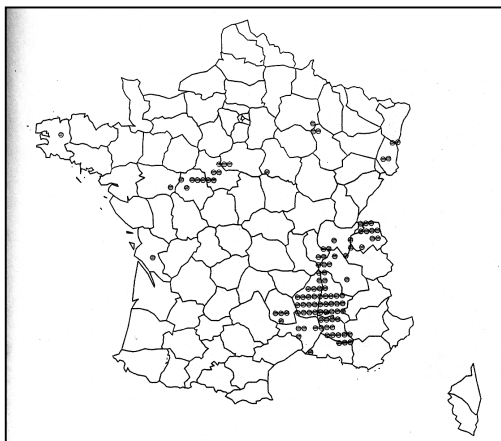
(7) **Priorité d'actions** : déduite de toutes les colonnes précédentes. A : intervention urgente ; B : intervention moyennement urgente ; C : intervention à prévoir ultérieurement ou ne rien faire.

VIII. LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Cf. carte 4 : Faune d'intérêt communautaire inféodée aux cours d'eau

VIII.1. LE CASTOR D'EUROPE (*CASTOR FIBER*)

Code Natura 2000 : 1337



Statuts de protection et degrés de menace :

Directive Habitats	Convention de Berne	Protection Nationale	Liste rouge nationale
Annexes II et IV	Annexe III	oui	A surveiller

VIII.1.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Mammifères, Rongeurs, Castoridés

Le Castor d'Europe est le plus gros rongeur européen. Sa fourrure est brune et rousse, sa queue aplatie de 30 cm de long sur 15 cm de large lui sert de « gouvernail » quand il nage et de point d'appui lorsqu'il ronge un arbre.

Le Castor mesure de 75 à 100 cm et pèse de 15 à 35 kg.

Les castors vivent en groupes familiaux sur les rives boisées des lacs et des rivières. Ils restent à proximité de l'eau. Ils vivent dans des terriers huttes, aménagés autour d'un arbre abattu ou d'un enchevêtrement de racines sur les rives. L'entrée d'un gîte est immergée dans les berges des cours d'eau.

L'accouplement a lieu au début du printemps dans l'eau ; la gestation dure de 60 à 128 jours. Il a une portée par an de 2 à 4 jeunes.

Le Castor est essentiellement végétarien. Il se nourrit de plantes aquatiques en été, et de l'écorce des arbres de l'automne au printemps.

VIII.1.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

En Europe, cette espèce est présente dans les vallées du Rhône et de l'Elbe, Scandinavie et nord de l'URSS.

En France, on la trouve surtout dans la vallée du Rhône. Elle a été réintroduite en Loire, Bretagne, Rhin et Moselle.

Au niveau régional, l'Ardèche est un département privilégié pour sa population de castors. Ce rongeur est présent sur tous les cours d'eau de Basse-Ardèche et des Cévennes. Il remonte l'Eyrieux très haut jusqu'à son confluent avec l'Elysse, et peut se trouver également dans le Haut-Vivarais où il colonise le Doux.

VIII.1.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Le Castor est présent sur toutes les parties sauvages des bords de la Ganière dans le site. Ce cours d'eau constitue donc un habitat de cette espèce.

La qualité physico-chimique des eaux de la Ganière est bonne ; il faut veiller à la maintenir dans cet état.

VIII.1.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Les principales menaces qui pèsent sur l'espèce sont généralement liées à l'artificialisation des cours d'eau, le cloisonnement des populations (barrage, urbanisation), et dans une moindre mesure la lutte contre d'autres rongeurs aquatiques.

Le développement d'espèces végétales exotiques, telle la Renouée du Japon sur le bord des cours d'eau affecte les potentialités alimentaires du castor.

La suppression des boisements dans les lits mineurs pour favoriser la circulation de l'eau ainsi que le déboisement des berges pour assurer des servitudes ou implanter des cultures affectent les potentialités alimentaires et accélèrent le courant (facteur limitant).

Le camping sauvage, les feux de camp peuvent limiter l'accès des castors à certaines parties des berges.

Sur le site, menaces par la baignade, les orpailleurs et la traversée des 4x4 dans les cours d'eau.

VIII.1.5. OBJECTIFS DE GESTION

L'espèce est bien présente sur le site, il faut la maintenir par protection de son habitat.

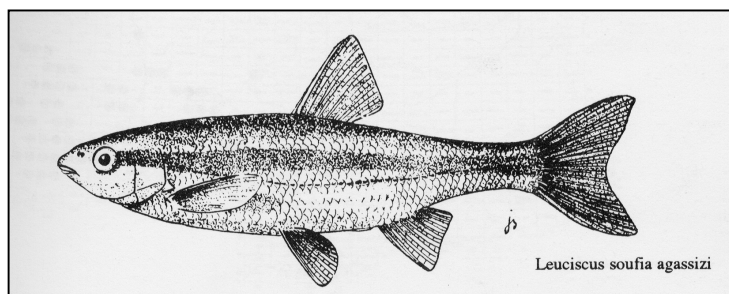
VIII.1.6. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

(cf. fiche G.esp.1 et COM 3)

- Diagnostic de la ripisylve.
- Limiter le développement d'espèces exotiques envahissantes.
- Eviter la suppression des boisements dans le lit mineur et les déboisements des berges.
- Réaliser des rajeunissements de la ripisylve.
- Sensibilisation des usagers des cours d'eau pour éviter le dérangement des populations : maîtriser la « surfréquentation » et éduquer le public.
- Proscrire les traversées des rivières par les véhicules à moteur.
- Sensibilisation sur le Castor lors de « sorties nature ».

VIII.2.LE BLAGEON (*LEUCISCUS SOUFIA AGASSIZI*)

Code Natura 2000 : 1131



Statuts de protection et degrés de menace :

Directive Habitats	Convention de Berne	Liste rouge nationale
Annexe II	Annexe III	Espèce rare

VIII.2.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Poissons, Ordre des Cypriniformes, Famille des Cyprinidés.

Il a un corps fusiforme, allongé ; une tête conique et le museau arrondi. Sa pigmentation est très accentuée, son dos brun à reflets gris. Il a une bande marquée sur les flancs.

La taille des mâles adultes varie de 90 à 120 mm, les femelles sont plus grandes : 150-160 mm.

Il vit en petits groupes, généralement au fond de l'eau. Il se nourrit d'invertébrés aquatiques et insectes adultes aériens capturés à la surface de l'eau ainsi que du plancton et des algues.

Son biotope est constitué par des eaux claires et courantes avec un substrat pierreux ou graveleux, et correspond à la zone à ombre. Elle remplace l'Ombre commun (*Thymallus thymallus*) sur les rivières méditerranéennes.

Elle peut survivre dans des secteurs subissant des étiages sévères mais où la qualité et la température de l'eau restent bonne et fraîche. Cette espèce supporte tout de même des pics de température élevés et demeure moins sensible que les autres espèces aux phénomènes de mise en suspension des matériaux.

La reproduction a lieu de fin mars à début mai. Les femelles pondent une seule fois, en juin, sur des graviers, dans des eaux à fort courant.

VIII.2.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

Cette espèce est présente en Suisse, en Autriche et au nord-ouest de l'ex-Yougoslavie. L'espèce est en régression en Europe.

Elle est endémique du « bassin du Rhône » (Rhin et fleuves côtiers de l'est méditerranéen) est caractéristique des zones intermédiaires.

L'espèce est encore abondante dans la basse-Ardèche, mais peu abondante sur la basse-Ardèche et le Rhône.

VIII.2.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Sur le site, le Blageon est abondant sur tout le cours de la Ganière. Ce cours d'eau constitue donc un habitat de cette espèce.

La qualité physico-chimique des eaux de la Ganière est bonne, il faut veiller à la maintenir dans cet état.

VIII.2.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Les alevins sont sensibles aux exondations qui font suite aux lâchers d'eau (colonisation des zones de battement).

La principale menace qui pèse sur l'espèce provient du risque d'introgression et d'hybridation entre les différentes sous-espèces représentées sur le bassin (perte de l'individualité et de ses caractéristiques irrémédiables).

VIII.2.5. OBJECTIFS DE GESTION

L'espèce est bien présente sur le site ; il faut la maintenir par protection de son habitat.

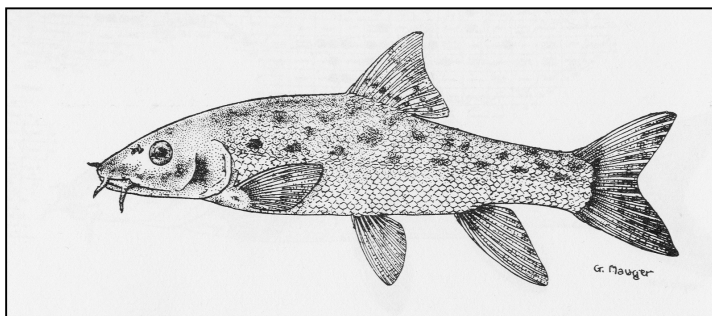
VIII.2.6. MESURES GENERALES APPROPRIÉES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

(cf. fiche SUI.esp.2 et COM 3)

- Diagnostic et suivi de la qualité des eaux de la rivière.
- Evaluations quantitatives des populations en place.
- Suivi du régime hydrique de la rivière.
- Sensibilisation des usagers des cours d'eau pour éviter le dérangement des populations
- Sensibilisation sur le Blageon lors de « sorties nature ».

VIII.3. LE BARBEAU MERIDIONAL OU « DURGAN » (*BARBUS MERIDIONALIS*)

Code Natura 2000 : 1138



Statuts de protection et degrés de menace :

Directive Habitats	Convention de Berne	Protection Nationale	Liste rouge nationale
Annexes II et V	Annexe III	oui	Espèce rare

VIII.3.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Poissons ostéichthyens, Ordre des Cypriniformes, Famille des Cyprinidés.

Le corps est allongé, le dos légèrement bombé est gris-brun, les flancs jaunâtres et le ventre blanc. Le dos, les flancs et les nageoires portent de petites tâches sombres. La tête est longue, la bouche infère est bordée d'épaisses lèvres charnues. Sa taille est de 20 à 40 cm.

Le Barbeau méridional fréquente les cours d'eau avec eaux claires et oxygénées. Il vit au fond de l'eau, sur des substrats fermes. Il est caractéristique des cours d'eau méditerranéens pérennes. Il peut survivre dans des secteurs subissant des étiages sévères mais où la qualité et la température de l'eau restent bonne et fraîche.

La fraie se déroule en mai-juin sur les bancs de graviers. La ponte a lieu en eau peu profonde, sur des bancs de gravier.

Le poisson vit en bancs, avec une préférence pour les cours d'eau rapides.

Il s'alimente de petits animaux benthiques (vers, larves d'insectes, mollusques), frai de poisson. Les alevins consomment également des végétaux

VIII.3.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

En Europe, cette espèce est présente dans le Nord de la péninsule ibérique, le Sud de la France, le Nord et le centre de l'Italie, le bassin du Danube.

En France, on la trouve essentiellement dans le sud-est de la France, la limite nord de répartition se situant au voisinage de l'Ay et la Valaure.

Cette espèce rarissime et endémique du bassin méditerranéen possède des populations remarquables en Ardèche et en fait un département d'intérêt majeur pour l'espèce et pour sa conservation.

VIII.3.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Le Barbeau méridional est présent sur les cours de l'Abeau et de la Ganière. Il est relativement peu présent en comparaison avec le Blageon.

La Ganière et l'Abeau constituent donc des habitats de cette espèce.

La qualité physico-chimique des eaux de ces deux rivières est bonne. Il faut veiller à la maintenir dans cet état.

VIII.3.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

L'espèce est sensible aux dérangements et piétinements (baignade, traversée des cours d'eau par les 4x4, orpaillage) pendant la période d'étiage estival : période de reproduction sur les frayères.

L'espèce est très sensible au processus d'érosion des matériaux alluvionnaires qu'ils soient provoqués par des extractions ou des bouleversements ; en effet, il s'agit là de son support de reproduction et de nourrissage. Ainsi la disparition de ce support entraîne la perte d'autant de milieux favorables à sa reproduction et donc influe directement sur la densité, la présence et la survie de l'espèce.

Les captages constituent une réelle menace pour cette espèce au niveau des petits cours d'eau intermittents transformant l'assèchement partiels en assèchement total (cf. en amont de l'Abeau).

VIII.3.5. OBJECTIFS DE GESTION

L'espèce est bien présente sur le site, il faut la maintenir par protection de son habitat.

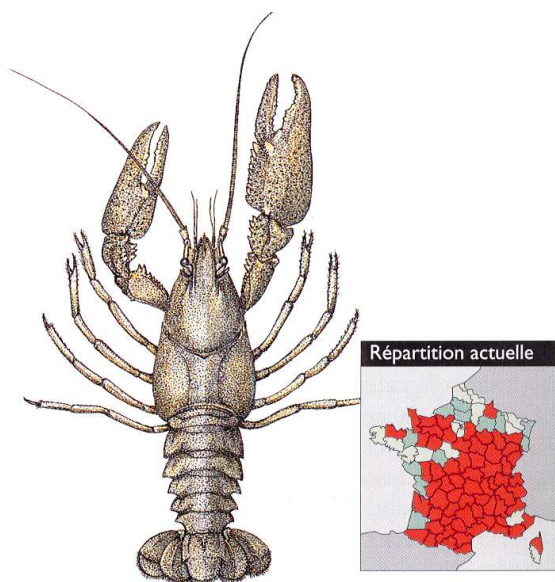
VIII.3.6. MESURES GENERALES APPROPRIÉES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

(cf. fiche SUI.esp.1 et COM 3)

- Diagnostic et suivi de la qualité des eaux de la rivière.
- Evaluations quantitatives des populations en place.
- Suivi du régime hydrique de la rivière.
- Sensibilisation des usagers des cours d'eau pour éviter le dérangement des populations : éduquer le public.
- Proscrire les traversées des rivières par les véhicules à moteur.
- Sensibilisation sur le Barbeau lors de « sorties nature ».

VIII.4. L'ECREVISSE A PATTES BLANCHES (*AUSTROPOTAMOBIOUS PALLIPES*)

Code Natura 2000 : 1092



Statuts de protection et degrés de menace :

Directive Habitats	Convention de Berne	Protection Nationale	Liste rouge nationale
Annexe II et V	Annexe III	Arrêté du 21/07/83	Espèce vulnérable

VIII.4.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Classe des Crustacés, Ordre des Décapodes, Famille des Astacidées.

Elle a un aspect général rappelant celui d'un petit homard avec un corps segmenté, allongé et aplati latéralement. L'abdomen se termine par une queue aplatie en éventail, le teïson. Elle possède cinq paires de pattes thoraciques, dont les trois premières sont terminées par des pinces, et cinq paires de pattes abdominales marcheuses. Elle a une coloration vert-bronze à gris et une face ventrale pâle, notamment au niveau des pinces.

Elle vit dans les ruisseaux aux eaux limpides, fraîches et bien oxygénées, à courant rapide, avec du gravier et du sable. Les sous-berges avec racines font parties de son habitat.

Son activité est nocturne. Sa croissance nécessite des mues qui se succèdent durant toute sa vie.

L'espèce est omnivore, elle se nourrit de végétaux principalement, mais aussi de petits crustacés, de larves d'insectes et de mollusques.

La reproduction a lieu d'octobre à novembre (elle nécessite une température basse des eaux). Les œufs sont fixés sous la queue de la femelle. L'éclosion a lieu entre mai et juin.

VIII.4.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

Elle est largement répandue sur l'ensemble de l'Europe occidentale. Les peuplements sont en régression. Elle est surtout présente en France et en Grande-Bretagne.

En France, il s'agit de l'espèce d'écrevisse la plus répandue. Elle s'observe notamment dans la moitié sud, en plaine et en montagne.

VIII.4.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Elle serait présente sur les cours du Ravin de Combe longue (affluent de la Ganière) et du ruisseau de la Doue. La Combe longue et la Doue constituent donc des habitats de cette espèce.

La qualité physico-chimique des eaux de ces deux ruisseaux est bonne. Il faut veiller à la maintenir dans cet état.

VIII.4.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Cette espèce est très sensible à la modification de son habitat (destabilisation) ainsi qu'à l'ouverture du milieu qu'elle fréquente (traitement de la végétation).

La mise en suspension des matières minérales et organiques, l'eutrophisation, l'augmentation de la température de l'eau sont autant de facteurs qui entraînent des déséquilibres biologiques chez cette espèce et qui favorisent le développement de diverses pathologies. Les plus connues et les plus dangereuses d'entre elles étant la peste astacine ou aphanomycose (par un champignon *Aphanomyces astaci*) et la maladie de la porcelaine (par un parasite *Thelohania contejeani*).

De début juin à mi-septembre (période de fréquentation touristique), les larves sont très sensibles : elles peuvent être aisément piétinées lors de l'émancipation et la dispersion dans le milieu.

Les adultes sont très vulnérables en période de mues.

L'introduction d'espèces concurrentes de décapodes (espèces allochtones) beaucoup moins exigeantes vis-à-vis de la qualité du milieu peut entraîner rapidement une disparition complète de l'Ecrevisse à pattes blanches sur de vastes zones.

VIII.4.5. OBJECTIFS DE GESTION

Maintenir cette espèce où elle est présente. Permettre son expansion sur l'ensemble du site par la bonne gestion de son biotope.

VIII.4.6. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

(cf. fiche SUI.esp.3 et COM 3)

- Diagnostic et suivi de la qualité des eaux de la rivière.
- Suivi du régime hydrique des ruisseaux.
- Evaluation de la population actuelle et suivi de cette population.
- Surveillance de la pêche, de l'introduction d'écrevisses allochtones.
- Sensibilisation des usagers des cours d'eau pour éviter le dérangement des populations : éduquer le public.

- Sensibilisation sur les conséquences de l'introduction d'espèces allochtones.
- Proscrire les traversées des rivières par les véhicules à moteur.

VIII.5. LA CORDULIE A CORPS FIN (*OXYGASTRA CURTISII*)

Code Natura 2000 : 1041



Dates des prospections de terrain : 12 septembre 2000 et du 23 au 27 juillet 2001 (inventaires complémentaires).

Statuts de protection et degrés de menace :

Directive Habitats	Convention de Berne	Protection Nationale	Liste rouge nationale
Annexes II et IV	Annexe II	oui	Espèce vulnérable

VIII.5.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Insectes, Odonates, Anisoptères, Corduliidés.

Son abdomen est vert sombre métallique avec des tâches dorsales jaunes, de forme élancée. L'espèce fait environ 6 cm de long.

Elle se trouve dans les rivières à cours calmes ou un peu vives par endroit (dans ce cas, elle se cantonne aux zones plus calmes), gardant au minimum des points d'eau en été, afin que survivent les larves. Elle peut aussi être présente au niveau d'étangs peu artificialisés.

La période de vol est de fin mai à fin août.

Les larves se tiennent, en général dans la vase auprès des berges. Cette espèce se développe jusqu'à 500 m d'altitude.

VIII.5.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

La Cordulie à corps fin est présente dans le sud-ouest de l'Europe : France, Portugal, sud-ouest de l'Italie. L'espèce est très menacée en Espagne. Dans les autres pays d'Europe, l'espèce est en déclin.

L'espèce est localisée en France. C'est une espèce en régression, menacée d'extinction. Elle se raréfie au fur et à mesure qu'on va au nord de la France.

Au niveau régional, l'espèce se trouve surtout dans le sud et l'est de l'Ardèche.

VIII.5.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

La Cordulie à corps fin est présente aussi bien sur la Ganière que sur l'Abeau. Elle semble toutefois plus rare, ou en tout cas plus localisée dans les parties amont des deux cours d'eau (seulement quelques individus ou exuvies observés).

Des dizaines d'exuvies ont été trouvées un peu partout.

La population de cette espèce est très conséquente et le milieu lui est favorable partout. Les populations sont plus importantes dans la partie aval de la Ganière (en aval de l'Abeau).

VIII.5.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Pollution des eaux, la rectification des berges des rivières et modification de l'hydrodynamique des cours d'eau, le ruissellement des terres agricoles suramendées.

VIII.5.5. OBJECTIFS DE GESTION

Les cours de la Ganière et de l'Abeau étant des habitats de cette espèce, il convient de les protéger.

VIII.5.6. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

(cf. fiche SUI.esp.4)

Opérer des suivis des étiages : il ne faudrait surtout pas pomper (ou augmenter les pompages par rapport à la situation actuelle), ce qui pourrait diminuer encore le débit de la Ganière et limiter encore l'habitat des larves de cette espèce.

Il faut également mettre en place un suivi des populations.

VIII.6. LA CORDULIE SPLENDIDE (*MACROMIA SPLENDENS*)

Code Natura 2000 : 1036



Date de prospection de terrain : 12 septembre 2000 et du 23 au 27 juillet 2001.

Statuts de protection et degrés de menace :

Directive Habitats	Convention de Berne	Protection Nationale	Liste rouge nationale
Annexes II et IV	Annexe II	oui	Oui, au statut indéterminé

VIII.6.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Insectes, Odonates, Anisoptères, Macromiidés.

Cette espèce, faisant 8 cm de long environ, se reconnaît à sa coloration générale noire et jaune sur l'abdomen. Les flancs du thorax présentent des bandes à reflets métalliques verts.

La Cordulie splendide fréquente les rivières à courant lent, assez profondes et eaux pures. Elle aime bien les seuils, même artificiels, qui permettent d'avoir des zones d'eaux calmes. On trouve des exuvies sur des surplombs près des rivières. Elle vole principalement en juin et juillet. Sa période de vol est assez courte.

La larve vit enfouie dans la vase ou le sable, parfois sous 5 à 8 mètres d'eau. Elle est parfois abondante en amont des barrages. Elle chasse à l'affût. La durée de développement larvaire doit être d'environ 2 ans.

Les adultes, au vol puissant et soutenu évitent les berges.

VIII.6.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

L'espèce est connue uniquement dans le sud-ouest de la France, de l'Espagne et du Portugal, de façon localisée.

En France, elle se trouve en région méditerranéenne. Il y a également quelques données anciennes en Charente-Maritime.

Quelques observations récentes l'indiquent en Ardèche. C'est une espèce très localisée.

VIII.6.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

La Cordulie splendide est présente sur la Ganière, mais de façon très localisée. Elle a été observée en aval du pont avant la confluence avec l'Abeau.

Des exuvies ont été trouvées au niveau du pont, au niveau de la zone de baignade située un peu en aval, et au niveau de la limite départementale, le plus au sud de la zone à étudier. Dans cette partie sud, deux mâles ont été notés.

Il est très difficile d'évaluer les populations, mais il faut noter que près de 10 exuvies ont été trouvées. Sachant que les émergences commencent fin mai et qu'il est rare qu'une exuvie reste très longtemps sur son support, on peut supposer la population assez conséquente. Il apparaîtrait donc que ce soit une population assez importante pour être viable et bien implantée.

VIII.6.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE SUR LE SITE

Dans ses biotopes, cette espèce n'est pas souvent considérée comme rare.

En général, la pollution de l'eau (agricoles, touristiques) et le profilage des cours d'eau sont néfastes à la survie de l'espèce, ainsi que la rectification et l'enrochement des berges.

Extraction de granulats.

VIII.6.5. OBJECTIFS DE GESTION

Le cours de la Ganière étant un habitat de l'espèce, il convient de le protéger.

VIII.6.6. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

(cf. fiche SUI esp.4)

Opérer un suivi des étiages : il ne faudrait surtout pas pomper (ou augmenter les pompages par rapport à la situation actuelle), ce qui pourrait diminuer encore le débit de la Ganière et limiter encore l'habitat des larves de cette espèce.

Il faut également effectuer un suivi des populations : seul un suivi régulier (avec ramassage, localisation et comptage) des exuvies permettra d'avoir une idée réelle de la densité de population sur le secteur, ainsi que de l'impact du tourisme.

VIII.7. LE LUCANE CERF-VOLANT (*LUCANUS CERVUS*)

Code Natura 2000 : 1083



Date des prospections de terrain : 12 septembre 2000.

Statuts de protection et degrés de menace :

<i>Directive Habitats</i>	<i>Convention de Berne</i>	<i>Protection Nationale</i>	<i>Liste rouge nationale</i>
Annexe II	Annexe III	non	non

VIII.7.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Insectes, Coléoptères, Lucanidés.

La tête et le pronotum sont noirs, les élytres bruns, parfois noirs chez la femelles, et les pattes noires. Le mâle fait environ 75 mm de long. Ce mâle est doté de fortes pinces.

L'espèce est sapro-xylophage : la larve vit dans les racines et le tronc des chênes mourants, plus rarement dans d'autres essences. Les larves sapro-xylophages se développant dans les cavités et les souches des vieux chênes (le plus courant), le biotope le plus fréquenté est celui des vieilles forêts de feuillus, peu exploitées (bois mort laissé au moins en partie sur place). Le cycle de développement larvaire dure de 5 à 8 ans, d'où une certaine fragilité des populations si les habitats subissent des changements rapides.

La nymphe loge dans une grande cavité souterraine. L'adulte vole le soir ; de jour il est sur les troncs où il lèche la sève.

Le développement larvaire exige au moins 5 ans.

Les adultes mâles se battent entre eux avec leurs « bois », le vaincu se faisant souvent renverser sur le dos.

VIII.7.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

L'espèce est largement distribuée, présente dans toute l'Europe occidentale jusqu'au sud du Royaume-Uni. Mais elle est en cours d'extinction aux Pays-Bas, au Danemark et vulnérable en Suède.

En France, l'espèce est plus ou moins commune selon les régions. Globalement répartie à travers toute la France, elle est probablement localisée aux beaux massifs forestiers de feuillus ou d'essences mixtes. Il est fort probable que l'espèce ait subi un déclin depuis au moins 50 ans du fait de l'enrésinement systématique des forêts en France, mais elle n'est pas encore menacée de disparition.

VIII.7.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Le manque de temps n'a pas permis d'examiner, lors des prospections de terrain en septembre 2000, les forêts mixtes ou à dominantes de châtaigniers et de chênes, situées au nord de la zone d'étude. Cependant, ces milieux forestiers constituent des habitats potentiels de cette espèce.

Toute la partie sud est composée de conifères en régénération spontanée et plantés (cèdres par exemple) que ne consomment pas les larves.

VIII.7.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

L'espèce est menacée par la sylviculture moderne (plantation des conifères non consommés par les larves et par le ramassage de bois morts et le fait d'enlever les arbres morts sur pied) enlevant les vieux arbres réduisant ainsi l'habitat et les sources trophiques de l'espèce. Il faudrait donc favoriser, sur quelques secteurs, la pousse de feuillus de type chênes (en limitant la colonisation des pins).

VIII.7.5. OBJECTIFS DE GESTION

Entretien et conservation de son habitat.

Améliorer les connaissances et suivre les populations.

VIII.7.6. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

(cf. fiche G.esp.2 et SUI.esp.5)

Il faudrait laisser des arbres morts pour maintenir son habitat. Il faudrait aussi limiter voire stopper les plantations de conifères. Les espèces de feuillus qui sont favorables à l'espèce sont les suivantes : le Chêne blanc, le Hêtre, les érables, les saules, l'Orme champêtre.

Sur le site, les conifères se régénérant naturellement, les mesures à prendre seraient de favoriser les chênes blancs, et de laisser des arbres morts.

Faire une cartographie des vieux chênes et châtaigniers sur le site.

Réaliser des inventaires de terrain exhaustifs.

Réaliser un suivi annuel de l'évolution des populations recensées.

VIII.8.LE GRAND CAPRICORNE (*CERAMBYX CERDO*)

Code Natura 2000 : 1079



Statuts de protection et degrés de menace :

Directive Habitats	Convention de Berne	Protection Nationale	Liste rouge nationale
Annexes II et IV	Annexe II	oui	Statut indéterminé

VIII.8.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Insectes, Coléoptères, Cerambycidés.

L'espèce a une forme allongée, mesure 24-53 mm, de couleur brun-noir, avec des antennes et des pattes noires. Les antennes du mâle sont deux fois plus longues que le corps, celles de la femelle aussi longues que le corps.

Les larves sont xylophages et se nourrissent essentiellement de feuillus.

Le développement larvaire se réalise dans le bois, et peut durer plusieurs années. La nymphose a lieu dans le bois. L'imago (adulte) éclôt en automne et hiverne dans la logette.

VIII.8.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

Ce coléoptère est largement distribué, présent dans toute l'Europe occidentale jusqu'au sud du Royaume-Uni. Mais il est en cours d'extinction aux Pays-Bas, au Danemark et vulnérable en Suède.

En France, il n'est bien représenté actuellement que dans les 2/3 sud du pays, et régresse, mais moins rapidement semble-t-il que dans les pays voisins. Alors qu'il a régressé dans le nord de la France, il est extrêmement commun dans le sud.

Au niveau régional, pour l'instant, il reste peu connu en bibliographie.

VIII.8.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Le manque de temps ne nous a pas permis d'examiner cette année les forêts mixtes ou à dominantes de châtaigniers et de chênes, situées au nord de la zone d'étude.

Toute la partie sud est composée de conifères en régénération spontanée et plantés (cèdres par exemple) que ne consomment pas les larves.

VIII.8.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

La disparition des vieux arbres entraîne la raréfaction de cette espèce.

VIII.8.5. OBJECTIFS DE GESTION

Entretien et conservation de son habitat.

Améliorer les connaissances et suivre les populations.

VIII.8.6. MESURES GENERALES APPROPRIÉES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

(cf. fiche G.esp.2 et SUI.esp.5)

Il faudrait laisser des arbres morts pour maintenir son habitat. Il faudrait également limiter voire stopper les plantations de conifères. Les espèces de feuillus qui sont favorables à l'espèce sont les suivantes : le Chêne blanc, le Hêtre, les érables, les saules, l'Orme champêtre.

Sur le site, les conifères se régénérant naturellement, les mesures à prendre seraient de favoriser les chênes blancs, et de laisser des arbres morts.

Faire une cartographie des vieux chênes et châtaigniers sur le site.

Réaliser des inventaires de terrain exhaustifs.

Réaliser un suivi annuel de l'évolution des populations recensées.

VIII.9. LE GRAND RHINOLOPHE (*RHINOLOPHUS FERRUMEQUINUM*)

Code Natura 2000 : 1304



Statuts de protection et degrés de menace :

Directive Habitats	Convention de Bonn	Convention de Berne	Protection Nationale	Liste rouge nationale
Annexes II et IV	Annexe II	Annexe II	oui	Espèce vulnérable

VIII.9.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés.

Le Grand Rhinolophe est le plus grand des Rhinolophes et une des plus grandes chauves-souris d'Europe, avec une taille de 56 à 69 mm pour le corps, 30 à 43 mm pour la queue, une envergure de 35 à 40 cm. Son pelage est gris brun ou brun sur le dos, plus clair sur le ventre. Les

Rhinolophes se distinguent des autres chauves-souris par des excroissances membraneuses sur la face en forme de fer à cheval, excroissances que l'on appelle feuilles nasales.

Les naissances ont lieu en juin (une seule portée d'un petit par an).

Il occupe aussi bien des cavités naturelles de dimension variables telles que des grottes, avens, et même des arbres creux, que des cavités artificielles. Il reste suspendu aux plafonds des grottes à l'abri des courants d'air.

Il chasse au niveau d'alignements d'arbres, de grandes haies qui délimitent les pâtures, en lisière de forêts de feuillus, dans les ripisylves.

Il hiberne dans les grottes ou carrières. En été, il choisit plutôt des combles ou des caves de vieilles maisons.

En Ardèche, il peut habiter en milieu souterrain toute l'année.

L'espèce se trouve de façon isolée, ou par petits groupes plus ou moins dispersés, et à des endroits très divers (entrée, milieu ou fond des grottes). L'espèce est sédentaire, généralement 20 à 30 km peuvent séparer les gîtes d'été de ceux d'hiver.

VIII.9.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

C'est une espèce d'Europe moyenne et méditerranéenne. Elle se retrouve à l'ouest de l'Angleterre, mais pas en Irlande. Elle se raréfie au nord des Alpes et des Carpates.

Elle est présente dans toute la France, y compris en Corse, mais est beaucoup mieux représentée dans le Sud.

En Ardèche, l'espèce est en régression.

VIII.9.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Elle est présente en hivernage dans la grotte du Mas de Baume, où environ 20 individus de Rhinolophes ont été répertoriés, ce qui n'est pas négligeable pour ces populations. L'espèce est peut-être présente par ailleurs dans la grotte des Protestants, au sud-ouest des Vans, dans celle des Huguenots, au sud des Vans, et dans l'ancienne mine du Mas Coucourdier qui est en train de se refermer naturellement (ISSARTEL, comm. pers.).

VIII.9.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

L'espèce est très sensible aux dérangements causés par l'homme, à l'aménagement des grottes et à la réfection des bâtiments anciens.

L'emploi des pesticides et l'agriculture intensive (démantèlement de la structure paysagère et banalisation du paysage) contribuent à la raréfaction de sa nourriture.

VIII.9.5. OBJECTIFS DE GESTION

Etudes complémentaires.

Protection et entretien des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés.

Sensibilisation du public.

VIII.9.6. MESURES GENERALES APPROPRIÉES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

(cf. fiche SUI.esp.6 et COM 3)

Tout d'abord, il est préconisé d'effectuer des compléments d'inventaires sur les populations de chiroptères et leurs gîtes :

- recherche des sites de reproduction, d'hibernation.
- évaluation de la fréquentation des sites par l'espèce.

Ces inventaires permettront d'évaluer les menaces et de définir les zones prioritaires sur lesquelles des mesures conservatoires seront à mettre en œuvre rapidement. (cf. fiches G.esp.3.1, G.esp.3.2 et COM 3).

VIII.10.LE PETIT RHINOLOPHE (*RHINOLOPHUS HIPPOSIDEROS*)

Code Natura 2000 : 1303



Statuts de protection et degrés de menace :

<i>Directive Habitats</i>	<i>Convention de Bonn</i>	<i>Convention de Berne</i>	<i>Protection Nationale</i>	<i>Liste rouge nationale</i>
Annexe II et IV	Annexe II	Annexe II	oui	Espèce vulnérable

VIII.10.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés.

Le Petit Rhinolophe est le plus petit représentant de la famille des Rhinolophidés.

Le corps du Petit Rhinolophe mesure de 37 à 41 mm, une queue de 24 à 30 mm pour une envergure de 20 cm environ.

En hibernation ce petit animal est entièrement enveloppé dans ses membranes alaires, ce qui lui donne l'aspect d'une grande chrysalide.

La reproduction a lieu en été. Les femelles recherchent les combles des greniers pour se rassembler, formant ainsi des colonies pouvant regrouper plusieurs dizaines d'individus.

Cette espèce, sédentaire, vit assez souvent en commensale de l'homme, occupant les combles des bâtiments en été, les caves et autres lieux frais en hiver.

VIII.10.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

En Europe, cette espèce vit dans les régions méridionales et moyennes. On la trouve jusqu'en Irlande et au Benelux, mais pas au Danemark. Elle existe au sud de l'Allemagne et en Europe centrale.

L'espèce habite toute la France sauf dans le nord et l'est où elle est rare.

En Ardèche, elle a vu sa population diminuer nettement au cours des dernières décennies.

VIII.10.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Elle est présente comme le Grand Rhinolophe en hivernage dans la grotte du Mas de Baume, où environ 20 individus de Rhinolophes ont été répertoriés, ce qui n'est pas négligeable pour ces

populations (ISSARTEL, comm. pers.). L'espèce est peut-être présente par ailleurs dans la grotte des Protestants, au sud-ouest des Vans, dans celle des Huguenots, au sud des Vans, et dans l'ancienne mine du Mas Coucourdier qui est en train de se refermer naturellement.

VIII.10.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Bien que l'espèce vive au contact de l'homme, elle est sensible aux dérangements, aux aménagements des cavités pour le tourisme ou leur transformation en champignonnières ou en carrières souterraines.

L'emploi des pesticides contribue à la raréfaction de sa nourriture.

VIII.10.5. OBJECTIFS DE GESTION

Etudes complémentaires.

Protection et entretien des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés.

Sensibilisation du public.

VIII.10.6. MESURES GENERALES APPROPRIÉES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

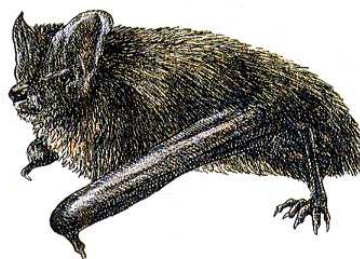
En raison des données actuelles très fragmentaires, un inventaire complémentaire se relève nécessaire (cf. fiche SUI.esp.6) :

- recherche des sites de reproduction, d'hibernation.
- évaluation de la fréquentation des sites par l'espèce.

Ces inventaires permettront d'évaluer les menaces et de définir les zones prioritaires sur lesquelles des mesures conservatoires seront à mettre en œuvre rapidement. (cf. fiches G.esp.3.1, G.esp.3.2 et COM 3).

VIII.11. LA BARBASTELLE (*BARBASTELLA BARBASTELLUS*)

Code Natura 2000 : 1308



Statuts de protection et degrés de menace :

Directive Habitats	Convention de Bonn	Convention de Berne	Protection Nationale	Liste rouge nationale
Annexes II et IV	Annexe II	Annexe II	oui	Espèce vulnérable

VIII.11.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés.

La Barbastelle se reconnaît à ses oreilles carrées, très larges, dont les bords antérieurs se rencontrent au sommet de la tête comme chez les oreillard, ne laissant apparaître de sa face qu'un petit museau large et court. Elle se caractérise également par la couleur très sombre de son pelage gris noir.

L'accouplement a lieu en automne. En juillet la femelle donne naissance à un, plus rarement deux jeunes qui grandissent rapidement. La durée de vie de la Barbastelle est d'environ 12 ans. Sa biologie est mal connue.

Elle se nourrit de petits insectes volants (quasi essentiellement de Lépidoptères).

Elle se tient souvent à l'entrée d'une grotte, d'une galerie de mine, encastrée dans une fissure de roche dans la partie encore éclairée de la cavité, dans les fissures des arbres ou des bâtiments. Elle est en général d'une grande fidélité aux lieux qu'elle a choisis. Elle est particulièrement résistante au froid.

VIII.11.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

C'est une espèce d'Europe moyenne. Au nord, on la trouve jusqu'au sud de l'Angleterre et au nord de l'Allemagne. A l'est, elle atteint le Caucase. Elle a également colonisé la région méditerranéenne : Italie, Espagne (mais pas en Grèce). C'est une espèce très menacée localement.

A l'origine, la Barbastelle occupait toute la France, maintenant des recherches dans le nord de la France laissent penser qu'elle a déjà disparu de plusieurs départements.

Cette espèce est vraisemblablement peu abondante en Ardèche et de toute façon difficile à trouver, car elle est très discrète.

VIII.11.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Sur le site, une seule observation a été faite le 12 décembre 1962, dans une étroite faille à l'entrée d'une vaste cavité située sur la commune de St-André-de-Cruzières. La grotte du mas de Baume constitue la grotte la plus intéressante du site pour les Barbastelles en hivernage.

VIII.11.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

En partie arboricole et sensible aux dérangements, cette chauve-souris est particulièrement menacée par l'abattage des arbres creux et par l'aménagement de grottes.

VIII.11.5. OBJECTIFS DE GESTION

Etudes complémentaires.

Protection et entretien des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés.

Sensibilisation du public.

VIII.11.6. MESURES GENERALES APPROPRIÉES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

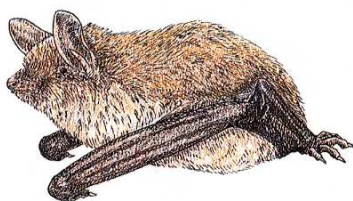
En raison des données actuelles très fragmentaires, un inventaire complémentaire s'avère nécessaire (cf. fiche SUI.esp.2) :

- recherche des sites de reproduction, d'hivernation.
- évaluation de la fréquentation des sites par l'espèce.

Ces inventaires permettront d'évaluer les menaces et de définir les zones prioritaires sur lesquelles des mesures conservatoires seront à mettre en œuvre rapidement. (cf. fiches G.esp.3.1, G.esp.3.2 et COM 3).

VIII.12.LE VESPERTILION A OREILLES ECHANCREES (MYOTIS EMARGINATUS)

Code Natura 2000 : 1304



Statuts de protection et degrés de menace :

<i>Directive Habitats</i>	<i>Convention de Bonn</i>	<i>Convention de Berne</i>	<i>Protection Nationale</i>	<i>Liste rouge nationale</i>
Annexes II et IV	Annexe II	Annexe II	oui	Espèce vulnérable

VIII.12.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés.

L'échancrure caractéristique de son oreille n'est pas le critère le plus apparent quand on observe l'animal, mais surtout son pelage laineux, dont la couleur rousse le différencie assez nettement des autres chauves-souris cavernicoles. Le corps et la tête représentent 43 à 50 mm, une queue de 40 à 43 mm, une envergure d'environ 23 cm.

Habituellement le Vespertillon à oreilles échancrées met bas dans la seconde quinzaine de juin ou autour de juillet, ce qui est relativement tardif comparé à la majorité des autres espèces européennes.

Le régime alimentaire est principalement constitué d'Arachnides.

Il aime la chaleur. Il recherche des grandes cavités sans courant d'air, souvent des plafonds hauts.

VIII.12.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

L'espèce est présente du Maghreb au sud de la Hollande. Vers l'est, sa limite de répartition s'arrête au sud de la Pologne et va de la Roumanie jusqu'au sud de la Grèce, la Crête et la Turquie.

L'espèce est connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, mais les densités sont extrêmement variables en fonction des régions et de grandes disparités apparaissent entre les effectifs connus en hiver et en été.

En Ardèche, l'espèce semblait commune dans le département à la fin des années 50. Elle est en disparition progressive dans les grottes qu'elle occupait auparavant.

VIII.12.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Aucune donnée ne nous a été indiquée à propos de cette espèce sur le site mais sa présence reste très probable.

VIII.12.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Les principales causes de disparition sont la fermeture des sites souterrains, la disparition de gîtes de reproduction en bâti pour cause de rénovation de combles, de traitement de charpente, et les perturbations à l'époque de la mise bas.

L'extension de la monoculture et la disparition de l'élevage extensif engendre une diminution de ses terrains de chasse et de ses proies.

VIII.12.5. OBJECTIFS DE GESTION

Etudes complémentaires.

Protection et entretien des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés.

Sensibilisation du public.

VIII.12.6. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

En raison de l'absence de donnée actuelle sur cette chauve-souris, un inventaire complémentaire s'avère nécessaire (cf. fiche SUI.esp.6) :

- recherche des sites de reproduction, d'hibernation.
- évaluation de la fréquentation des sites par l'espèce.

Ces inventaires permettront d'évaluer les menaces et de définir les zones prioritaires sur lesquelles des mesures conservatoires seront à mettre en œuvre rapidement. (cf. fiches G.esp.3.1, G.esp.3.2 et COM 3).

VIII.13. LE MINIOPTERE DE SCHREIBERS (*MINIOPTERUS SCHREIBERSI*)

Code Natura 2000 : 1310

Statuts de protection et degrés de menace :

Directive Habitats	Convention de Bonn	Convention de Berne	Protection Nationale	Liste rouge nationale
Annexes II et IV	Annexe II	Annexe II	oui	Espèce vulnérable

VIII.13.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés.

Son front bombé est caractéristique. Le corps et la tête atteignent entre 50 et 62 mm, son envergure 30 à 34 cm. Ses oreilles courtes et triangulaires sont très écartées. En vol, ses ailes sont particulièrement longues étroites et pointues.

Le régime alimentaire est principalement constitué de Lépidoptères.

VIII.13.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

Cet espèce d'origine tropicale, possède une aire de répartition s'étendant du Portugal au Japon. Elle est largement répandue d'Europe jusqu'en Chine, Nouvelle-Guinée, Australie et Afrique du Sud. En Europe, sa répartition est plutôt méditerranéenne avec une limite septentrionale allant de la vallée de la Loire et du Jura en France et aux Tatras en Slovaquie.

En France, l'espèce est répandue dans la moitié sud du pays avec de grandes disparités en terme de densités. Absente d'Auvergne et des Alpes internes cristallines, elle remonte à l'ouest jusqu'à la Loire et au nord-est jusqu'en Alsace.

VIII.13.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Sur le site et selon les données issues de la base de données du CORA, l'espèce a été signalée au moins deux fois, en hivernage dans la grotte de la Courcalhère (Commune de Saint André de Cruzières) avec un individu en janvier 1994 et huit en mars 2001.

VIII.13.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

D'après les cahiers d'habitats du MNHN, les principales menaces sont :

- l'aménagement touristique des cavités.
- la fréquentation importante de certains sites souterrains.
- la fermeture pour mise en sécurité des sites souterrains par des grilles, l'effondrement ou le comblement des entrées.
- la conversion rapide et à grande échelle des peuplements forestiers autochtones gérés de façon traditionnelle, vers des monocultures intensives de résineux ou d'essences importées.
- la destruction des peuplements arborés linéaires, bordant les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux, parcelles agricoles.
- les traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères (forêts, vergers, céréales, cultures maraîchères...).
- la circulation routière et ferroviaire (destruction de plusieurs milliers de tonnes d'insectes par an en France, impact direct).
- le développement des éclairages publics (destruction, perturbation du cycle de reproduction et déplacement des populations des lépidoptères nocturnes).

VIII.13.5. OBJECTIFS DE GESTION

Etudes complémentaires.

Protection et entretien des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés.

Sensibilisation du public.

VIII.13.6. MESURES GENERALES APPROPRIÉES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

En raison du manque de donnée actuelle sur cette chauve-souris, un inventaire complémentaire se relève nécessaire (cf. fiche SUI.esp.6) :

- recherche des sites de reproduction, d'hivernation.
- évaluation de la fréquentation des sites par l'espèce.

Ces inventaires permettront d'évaluer les menaces et de définir les zones prioritaires sur lesquelles des mesures conservatoires seront à mettre en œuvre rapidement. (cf. fiches G.esp.3.1, G.esp.3.2 et COM 3).

VIII.14. LE GRAND MURIN ET, OU, PETIT MURIN (*MYOTIS MYOTIS* / *MYOTIS BLYTHII*)

Code Natura 2000 : 1324 - 1307

Statuts de protection et degrés de menace :

Directive Habitats	Convention de Bonn	Convention de Berne	Protection Nationale	Liste rouge nationale
Annexes II et IV	Annexe II	Annexe II	oui	Espèces vulnérables

VIII.14.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DES ESPECES

Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés.

Avec ses longues et larges oreilles, le Grand Murin (*Myotis myotis*) fait partie des plus grands chiroptères français. Son pelage épais et court, de couleur gris-brun couvre tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc-gris. Son régime alimentaire est essentiellement composé de Coléoptères.

Le Petit murin (*Myotis blythii*), espèce jumelle du Grand murin, est très proche morphologiquement. Certains individus sont différenciables de la première espèce grâce à une touffe de poils blancs sur la tête entre les oreilles (95% des individus en Suisse). Ses oreilles étroites sont plus courtes que le Grand murin. Son museau gris-brun clair plus étroit et plus effilé, paraît plus long que celui du Grand murin. Son régime alimentaire est essentiellement composé d'Orthoptères (criquets et sauterelles).

VIII.14.2. REPARTITIONS A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

En Europe, les deux espèces se rencontrent de la péninsule ibérique jusqu'en Turquie. Elles sont absentes au nord des îles britanniques et en Scandinavie. Il convient également de signaler la présence du Grand Murin en Afrique du Nord alors que le Petit Murin y est inconnu.

En France, le Grand Murin est présent dans pratiquement tous les départements français hormis dans certains départements de la région parisienne. Le Petit Murin est présent dans les départements du sud de la France, remontant jusqu'en Limousin à l'ouest et en Franche-Comté à l'est. Cette espèce n'est pas présente en Corse.

VIII.14.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT DES ESPECES ET DES ESPECES SUR LE SITE

Différencier ces deux espèces s'avèrent être un exercice très difficile. Les données du CORA font état de l'observation de 2 individus (de l'une ou l'autre espèce) en hivernage en mars 1991, 1 individu en janvier 1993 et 2 en janvier 2000, dans la grotte de la Coucalhère (Commune de Saint André de Cruzières).

VIII.14.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

D'après les cahiers d'habitats du MNHN, les principales menaces sont :

- les dérangements et destructions des gîtes d'été, consécutifs à la restauration des toitures ou à des travaux d'isolation ; et des gîtes d'hiver, par un dérangement dû à la surfréquentation humaine, l'aménagement touristique du monde souterrain et l'extension de carrières.

- la pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers ou réfection des bâtiments, responsables de la disparition de nombreuses colonies.
- le développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas).
- les modifications ou destructions de milieux propices à la chasse et/ou au développement de ses proies (lisières forestières feuillues, prairies de fauche, futaies feuillues,...) : labourage pour le réensemencement des prairies, conversion de prairies de fauches en culture de maïs d'ensilage, enrésinement des prairies marginales, épandage d'insecticides sur des prairies ou en forêt,...
- la fermeture des milieux de chasse par développement des ligneux.
- l'intoxication par des pesticides.
- la mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées.
- la compétition pour les gîtes d'été avec d'autres animaux : Pigeon domestique (*Columba palumbus*), Effraie des clochers.

VIII.14.5. OBJECTIFS DE GESTION

Etudes complémentaires.

Protection et entretien des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés.

Sensibilisation du public.

VIII.14.6. MESURES GENERALES APPROPRIÉES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

En raison du manque de données sur ces chauve-souris, un inventaire complémentaire se révèle nécessaire (cf. fiche SUI.esp.6) :

- recherche des sites de reproduction, d'hibernation.
- évaluation de la fréquentation des sites par l'espèce.

Ces inventaires permettront d'évaluer les menaces et de définir les zones prioritaires sur lesquelles des mesures conservatoires seront à mettre en œuvre rapidement. (cf. fiches G.esp.3.1, G.esp.3.2 et COM 3).

VIII.15. LE LEZARD DES MURAILLES (*PODARCIS MURALIS*)

Statuts de protection et degrés de menace :

Directive Habitats	Convention de Berne	Liste rouge nationale	Intérêt global
Annexe IV	Annexe II	En sécurité	faible

VIII.15.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Reptiles, Sauriens, Lacertidés.

Lézard de forme élancée, de 18 à 20 cm, à tête et corps peu déprimés. Il a les écailles ventrales rectangulaires, les dorsales fines, lisses ou faiblement carénées. Sa coloration est très variable : le dos est brun ou gris ou verdâtre tacheté ou réticulé de noir, surtout chez le mâle. La face ventrale est claire, blanche, jaune ou rougeâtre mais aussi noir marbré de clair à orangé. La gorge est mouchetée de noir.

Il est diurne, bon grimpeur, très agile. Son hibernation est très courte : de novembre à mars, pratiquement inexistante au sud.

Il se nourrit d'insectes et d'araignées.

L'accouplement a lieu au printemps, suivi de la ponte qui intervient entre avril et juin selon les régions.

VIII.15.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

C'est le lézard le plus commun en Europe occidentale et dans les pays alpins.

Il occupe l'Europe occidentale, de l'Espagne et de la Hollande jusqu'aux Balkans. Sa limite altitudinale ne dépasse pas 2300 mètres et semble liée à l'ensoleillement et à l'abondance des proies.

VIII.15.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Il est présent sur le site dans de multiples endroits : vieux murs, tas de pierres, rochers, carrières, talus des chemins.

VIII.15.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Ce lézard, très commun en France et sur le site, ne présente aucun enjeu conservatoire.

VIII.15.5. OBJECTIFS DE GESTION

Néant.

VIII.15.6. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT ET DE L'ESPECE

Néant.

VIII.16. LE LEZARD VERT (*LACERTA BILINEATA*)

Statuts de protection et degrés de menace :

<i>Directive Habitats</i>	<i>Convention de Berne</i>	<i>Liste rouge nationale</i>	<i>Intérêt global</i>
Annexe IV	Annexe II	En sécurité	faible

VIII.16.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Reptiles, Sauriens, Lacertidés.

Lézard de 40 cm dont deux tiers pour la queue. Le corps est robuste ; la tête, plus forte chez le mâle est légèrement pointue. La queue est longue et effilée. La coloration est assez variable : le dos est vert vif ou vert brunâtre avec une bande vertébrale formée de points noirs chez le mâle, des taches noires ou deux à quatre raies blanches interrompues ou continues chez la femelle ainsi que chez les jeunes. La gorge du mâle est bleue. La face ventrale jaunâtre, uniforme.

Il est agile, se déplace rapidement et grimpe dans les arbres.

Il se nourrit surtout d'insectes mais aussi de vers de terre, de mollusques, de vertébrés et de fruits sucrés.

L'hibernation est totale de novembre à mars ou avril. L'accouplement a lieu au printemps, la ponte en mai ou juin.

VIII.16.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

Il est présent au nord de l'Espagne, en France (en-dessous d'une ligne Rouen-Montbéliard), en Suisse, Allemagne, Pologne, Autriche, Tchécoslovaquie, Balkans.

VIII.16.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Il est présent sur le site dans de multiples endroits : bordure ou clairières de forêt, au pied des haies, parmi les herbes, sur les talus, le long des chemins et des routes.

VIII.16.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Ce lézard, très commun en France et sur le site, ne présente aucun enjeu conservatoire.

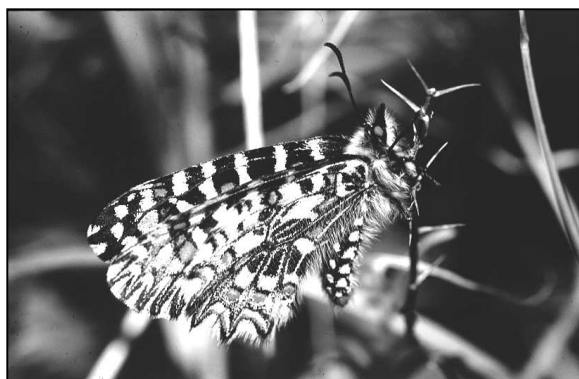
VIII.16.5. OBJECTIFS DE GESTION

Néant.

VIII.16.6. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT ET DE L'ESPECE

Néant.

VIII.17.LA DIANE (*ZERYNTHIA POLYXENA*)



Statuts de protection et degrés de menace :

<i>Directive Habitats</i>	<i>Convention de Berne</i>	<i>Liste rouge nationale</i>	<i>Protection nationale (Arrêté du 22/07/93)</i>
Annexe IV	Annexe II	vulnérable	oui

VIII.17.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Insectes, Lépidoptères, Papilionidés, Papilioninés.

Elle mesure entre 23 et 26 mm. Le vol a lieu entre mi-mai et mi-juin (fin juin). Le dessus du papillon est à fond jaune, avec des dessins noirs transversaux et une petite tache rouge costale.

Elle vit dans les bords des torrents, roselières, talus herbeux. Les imagos, actifs au soleil, recherchent plus spécialement les fleurs jaunes des composées.

Les plantes-hôtes de l'espèce, les aristoloches (*Aristolochia rotunda* et *A. clematidis*) ne sont pas rares du tout en zone méditerranéenne, le long des cultures un peu arrosées (et pas toujours arrosées), des ruisseaux et des rivières.

VIII.17.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

La Diane est localisée en Europe méridionale. Elle est dispersée en colonies plus ou moins importantes du sud-est de l'Europe, de l'Autriche et de la Hongrie à la mer Noire et à la Grèce, puis dans le sud-est de la France, en Italie et en Sicile.

En France, elle se rencontre en colonies d'importance variable de la Haute-Provence aux Hautes-Alpes, sur le littoral méditerranéen où elle est menacée par l'urbanisation.

Elle est dispersée sur le littoral languedocien et dans l'arrière-pays de l'Hérault, du Gard et de l'Ardèche. Dans ces départements, elle n'est pas menacée d'extinction mais est en régression dans les secteurs les plus fréquentés.

VIII.17.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

La Diane a été observée, par le CREN Rhône-Alpes, au niveau du ruisseau au pied de la Serre de l'Elzède sur la commune de Malbosc.

L'examen du terrain en septembre 2000 a montré que les milieux de bords de ruisseaux et de rivières, lorsqu'ils portent des traces mêmes anciennes de cultures (actuellement lambeaux de prairies), et plutôt en zones non escarpées (peu de pentes) bien exposées, sont potentiellement favorables aux plantes-hôtes et donc à ce papillon, dans la mesure de leur rareté respective dans le département :

- Ruisseau de la Ganière : potentiellement favorable aux places où il y a des prairies ou des berges un peu herbeuses. Semblerait presque plus favorable en allant vers Gravières, parce que les aristoloches clématite semblent assez souvent localisées aux abords des cultures.
- Ruisseau d'Abeau, idem ruisseau de la Ganière : par exemple au niveau du château (ou domaine) d'Abeau.
- Les autres ruisseaux sont probablement trop encaissés.

A proximité du site, elle est par contre fréquemment observée. Sa limite septentrionale de répartition est située à 40 km au nord du site.

VIII.17.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

La Diane fait partie des espèces qui souffrent le plus du développement des activités humaines : urbanisation, aménagement du territoire, assèchement des zones humides, modification des milieux. Elle a aussi été victime, dans une bien moindre mesure, de prélèvements abusifs par des collectionneurs peu scrupuleux.

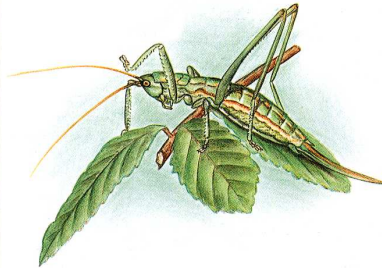
VIII.17.5. OBJECTIFS DE GESTION

Aucun.

VIII.17.6.MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT ET DE L'ESPECE

Aucunes.

VIII.18.LA MAGICIENNE DENTELEE (SAGA PEDO)



Statuts de protection et degrés de menace :

Directive Habitats	Convention de Berne	Liste rouge nationale	Protection nationale (Arrêté du 22/07/93)
Annexe IV	Annexe II	Statut indéterminé	oui

VIII.18.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Insectes, Orthoptères, Tettigoniidés, Saginés.

La Magicienne dentelée est l'un des plus grand orthoptères d'Europe (corps de 46 à 78 mm). C'est une sauterelle aptère au corps remarquablement long et grêle et aux pattes élancées de couleur verte.

Les adultes ont généralement une activité crépusculaire et nocturne, parfois diurne dans le midi méditerranéen.

Elle se reproduit uniquement par parthénogénèse dite thélytoque. La ponte a lieu d'août à septembre.

Elle est exclusivement carnivore avec une tendance connue au cannibalisme. Elle est prédatrice des criquets et sauterelles.

Elle se rencontre sur sols calcaires et siliceux de l'étage mésoméditerranéen à l'étage montagnard, dans les prairies mésophiles, les vignes, les garrigues, les friches, les fruticées claires et les pelouses steppiques en altitude. Elle n'a pas d'habitat strictement préférentiel : elle est présente dans la végétation herbacée basse où elle vit cachée pendant la journée (sa couleur se confond avec le milieu).

VIII.18.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

La Magicienne dentelée a une vaste aire de répartition qui va de la péninsule ibérique en passant par l'Europe centrale et l'Europe du sud jusqu'à l'Ukraine, le Turkménistan et le Kazakhstan. Le point le plus méridional de son aire de répartition est la Sicile.

En France, l'espèce est présente de la bordure nord de la Méditerranée en remontant jusqu'au Lot, l'Aveyron, l'Isère et les Hautes-Alpes. L'espèce poursuit sa progression vers le nord de la France par le couloir rhodanien, suivant en cela *Mantis religiosa*.

VIII.18.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Cette espèce n'a pas été localisée sur le site lors de la réalisation du document d'objectifs (espèce difficile à détecter, rarement vue et très rarement rencontrée en nombre). Toutefois, certains endroits du site sont considérés comme des habitats potentiellement favorables à la Magicienne dentelée comme les zones ouvertes aux abords des villages plus ou moins perchés et les versants sud, les secteurs ouverts situés sur les bords du lit majeur de la Ganière et de l'Abeau.

VIII.18.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

C'est une espèce attractive pour les collectionneurs qui récoltent les larves et les adultes à des fins d'élevage.

Une baisse de ses populations peut être due aux traitements antiparasitaires des animaux d'élevage. Une trop forte pression de pâturage réduit la biomasse végétale ingérée par les orthoptères, proies de la Magicienne dentelée.

Le brûlage dirigé a un impact important sur cette espèce en raison de la sortie précoce des larves au printemps.

VIII.18.5. OBJECTIFS DE GESTION

Aucun.

VIII.18.6. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT ET DE L'ESPECE

Aucune.

IX. BIOEVALUATION ET ENJEUX DE CONSERVATION LIES AUX ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Espèces	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Le Castor	C	C	B	B	B
Le Barbeau méridional	C	B	B	B	B
Le Blageon	C	B	B	B	B
L'Ecrevisse à pattes blanches	C	A	B	B	B
La Cordulie à corps fin	C	A	A voire B	B	B
La Cordulie splendide	B voir A	B	A	B	C
Le Grand Capricorne	A (si présence)	B	B	B	B
Le Lucane Cerf-volant	A (si présence)	C	B	B	B
Le Grand Rhinolophe	A	A	B	C	A
Le Petit Rhinolophe	A	A	B	C	A
La Barbastelle	A	A	B	C	A
Le Vespertilion à oreilles échanquées	A (si présence)	A	B	C	A
Le Minioptere De Schreiber	A	A	B	C	A
Le Grand Murin et/ou le Petit Murin	A	A	B	C	A

- (1) : **Degré d'isolement** : degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce. A : population (presque isolée) ; B : population non isolée, en marge de son aire de répartition ; C : population non isolée, dans sa pleine aire de répartition.
- (2) **Degré de vulnérabilité** : A : très vulnérable ; B : vulnérabilité moyenne ; C : non menacée.
- (3) **Degré de conservation** : degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée. A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ou réduite.
- (4) **Possibilité de restauration de l'habitat d'espèce** : A : restauration facile ; B : restauration possible avec un effort moyen ; C : restauration difficile ou impossible.
- (5) **Priorité d'actions** : déduite de toutes les colonnes précédentes. A : intervention urgente ; B : intervention moyennement urgente ; C : intervention à prévoir ultérieurement ou ne rien faire.

X. LES AUTRES MILIEUX OU ESPECES SENSIBLES ET PATRIMONIALES PRESENTES SUR LE SITE

X.1.LES ELEMENTS NATURELS D'INTERET PATRIMONIAL : INVENTAIRES BIOLOGIQUES

Les inventaires nationaux permettent de recenser et de localiser globalement les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique ou Floristique (ZNIEFF).

Différents niveaux de ZNIEFF permettent de classer le degré d'importance des territoires d'intérêt écologique :

- Les ZNIEFF de type I : elles comportent les espèces ou les milieux rares et remarquables qui sont caractéristiques du patrimoine national ou régional. Le site étudié est concerné par les ZNIEFF de type I.
- Les ZNIEFF de type II : elles comprennent des ensembles naturels riches, des groupes d'habitats ou d'écosystèmes patrimoniaux. Il convient d'y respecter les grands équilibres biologiques.

Toute la zone étudiée est comprise dans une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II (0723 Basse-Ardèche) présentant le grand intérêt d'être la limite nord de répartition de nombreuses espèces.

Ce vaste ensemble est recoupé en plusieurs ZNIEFF de type I. Les quatre suivantes concernent le site B9 du Bois des Bartres avec son extension :

- zone n°0723-5110 : Bois des Bartres, plateau de Malbosc – 2917 ha.
- Zone n°0723-5114 : Gras de Naves – 91 ha
- Zone n°0723-5116 : Mazet de Banne – 241 ha
- Zone n°0723-5105 : Bois de Païolive et Gorges du Chassezac – 1326 ha

Ce classement en ZNIEFF confirme la richesse du milieu.

X.2. LES ESPECES VEGETALES

X.2.1. LA SPIRANTHE D'ETE (*SPIRANTHES AESTIVALIS*)

Statut juridique :

Directive Habitats	Liste rouge nationale	Protection nationale	Valeur patrimoniale
Annexe IV	Espèce à surveiller	Annexe I	forte

Description sommaire : Petite plante bulbeuse grêle, de 20 à 30 cm de hauteur. Possède 2 à 5 feuilles entourant la tige à sa base, étroites, rigides dressées, vert vif. Fleurs d'un blanc pur, peu odorantes. Floraison de juin à août.

Habitat : On la trouve dans les prairies humides ou marécageuses, des tourbières, en bord de ruisseaux et de torrents, sur talus suintants et sur sables humides dans des landes ou à proximité d'étangs, sur sols plutôt légèrement acides, de 0 à 1400 m.

Répartition : Elle est présente au Bénélux, Allemagne, Autriche, et Italie au sein de l'Union Européenne.

En France, l'espèce est disséminée sur une grande partie du territoire mais partout en régression. Elle manque notamment dans le nord-est.

Bien que présente encore dans un certain nombre de stations, l'espèce est rare et en notable régression en France.

Mesures de conservation proposées : Réaliser des inventaires de terrain exhaustifs : évaluation quantitative des populations de l'espèce sur le site

Les activités traditionnelles doivent être maintenues dans les environs immédiats (pâturages, fauche,...). Toute action de drainage, comblement ou reboisement devra absolument être évitée.

Evolution des populations (régression et menaces) : L'altération de ses milieux (boisement, drainage, comblement...) explique la forte régression de cette espèce.

X.2.2. LE MOURON DELICAT (*ANAGALLIS TENELLA*)

Statut juridique : espèce protégée en Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Picardie et Alpes-Maritimes.

Description sommaire : plante vivace glabre, à racine grêle, de 5 à 20 cm de hauteur. Feuilles opposées courtement pétiolées petites. Fleurs d'une rose tendre à veines plus foncées, solitaires sur des pédoncules opposées, capillaires. Floraison de mai à septembre.

Habitat : prairies marécageuses ou tourbeuses, sources, berges des ruisseaux, mouillères de pente, tufs inondés, rochers humides, sur calcaire, silice ou conglomérats.

Répartition : espèce subatlantique et ouest méditerranéenne. En France, présent dans la moitié ouest jusqu'à l'Aisne, au Morvan, au Forez, à l'Aveyron, avec diverses lacunes, puis parties inférieures méditerranéennes. Europe occidentale et méridionale.

Mesure de conservation dont bénéficie le taxon : Arrêté de Protection de Biotope dans les Alpes-Maritimes (vallons de Donaréo, de Porcio, de la Garde et de Saint-Blaise).

Mesures de conservation proposées : lutter contre la fermeture du milieu par la fauche ou le débroussaillage. Eviter tout drainage, comblement, épandage de pesticides (proximité de la route) ou plantations.

Evolution des populations (régression et menaces) : en raréfaction souvent sensible ; en forte régression aux abords de la Méditerranée.

Valeur patrimoniale : commun dans le domaine atlantique breton et aquitain. Assez commun à rare en plaine et moyenne montagne, dans le Centre et le Massif Central. Très rare en Ardèche (en limite d'aire). Possède une forte valeur patrimoniale.

X.2.3. LE ROSSOLIS A FEUILLES RONDES (*DROSELA ROTUNDIFOLIA*)

Statut juridique : espèce protégée au niveau national en annexe II.

Description sommaire : petite plante vivace à feuilles disposées en rosette, de 5 à 20 cm de hauteur. Fleurs petites, à pétales blancs, s'épanouissant de juin à août. Feuilles étalées sur le sol au pétiole poilu et au limbe nettement arrondi couvert de poils glanduleux mobiles sur sa face supérieure ; ce sont des pièges efficaces qui capturent de grosses quantités d'insectes.

Habitat : plante des terrains acides humiques : tourbières à sphaignes, landes tourbeuses sur sol nu, parfois aussi sur sables ou graviers, jusqu'à plus de 2000 m.

Répartition : en France, espèce disséminée sur une grande partie du territoire mais partout en régression.

Islande, Norvège, Danemark, îles Féroé, Suède, Finlande, Pologne, Irlande, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Portugal, Espagne, Italie.

Mesure de conservation dont bénéficie le taxon : certaines stations françaises se trouvent dans des réserves naturelles telles celles de la Godivelle (Puy-de-Dôme).

Mesures de conservation proposées : lutter contre la fermeture du milieu par la fauche ou le débroussaillage ; l'espèce étant sensible au piétinement, il faut éviter ou du moins limiter le pâturage (si toutefois celui est envisagée).

L'étrépage du sol sur certaines petites zones voisines favorisera l'extension de l'espèce ou du moins son maintien.

Evolution des populations (régression et menaces) : régression notable en raison des atteintes partout portées aux zones humides. La station de « l'Habitarelle » est menacée par l'atterrissement du milieu et sa proximité de la route qui peut la fragiliser (ramassages illégaux à but pharmaceutique, vandalisme,...)

Valeur patrimoniale : bien que présente encore dans de nombreuses stations, l'espèce est rare et en notable régression en France. La station connue sur le site est assez exceptionnelle compte tenu de son altitude (environ 230 m) et de sa situation géographique où les influences méditerranéennes sont très marquées. Il s'agit très certainement de sa limite d'aire de répartition. Par ailleurs, elle est considérée comme très vulnérable en Ile-de-France. Son statut en permet cependant la récolte pour les besoins pharmaceutiques.

Le Rossolis à feuilles rondes possède une forte valeur patrimoniale.

X.2.4. LE CISTE DE POUZOLZ (*CISTUS POUZOLZII*)

Statut juridique : espèce protégée au niveau national en annexe I.

Description sommaire : c'est un petit arbrisseau à feuilles persistantes, de 20 à 50 cm de hauteur à tiges rougeâtres ramifiées et feuillées. Les feuilles sont d'un vert grisâtre, velues, opposées, ondulées au bord et sessiles. La floraison a lieu en juin et en juillet. Les fleurs sont petites, blanches et réunies en grappes. Le fruit est une capsule ovoïde, entièrement inclus dans le calice.

Habitat : entre le secteur calcaire et 500 m d'altitude, plutôt en exposition sud.

Répartition : Il s'agit d'une espèce endémique des Cévennes, poussant dans une étroite bande en Ardèche, Lozère, Gard et Aveyron.

Mesure de conservation dont bénéficie le taxon : l'espèce se trouve en grande partie dans le Parc National des Cévennes.

Mesures de conservation proposées : aucune mesure ne semble utile pour l'instant puisqu'elle semble favorisée par l'abandon des cultures et tend également à remonter vers le nord.

Cependant, un suivi périodique de l'espèce (tous les trois ans par exemple) permettrait de confirmer l'extension de l'espèce ou son renforcement.

Evolution des populations (régression et menaces) : cette espèce semble être favorisée par l'abandon des cultures et, dans le même temps, elle effectue une remontée dans le nord puisqu'on la trouve maintenant dans la vallée de la Drobie, affluent de la Beaume. Elle n'est donc pas menacée à l'heure actuelle.

Valeur patrimoniale : Elle figure sur la Liste Rouge Nationale sous l'intitulé « espèce à surveiller » (liste provisoire) (Roux, comm. pers.). Sa faible répartition géographique (endémique des Cévennes) en fait une espèce à forte valeur patrimoniale.

X.2.5.LE RESEDA DE JACQUIN (*RESEDA JACQUINII*)

Statut juridique : espèce protégée dans la région Rhône-Alpes.

Description sommaire : plante annuelle, glabre, verte, de 20 à 40 cm de hauteur. Les feuilles sont allongées, presque ovales, entières ou les moyennes à plusieurs lobes. Les fleurs sont de couleur blanchâtre, groupées en grappes à la fin allongées et lâches. La floraison a lieu de mai à septembre.

Habitat : champs sablonneux, murs et rochers sur sols siliceux.

Répartition : principalement dans les Cévennes où il est assez commun, en Ardèche, Gard Lozère et Hérault, également dans les Pyrénées-Orientales à Estagel.

Mesure de conservation dont bénéficie le taxon : l'espèce se trouve en grande partie dans le Parc National des Cévennes.

Mesures de conservation proposées : aucune mesure de gestion ne semble nécessaire pour l'instant, l'espèce n'étant pas menacée à court terme.

Evolution des populations (régression et menaces) : espèce qui semble stable et ne paraît pas menacée à l'heure actuelle.

Valeur patrimoniale : espèce rare en Ardèche, assez commune dans les Cévennes mais à répartition limitée. Elle figure sur la Liste Rouge Nationale sous l'intitulé « espèce à surveiller » (liste provisoire) (Roux, comm. pers.) Elle possède une forte valeur patrimoniale.

X.2.6.LE DRYOPTERIS DES CEVENNES (*DRYOPTERIS ARDECHENSIS*)

Statut juridique : espèce non protégée.

Description sommaire : fougères à feuilles en touffes assez denses, de 50 à 80 cm de hauteur. Limbe triangulaire, non réduit à la base, coriace. Pennes à extrémité effilée, aiguë, sans tache noire à leur point d'insertion sur le rachis. Présence de glandes très petites éparses sur les axes, ainsi que ça et là sur le limbe. Espèce décrite seulement en 1981 et très difficile à déterminer sur le plan morphologique.

Habitat : base de rochers et falaises, parmi les blocs d'éboulis, talus, fossés, ravins encaissés, toujours dans les vallées assez chaudes à rochers escarpés. Pousse sur schiste et conglomérats, mais exceptionnellement aussi sur basalte, entre 150 et 550 m d'altitude, souvent à découvert mais parfois aussi en lisières de sous-bois clairs.

Répartition : espèce endémique des Cévennes, se trouvant en Ardèche, Gard et Lozère, depuis la région d'Aubenas jusqu'au niveau de la corniche des Cévennes. Sur le site il est présent dans le vallat qui descend sur l'Abeau.

Mesure de conservation dont bénéficie le taxon : l'espèce se trouve en grande partie dans le Parc National des Cévennes.

Mesures de conservation proposées : un débroussaillage manuel serait nécessaire au niveau du vallon qui descend sur l'Abeau car l'espèce risque de disparaître à cet endroit.

Evolution des populations (régression et menaces) : espèce qui semble stable et ne paraît pas menacée à l'heure actuelle.

Valeur patrimoniale : espèce assez rare et endémique des Cévennes. Possède une valeur patrimoniale assez forte.

X.2.7.L'APHANE A PETITS FRUITS (*APHANES INEXSPECTATA*)

Statut juridique : espèce non protégée.

Description sommaire : plante annuelle à racine pivotante grêle, de 2-15 cm de hauteur. Feuilles à pétiole long de 1 à 4 mm, stipules entourant les inflorescences dépassant de beaucoup les fruits à maturité. Fleurs verdâtres visibles de mai à août. Faux-fruit long de 1,4 à 1,8 mm.

Habitat : moissons et pelouses ouvertes sur des sables acides.

Répartition : espèce présente dans une grande partie de la France, très rare en Ardèche. Europe médiane, Madère.

Mesures de conservation proposées : une évaluation de l'abondance de cette espèce peu connue et discrète est nécessaire dans un premier temps (localisation des stations). Puis, il faut identifier les menaces potentielles et effectuer un suivi tous les trois ans pour contrôler l'état de la population. Cette plante peut cependant avoir un comportement fugace car elle est annuelle.

Evolution des populations (régression et menaces) : mal connue.

Valeur patrimoniale : espèce très rare en Ardèche. Possède une valeur patrimoniale assez forte.

X.2.8.LE SERPOLET DES CEVENNES (*THYMUS NITENS*)

Statut juridique : espèce non protégée.

Description sommaire : plante vivace à souche ligneuse, formant un buisson peu serré, d'un vert luisant, de 10 à 30 cm de hauteur. Les feuilles sont presque ovales ou elliptiques-oblongues, obtuses, atténuées en pétiole non cilié, planes, vertes et luisantes sur les 2 faces. Les fleurs sont roses, réunies en têtes ovoïdes s'allongeant en épis.

Habitat : base de rochers et falaises, parmi les blocs d'éboulis, talus, fossés, ravins encaissés, toujours dans les vallées assez chaudes à rochers escarpés. Pousse sur schiste et conglomérats, mais exceptionnellement aussi sur basalte, entre 150 et 550 m d'altitude, souvent à découvert mais parfois aussi en lisières de sous-bois clairs.

Répartition : espèce endémique des Cévennes, se trouvant en Ardèche, Gard et Lozère, Aveyron et Hérault.

Mesure de conservation dont bénéficie le taxon : l'espèce se trouve en grande partie dans le Parc National des Cévennes.

Mesures de conservation proposées : aucune mesure de gestion ne semble nécessaire pour l'instant, l'espèce n'étant pas menacée à court terme.

Evolution des populations (régression et menaces) : espèce qui semble stable et ne paraît pas menacée à l'heure actuelle.

Valeur patrimoniale : espèce assez rare et endémique des Cévennes. Elle figure sur la Liste Rouge Nationale sous l'intitulé « espèce à surveiller » (liste provisoire) (Roux, comm. pers.) Elle possède donc une forte valeur patrimoniale.

X.2.9.LE DAPHNE CAMELEE (*DAPHNE CNEORUM*)

Statut juridique : espèce protégée en Bourgogne, en Franche-Comté, en Lorraine et en Rhône-Alpes.

Description sommaire : sous-arbrisseau à tiges grêles, étalées-diffuses, d'un brun rougeâtre, de 10 à 50 cm de hauteur. Feuilles glabres, coriaces, persistantes, petites et sessiles. Fleurs rouges ou roses, très odorantes, en têtes terminales. Baie tardivement nue, ovoïde, jaunâtre orangé. Floraison d'avril à août.

Habitat : lieux secs et pierreux sur terrains de nature variée.

Répartition : dans les landes du sud-ouest, les Pyrénées, les Causses, les Alpes du sud, le Jura, quelques localités en Ardèche et de la Bourgogne à l'Alsace.

Mesure de conservation dont bénéficie le taxon : l'espèce se trouve dans le Parc National des Cévennes et le Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Mesures de conservation proposées : éviter tout déboisement, élargissement de piste ou épandage d'herbicides dans les stations connues.

Evolution des populations (régression et menaces) : espèce qui semble stable et ne paraît pas menacée à l'heure actuelle.

Valeur patrimoniale : espèce très rare en Ardèche et dans les Cévennes. Rare en général dans les différentes régions de France où elle est présente. Les populations ardéchoises sont excentrées par rapport à la population caussenarde, d'une part, la plus proche, puis la population du sud des Alpes, d'autre part. Possède une valeur patrimoniale assez forte.

X.2.10.L'HÉLIANTHÈME FAUX-ALYSSON (*HALIMIUM LASIANTHUM SUBSP. ALYSSOIDES*)

Statut juridique : espèce protégée dans la région Centre et les Pays de la Loire.

Description sommaire : sous-arbrisseau couvert de longs poils blancs, de 20 à 50 cm de hauteur. Feuilles opposées, ovales, planes, vertes et poilues en dessus. Fleurs de 3-4 cm, entièrement jaunes, dressées, par 2-5 au sommet des rameaux, avec 3 sépales égaux. Floraison de mai à juin.

Habitat : landes arides des terrains siliceux.

Répartition : distribution française très morcelée, commun à l'Ouest du Pays Basque et dans les Landes de Gascogne d'où il atteint le sud de la Charente-Maritime ; en Sologne, dans les sables des environs du Mans et dans les Cévennes.

Espagne et Portugal.

Mesure de conservation dont bénéficie le taxon : l'espèce se trouve dans le Parc National des Cévennes.

Mesures de conservation proposées : aucune mesure de gestion ne semble nécessaire pour l'instant, l'espèce n'étant pas menacée à court terme.

Evolution des populations (régression et menaces) : espèce qui semble stable et ne paraît pas menacée à l'heure actuelle.

Valeur patrimoniale : espèce rare en dehors du sud-ouest, pour la France, très rare en Ardèche. Possède une valeur patrimoniale assez forte.

Remarque : l'hybride avec le Ciste à feuilles de Sauge (*Cistus salviifolius*), qui s'appelle *X Cistanthemum revolii* est très rare et protégé en région Rhône-Alpes ; il existe une station vers Aubrias (commune de Malbos) (PLANA, comm. pers.)

X.2.11.LE JONC BULBEUX (*JUNCUS BULBOSUS*)

Statut juridique : espèce non protégée.

Description sommaire : plante vivace, glabre, à souche gazonnante, renflée en bulbe à la base, pourvue de stolons, à tiges grêles, dressées, couchées-radicantes, flottantes ou submergées, feuillées, de 10 à 60 cm de hauteur. Feuilles molles, vertes, à peine noueuses. Fleurs brunes, petites, en glomérules par 5 à 20, très lâches. Floraison de juin à septembre.

Habitat : bord des eaux.

Répartition : dans toute la France sauf dans la région méditerranéenne.

Europe jusqu'en Islande.

Mesures de conservation proposées : respecter les berges des cours d'eau où l'espèce est présente. Eviter tout drainage ou modification des hydrosystèmes.

Evolution des populations (régression et menaces) : espèce qui semble stable dans son ensemble, et ne paraît pas menacée à l'heure actuelle.

Valeur patrimoniale : espèce très rare en Ardèche, en limite d'aire, et donc fragile. Possède une valeur patrimoniale assez forte.

X.2.12.LE SILENE FERME (*SILENE INAPERTA*)

Statut juridique : espèce non protégée.

Description sommaire : plante annuelle, légèrement pubescente vers le bas, très visqueuse dans le haut, à racine pivotante, dressée, raide, rameuse. Feuilles toutes linéaires, aiguës, canaliculées. Fleurs d'un rose pâle, peu apparentes, dressées, fermées, pédonculées, en panicules lâches. Floraison de juin à septembre.

Habitat : coteaux arides et champs pierreux sur silice.

Répartition : Midi de la France, Corse.

Espagne et Portugal.

Mesures de conservation proposées : une évaluation de l'abondance de cette espèce peu connue est nécessaire dans un premier temps (localisation des stations). Puis, il faut identifier les menaces potentielles et effectuer un suivi tous les trois ans pour contrôler l'état de la population. Cette plante peut cependant avoir un comportement fugace car elle est annuelle.

Evolution des populations (régression et menaces) : mal connue.

Valeur patrimoniale : espèce très rare en Ardèche, présente sur la rive droite de la Ganière. Possède une valeur patrimoniale assez forte.

X.2.13.LA VESCE DE POMERANIE (*VICIA CASSUBICA*)

Statut juridique : espèce non protégée.

Description sommaire : plante vivace presque glabre, dressée, non grimpante, à souche rampante-stolonifère. Feuilles distiques, à 8-14 paires de folioles, veinées, à vrilles courtes. Fleurs violettes avec ailes et carène plus pâles, assez grandes, nombreuses en grappes plus courtes que la feuille.

Habitat : bois et buissons.

Répartition : dans l'Ouest et le Centre de la France.

Presque toute l'Europe.

Mesures de conservation proposées : une évaluation de l'abondance de cette espèce peu connue est nécessaire dans un premier temps (localisation des stations). Puis, il faut identifier les menaces potentielles et effectuer un suivi tous les trois ans pour contrôler l'état de la population.

Evolution des populations (régression et menaces) : mal connue.

Valeur patrimoniale : espèce très rare en Ardèche. Possède une valeur patrimoniale assez forte.

X.2.14.L'ŒILLET DES CEVENNES (*DIANTHUS GRANITICUS*)

Statut juridique : espèce non protégée.

Description sommaire : plante vivace, glabre, gazonnante.

Habitat : lieux secs et pierreux sur terrains de nature variée.

Répartition : dans les landes du sud-ouest, les Pyrénées, les Causses, les Alpes du sud, le Jura, quelques localités en Ardèche et de la Bourgogne à l'Alsace.

Mesure de conservation dont bénéficie le taxon : l'espèce se trouve dans le Parc National des Cévennes et le Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Mesures de conservation proposées : aucune mesure de gestion ne semble nécessaire pour l'instant, l'espèce n'étant pas menacée à court terme.

Evolution des populations (régression et menaces) : espèce qui semble stable et ne paraît pas menacée à l'heure actuelle.

Valeur patrimoniale : espèce commune dans les Cévennes. Endémique du sud-est du Massif Central. Elle figure sur la Liste Rouge Nationale sous l'intitulé « espèce à surveiller » (liste provisoire) (Roux, comm. pers.) Elle possède une valeur patrimoniale moyenne.

X.2.15.LE LIS MARTAGON (*LILIUM MARTAGON*)

Statut juridique : espèce protégée en Auvergne, dans le Centre, en Champagne-Ardenne, en Corse, en Limousin et en Poitou-Charentes.

Description sommaire : plante vivace à gros bulbe écailleux jaune vif donnant naissance à une tige robuste, dressée, rayée de pourpre et plus ou moins pubescente dans le haut.

Habitat : espèce à large amplitude écologique, plutôt calcicole, dans la plupart des forêts (ostrya, hêtre, sapin, mélèze, moins souvent épicéa ou pin sylvestre), les prairies grasses, les mégaphorbiaies, les landes à rhododendron, etc.

Répartition : Eurasiatique : de la péninsule ibérique à la Sibérie et au Japon ; absent des contrées nordiques. En France, le Lis Martagon est commun en montagne (Vosges, Jura, Alpes, Massif Central, Pyrénées), il est plus rare en plaine : Lorraine, Bourgogne, Poitou, Quercy.

Mesure de conservation dont bénéficie le taxon : l'espèce se trouve dans le Parc National des Cévennes.

Mesures de conservation proposées : contrôle de la destination non commerciale des cueillettes.

Evolution des populations (régression et menaces) : espèce menacée par la cueillette.

Valeur patrimoniale : espèce en limite d'aire de répartition sur le site. Possède une valeur patrimoniale assez forte.

XI. PROGRAMME D' ACTIONS

Le maintien des habitats naturels et des habitats d'espèces dans un état de conservation favorable passe par plusieurs types d'interventions. Trois grands thèmes peuvent être dégagés. Ils doivent permettre, par leur action conjuguée, de répondre aux objectifs de la Directive Habitats.

XI.1.GESTION ECOLOGIQUE : HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (FICHES G)

Dans ces fiches, des mesures de gestion appropriées sont définies pour chaque habitat naturel et espèce, que ce soient les actions à mener, les projets à entreprendre ou les contrats « type » de gestion à mettre en œuvre.

Au cours de leur élaboration, il a été tenu compte des instruments de planification existants, des moyens économiques, humains et financiers mobilisables et des projets des différents acteurs présents sur le site (discussions lors des réunions en groupe de travail).

D'une manière générale, les objectifs et les actions définis dans le cadre de la gestion des habitats doivent permettre d'assurer le maintien des espèces qui vivent dans ces espaces. C'est pourquoi, sur les fiches de gestion des espèces, ce sont plutôt des propositions d'actions concernant la gestion de leurs habitats et le suivi de leurs populations qui seront avancées.

XI.2.AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI SCIENTIFIQUE (FICHES SUI)

Afin d'évaluer au mieux l'efficacité des mesures de gestion préconisées pour les habitats et donc pour les espèces, il est impératif de mettre en place un suivi scientifique adapté. Celui-ci doit permettre de vérifier si les objectifs de conservation sont bien atteints et éventuellement, de réajuster certaines actions si cela s'avérait nécessaire.

D'autre part, certaines espèces potentielles de la Directive (Coléoptères, Chiroptères) doivent encore faire l'objet d'inventaires complémentaires afin de confirmer leur présence sur le site. Enfin, certains habitats restent toujours délicats à caractériser (Forêt pures de Pins de Salzmann) ; des études supplémentaires devraient permettre d'affiner les connaissances scientifiques relatives à ces derniers afin de mieux pouvoir les définir.

XI.3.ANIMATION ET COORDINATION DES ACTIONS (FICHES COM)

La communication autour du projet est un élément essentiel pour rendre possible l'appropriation locale de la démarche Natura 2000. En effet, ce n'est qu'avec le soutien des acteurs locaux qu'une gestion durable des habitats et des espèces pourra être menée à bien.

XI.4.PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROGRAMME D' ACTIONS

Code	TYPE d' ACTIONS	MONTANT sur 6 ans	Pourcentage
COM	Information et communication autour du document d'objectifs	2 658 KF	38%
G hab	Gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire	2 612 KF	38%
SUI hab	Amélioration des connaissances et suivi des habitats naturels	768 KF	11%
G esp	Gestion des espèces d'intérêt communautaire	446 KF	6%
SUI esp	Amélioration des connaissances et suivi des espèces	457 KF	7%
TOTAL		6 941 KF	100%

Code Natura 2000	LIBELLES	Fiches G.	Fiches SUI.	Fiches COM
4030	Landes sèches européennes	G Hab 3	Sui Hab 5	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
5120	Landes à Genêt purgatif des Cévennes (<i>Genista oromediterraneus</i>)	G Hab 3	Sui Hab 5	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
6410	Prairies acides à Molinie (<i>Junco-Molinion</i>)	G Hab 4	SUI Hab 3	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
8220	Falaises siliceuses catalano-languedociennes (<i>Antirrhinion asarinae</i>)	X	SUI Hab 5	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	X	SUI Hab 4	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
9260	Bois de Châtaigniers, formations dominées par <i>Castanea sativa</i>	G Hab 2	SUI Hab 2	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
9340	Forêts supra-méditerranéennes françaises de Chênes verts (<i>Quercus Ilex</i>)	G Hab 4	X	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
9530	Forêts de Pins de Salzmann * (<i>Pinus nigra subsp. salzmannii</i>)	G Hab 1.1, G Hab 1.2	SUI Hab 1.1, SUI Hab 1.2, SUI Hab 1.3	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1036	LA CORDULIE SPLENDIDE (<i>Macromia splendens</i>)	X	SUI Esp 4	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.

Code Natura 2000	LIBELLES	Fiches G.	Fiches SUI.	Fiches COM
1041	LA CORDULIE A CORPS FIN (<i>Oxygastra curtisii</i>)	X	SUI Esp 4	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1083	LE LUCANE CERF VOLANT (<i>Lucanus cervus</i>)	G Esp 2	SUI Esp 5	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1088	LE GRAND CAPRICORNE (<i>Cerambyx cerdo</i>)	G Esp 2	SUI Esp 5	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1092	L'ECREVISSE A PATTES BLANCHES (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	X	SUI Esp 3	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1131	LE BLAGÉON (<i>Leuciscus souffia</i>)	X	SUI Esp 1 et 2	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1138	LE BARBEAU MERIDIONAL (<i>Barbus meridionalis</i>)	X	SUI Esp 1 et 2	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1303	LE PETIT RHINOLOPHE (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	G Esp 3.1. & G Esp 3.2.	SUI Esp 6	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1304	LE GRAND RHINOLOPHE (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	G Esp 3.1. & G Esp 3.2.	SUI Esp 6	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1308	LA BARBASTELLE (<i>Barbastella barbastellus</i>)	G Esp 3.1. & G Esp 3.2.	SUI Esp 6	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1321	LE VERSPERTILION A OREILLES ECHANCREES (<i>Myotis emarginatus</i>)	G Esp 3.1. & G Esp 3.2.	SUI Esp 6	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1310	LE MINIOPTERE DE SCHEREIBER (<i>Miniopterus schreibersi</i>)	G Esp 3.1. & G Esp 3.2.	SUI Esp 6	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1324 - 1307	LE GRAND MURIN ET/OU LE PETIT MURIN (<i>Myotis myotis</i> / <i>Myotis blythii</i>)	G Esp 3.1. & G Esp 3.2.	SUI Esp 6	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1337	LE CASTOR d'EUROPE (<i>Castor fiber</i>)	G Esp 1	X	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.

Forêts de Pins de Salzmann

CC : 42.631 ; FFH : 9530

Code action G hab 1.1	Limiter voire réduire la colonisation de toute espèce concurrente du Pin de Salzmann sur les zones identifiées comme « Habitat de Pins de Salzmann » de la Directive
Superficie 74 ha	

Objectif de l'action : Le Pin de Salzmann est actuellement menacé par deux facteurs identifiés et qu'il s'agit aujourd'hui de mieux maîtriser. Ces deux facteurs sont : la colonisation du Pin maritime (après notamment le passage du feu) et les hybridations avec d'autres pins amplifiées par des plantations à proximité des peuplements purs.	Priorité 1
---	---------------------------------

Territoire concerné : Les zones bien identifiées comme « Habitats de Pins de Salzmann » de la Directive : « zones concaves riches » et « zones convexes pauvres ». Population concernée : les forestiers, les propriétaires, CRPF, ONF, Association Cèze et Ganière, PNC, CNRS, DRAF LR, Université des Sciences, PNR, Conseil Général. Actions de gestion actuelles :
--

Cahier des charges de l'action : <u>1. Etablir des contrats Natura 2000 sylvo-environnementaux selon le cahier des charges suivant :</u> <ul style="list-style-type: none">- Contractualisation du propriétaire pour une gestion durable.- Intervenir sur le Pin maritime (et le cas échéant sur le Pin laricio) avant qu'il ne fructifie autour des îlots identifiés de Pin de Salzmann. Cela permettra d'agrandir ces îlots de Pin de Salzmann. Il faut bien évaluer le moment de l'intervention : ne pas attendre moins de 10 ans et plus de 50 ans. <u>2. Encourager la mobilisation foncière :</u> participation du Conseil Général pour l'acquisition ou l'échange de parcelles.

Protocole de suivi : Cf. fiches SUI.Hab 1.1 et 1.2.

<i>Mise en œuvre de l'action</i>	Coût indicatif 350 KF/an	Plan de financement FGMN, TDENS	Opérateur potentiel Association Cèze et Ganière, Conseil Général
----------------------------------	------------------------------------	---	---

Forêts de Pins de Salzmann

CC : 42.631 ; FFH : 9530

Code action G hab 1.2	Encourager les initiatives de gestion autre que le reboisement
Superficie 74 ha	

Objectif de l'action : Le Pin de Salzmann est actuellement menacé par deux facteurs identifiés qu'il s'agit aujourd'hui de mieux maîtriser. Ces deux facteurs sont : la colonisation du Pin maritime (après notamment le passage du feu) et les hybridations avec d'autres pins amplifiées par des plantations à proximité des peuplements purs. Il s'agit aussi de redonner une expansion à ce peuplement dans son aire naturelle.	Priorité 1
---	---------------------------------

Territoire concerné : Toutes les zones à Pins noirs du site, hormis celles identifiées comme « noyaux durs de Pins de Salzmann ». Population concernée : les propriétaires, les forestiers, CRPF, ONF, Association Cèze et Ganière, PNC, CNRS, DRAF LR, Université des Sciences, PNR, Conseil Général. Actions de gestion actuelles :

Cahier des charges de l'action : <u>1. Etablir des contrats natura 2000 sylvo-environnementaux selon le cahier des charges suivant :</u> <ul style="list-style-type: none">- Contractualisation du propriétaire pour une gestion durable.- Sur la totalité du site, le propriétaire s'engage à éliminer à long terme les Pins noirs introduits et à ne replanter que du Pin de Salzmann local. <u>2. Encourager la mobilisation foncière :</u> participation du Conseil Général pour l'acquisition ou l'échange de parcelles.
--

<i>Mise en œuvre de l'action</i>	Coût indicatif 50 KF/an	Plan de financement FGMN	Opérateur potentiel Conseil Général
----------------------------------	-----------------------------------	------------------------------------	---

Bois de Châtaignier

CC : 41.9 ; FFH : 9260

Code action
G hab 2

Superficie
135 ha

Entretien et restaurer les châtaigneraies (vergers, châtaigneraie-feuillus ;châtaigneraie-résineux)

Objectif de l'action :

Réutiliser ou entretenir les châtaigneraies en déprise et comprises dans l'aire écologique de *Castanea sativa*. Les enjeux liés à cette action sont : l'impact sur la biodiversité, la maîtrise de l'embroussaillage, l'ouverture des paysages et la prévention des incendies par l'entretien du sous-bois. Cet habitat d'origine agricole, présente également un intérêt ethnologique, historique et paysager.

Priorité

1

Territoire concerné :

- **parcelles en châtaigneraie** comprises entre 350 et 800 m, sur schiste et gneiss, jamais en versant sud, correspondant à l'aire écologique de l'espèce et recouvrant à peu près l'étage supraméditerranéen. Les vergers, les peuplements mixtes (châtaigneraies-feuillus ;châtaigneraies-résineux) sont concernés.

Territoire non concerné :

- **parcelles en châtaigneraie** en dehors de l'aire écologique du *Castanea sativa*.

Population concernée : agriculteurs, propriétaires forestiers, société d'exploitation de bois.

Animation-coordination actuelles : AOC Châtaigne.

Pratique actuelle et dynamique (évolution) : abandon des exploitations, évolution à long terme vers la chênaie blanche, châtaigneraie menacée par l'encre, le chancre et les incendies répétés.

Cahier des charges de l'action :

1. Faire une zonation des propriétés autour des villages.
2. Entretien, réhabilitation ou construction de terrasses, et notamment autour des villages (pour la protection contre les incendies).
3. Entretien et rénovation des vergers de châtaigniers (important car de nombreuses espèces sont inféodées à ces châtaigniers), Labellisation des sociétés d'exploitation de bois qui respectent les terrasses (Ecotrophée ou label ou AOC).
4. Eviter de planter des espèces allochtones (*Castanea crenata*) : réaliser des greffes sur *Castanea sativa*.
5. Entretien des châtaigneraies et de leur sous-bois : débroussaillage, pâturage.
6. En dehors de l'aire écologique de *Castanea sativa* : reboisement des parcelles de châtaigneraie en essences de feuillus locales et diversifiées.

Protocole de suivi :

Cf. fiche SUI.hab 2

Mise en œuvre de
l'action

Coût indicatif

/

Plan de financement

Cf. Mesure-type (CTE) 0605-A-00, 1807-A-00 et 7901 – Cf.

MAE

Cf. ONIFLOR : programme de rénovation de verger

Opérateurs potentiels

CRPF, Chambre
d'Agriculture

Les landes sèches européennes

CC : 31.2 ; FFH : 4030

et les landes à Genêt purgatif

CC : 31.8421 ; FFH : 5120

Code action
G hab 3

Superficie
4030 : 46,5 ha
5120 : 151 ha
mixte : 16,5 ha

Favoriser la mosaïque des Landes à l'échelle du site

Objectif de l'action :

La conservation de ces habitats ne posent pas beaucoup de problème à moyen terme, compte-tenu de leur relative stabilité. Elle doit cependant s'inscrire dans une conservation globale des différents milieux adjacents les plus représentés de la zone d'étude (chênaies vertes, châtaigneraies, pinèdes, prairies mésophiles). On peut ainsi envisager une rotation de ces habitats en harmonie avec les activités humaines (pastoralisme, sylviculture, etc).

Priorité

2

Territoire concerné :

Parties sommitales du Font de l'Aille et de Serre de Barre. Les landes mixtes sont également concernées.

Population concernée : agriculteurs, propriétaires fonciers, ONF.

Actions de gestion actuelles : l'ONF utilise la technique du gyrobroyage sur la piste longeant la crête de la Serre de la Barre.

Cahier des charges de l'action :

1. Favoriser le pâturage extensif (ovin ou bovin) des parcelles concernées par ces habitats (s'il y a un berger).
 2. L'arrachage est conseillé pour l'entretien des landes à callune, sur des pieds de plus de 10 ans.
 3. Sur les zones dominées par la Myrtille et la Callune, non mécanisables où sur lesquelles le broyage est impossible (âge avancé des tiges), il est envisageable d'utiliser les feux courants (améliorent l'appétence de ces zones et donc la maîtrise des ligneux par les herbivores).
 4. Eviter tout reboisement surtout au niveau du Font de l'Aille.
 5. Eviter la création de nouvelles pistes d'exploitation lorsque les pentes sont supérieures à 60%.
 6. Maintenir le gyrobroyage pratiqué (tous les 2 ans) pour limiter la régénération de pins et autres résineux.
- A noter : le Comité de Vol Libre effectue sur 10 000m² environ un arrachage des pieds de Genêts purgatifs au niveau de la Serre de Barre.

Protocole de suivi :

Cf. fiche SUI.hab 5.

Mise en œuvre de
l'action

Coût indicatif
840 FF/ha/an

Plan de financement
Cf. mesure-type (CTE) 1903-
A-...
voire 1902 si nécessaire

Opérateurs potentiels
Chambre d'Agriculture,
CRPF, ONF, DDAF,

Prairies acides à Molinie

CC : 37.312 ; FFH : 6410

Code action
G hab 4

Superficie
1,8 ha

Maintenir la prairie dans un état de conservation favorable

Objectif de l'action :

L'objectif est de veiller à ce que le milieu ne se ferme pas complètement (par la colonisation d'espèces concurrentes comme l'Aulne, la Bourdaine, le Frêne et de protéger des espèces remarquables (*Drosera rotundifolia*)).

Priorité
3

Territoire concerné et superficie :

La prairie la plus remarquable et la plus typique se trouve près de « l'Habitarelle » à 232 m d'altitude (commune de Malbose). La superficie de cet habitat est très réduite : 200 m².

Population concernée : propriétaires, agriculteurs, Association Cèze et Ganière, SIDET, DDE.

Pratique actuelle et dynamique (évolution) :

La prairie est en partie colonisée par l'Aulne. Elle peut être endommagée par les véhicules qui peuvent y stationner.

Cahier des charges de l'action :

- Maintenir la gestion actuelle du site :
 - Contacter le propriétaire de la parcelle sur laquelle se trouve la prairie cartographiée.
 - Effectuer une fauche tous les 6 mois (effectué par le propriétaire).
 - Prendre des précautions pour curer le canal (effectué par la DDE).
 - Eviter l'érosion en amont des parcelles concernées.
- Installer un petit balisage de sécurité : les travaux devront être conduits de façon à ne pas endommager la prairie.

Protocole de suivi :

Cf. fiche SUI.Hab 3.

Mise en œuvre de
l'action

Coût indicatif
2 KF

Plan de financement
FGMN

Opérateurs potentiels
DDE, Propriétaire de la parcelle

Forêt supraméditerranéenne française de Chêne vert

CC : 45.321 ; FFH : 9340

Code action
G hab 5

Prévoir les étapes de maturation des Chênaies vertes situées à proximité des villages

Superficie
50 ha

Objectif de l'action :

L'objectif est d'entretenir la forêt (favoriser les futaies aux taillis et maintenir des arbres morts) afin d'obtenir à long terme des forêts « matures » et d'ouvrir ces forêts aux promeneurs.

Priorité

4

Territoire concerné :

- Les Chênaies vertes à proximité des villages et hameaux.

Population concernée : Propriétaires fonciers, ONF, CRPF.

Animation-coordination actuelles : néant

Pratique actuelle et dynamique (évolution) : 90% des forêts de Chênes verts ne sont pas exploitées.

Cahier des charges de l'action :

1. Favoriser les futaies aux taillis, à visée d'aménagement pour les promenades.
2. Lors des coupes de taillis de Chênes verts, ne pas réaliser de coupes rases : conserver des pieds de chênes de qualité (réserves) sur deux ou trois coupes successives (taillis sous futaie et futaie « jardinée »).
3. Maintenir un certain nombre d'arbres morts, essentiellement dans les fortes pentes ; cela ne peut engendrer d'aides financières.

Protocole de suivi :

aucun

Mise en œuvre de
l'action

Coût indicatif

35 KF/an

Plan de financement

FGMN

Opérateurs potentiels

ONF, CRPF

Le Castor d'Europe (*Castor fiber*, Linné)

FFH : 1337

Code action
G esp 1

Entretien et conservation de l'habitat du Castor d'Europe

Objectif de l'action :

Maintenir les habitats favorables au castor et en créer si nécessaire : réhabiliter les parties des cours d'eau dégradées et développer une gestion soucieuse des équilibres écologiques du castor.

Priorité

2

Territoire concerné :

- Le castor est présent sur toutes les parties sauvages des bords de la Ganière dans le site.

Pratiques actuelles et dynamique : néant

Population concernée : Fédération de pêche, CSP, SIDET Les Vans, ONC.

Animation-coordination actuelles : néant

Cahier des charges de l'action :

1. Etablir un diagnostic de la ripisylve en tant qu'habitat du Castor,
2. Conserver une bande de 20-35 mètres de ripisylve de chaque côté des berges de La Ganière, pour préserver les gîtes et les ressources alimentaires du castor,
3. Eviter la suppression des boisements dans le lit mineur et les déboisements des berges,
4. Limiter le développement d'espèces exotiques envahissantes comme la Renouée du Japon ou le Robinier faux-acacia : arrachage des petites pousses et destruction des rémanents,
5. Favoriser les habitats rivulaires les plus intéressants, notamment en favorisant les expérimentations contractuelles de gestion dans le cadre des contrats Natura 2000.

Protocole de suivi :

Etat initial de la ripisylve (largeur, présence d'espèces envahissantes, endroits dégradés) en année 0 (avant les actions) – Suivi en année 1 (juste après les actions) – Etat intermédiaire en année 3 – Etat final en année 6 .

Mise en œuvre de l'action	Coût indicatif 60	Plan de financement FGMN	Opérateurs potentiels SIDET, Féd. de Pêche, Ass. Cèze et Ganière
Mise en œuvre du suivi	Coût indicatif 21	Plan de financement FGMN et Fonds de l'Agence de l'Eau	Opérateurs potentiels SIDET, Féd. de Pêche, Ass. Cèze et Ganière

Le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le Lucane Cerf-Volant (*Lucanus cervus*)

FFH : 1088 et 1083

Code action
G esp 2

Entretien et conservation des habitats du Grand Capricorne et du Lucane Cerf-Volant

Objectif de l'action :

Maintenir les habitats favorables à ces deux coléoptères et en créer si nécessaires : conserver de vieux arbres (chênes et châtaigniers)

Priorité
2

Territoire concerné :

Ces espèces n'ont pas été localisées sur le site lors de la réalisation du document d'objectifs. Néanmoins, au nord de la zone d'étude, les forêts mixtes à dominantes de châtaigniers et/ou de chênes représentent des habitats favorables à ces deux espèces.

Population concernée : O.N.F, Propriétaires forestiers, CRPF, OPIE, Association Rosalia, Société Linnéenne de Lyon.

Animation-coordination actuelles : néant

Cahier des charges de l'action :

1. Animation par le CRPF auprès des propriétaires et des exploitants forestiers.
2. Contractualisation du propriétaire ou du gestionnaire forestier pour une gestion durable de ces espèces :
 - Lorsque le Grand Capricorne se développe sur des arbres isolés, assurer le renouvellement des classes d'âges sur le site. Dans ces milieux, la taille des arbres en « têtard » favorise la ponte du Grand Capricorne.
 - Dans les espaces agricoles, maintenir des haies arborées avec des arbres sénescents qui sont favorables au Lucane Cerf-Volant.
 - Dans les massifs de chênes et de châtaigniers, mettre en place des îlots de vieillissement et maintien des arbres déperissants.

Protocole de suivi :

Cf. fiche SUI.esp 5.

Mise en œuvre de l'action

Coût indicatif
20 KF/an

Plan de financement
FGMN

Opérateurs potentiels
ONF, CRPF

Mise en œuvre du suivi

Coût indicatif
75 KF

Plan de financement
FGMN

Opérateurs potentiels
Entomologistes

Les Chiroptères : Petit et Grand Rhinolophe, Barbastelle, Vespertilion à oreilles échancrées, Minioptère de Schreiber, Grand et Petit Murin

FFH : 1303, 1304, 1308, 1321, 1310, 1324, 1307

Code action
G.esp.3.1

Protection et entretien des gîtes des Chauves-souris

Objectif de l'action :

Protection des gîtes de reproduction, d'hibernation ou de transit accueillant des populations significatives.

Priorité
3

Territoire concerné :

Les gîtes potentiels des Chauves-souris sont très nombreux sur le site : barres rocheuses, ruines de maisons, de bergeries, murets assez hauts, puits, clochers d'églises, grottes et anciennes mines.

Population concernée : PNR des Monts d'Ardèche, Association Cèze et Ganière

Animation-coordination actuelles : il existe déjà une coordination entre la DRIRE et le CORA permettant de fermer et de sécuriser les mines après un arrêt de concession minière (cela suit la réglementation nationale).

Cahier des charges de l'action :

1. Protection des gîtes (si cela s'avère nécessaire) par voie réglementaire (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) voire physique (enclos, grille,...) sans obstruer les entrées : cela donne lieu, sur terrain privé, à l'élaboration de conventions avec les propriétaires de bâtiments ruraux anciens, de puits...
2. Lors de fermetures de galeries minières pour des raisons de sécurité, les grilles doivent être adaptées pour permettre le passage des Chiroptères.
3. Action de restauration du patrimoine bâti après maîtrise foncière pour préserver les sites de mise bas (éviter la destruction des ruines, modernisation importante des vieux bâtiments, fermeture hermétique des greniers, caves)
4. Lors de réfection des vieux ponts, il est indispensable de prévoir une expertise préalable et de laisser des anfractuosités.
5. Conserver les arbres creux.
6. La pose de nichoirs spécifiques aux Chauves-souris peut être également envisager sous les ponts, sur des arbres, dans les ripisylves (outils pouvant également être valoriser en terme de sensibilisation et éducation à l'environnement).
7. Surveillance des sites.

Protocole de suivi : Cf. fiche SUI.esp.6. et Cf. SUI hab 4.

<i>Mise en œuvre de l'action</i>	Coût indicatif 25 KF/an à partir de 2003	Plan de financement FGMN	Opérateurs potentiels PNR des Monts d'Ardèche, CORA, Gpe de Spéléologie des Vans
<i>Mise en œuvre du suivi</i>	Coût indicatif 35 KF + 50 KF	Plan de financement FGMN	Opérateurs potentiels CORA

Les Chiroptères : Petit et Grand Rhinolophe, Barbastelle, Vespertilion à oreilles échancrées, Minioptère de Schreiber, Grand et Petit Murin

FFH : 1303, 1304, 1308, 1321, 1310, 1324, 1307

Code action G.esp.3.2	Protection et entretien des terrains de chasse et des corridors boisés des Chauves-souris
---------------------------------	--

Objectif de l'action : Conserver, entretenir, voire agrandir et restaurer les territoires de chasse des Chauves-souris	Priorité 3
--	-----------------------------

<p>Territoire concerné : Les Chauves-souris affectionnent particulièrement les zones de bocage et paysages variés composés de prairies, zones humides, étangs, bois, cours d'eau, bâtis, haies...</p> <p>Population concernée : PNR des Monts d'Ardèche, Association Cèze et Ganière, communes du site, Agriculteurs, Propriétaires forestiers</p> <p>Animation-coordination actuelles : néant</p>

<p>Cahier des charges de l'action :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Campagnes d'écoute nocturne à l'aide de matériel d'écholocation pour localiser les zones de chasse 2. Mettre en place (par des conventions avec les agriculteurs ou les propriétaires forestiers), dans un rayon de 2 à 3 km autour des colonies, une gestion du paysage favorable aux espèces sur les bases suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ maintien (ou création) des prairies pâturées ou fauchées en évitant leur retournement ○ maintien ou développement d'une structure paysagère variée (haies, arbres isolées, vergers...) : ○ Réhabiliter et entretenir un maillage de linéaires boisés (haies variées et arbres isolés) en bordures de routes, de chemins, en limites de parcelles agricoles... ○ Si absence de corridor sur plus de 10 m, le rétablir ○ limitation d'utilisation de pesticides en agriculture ○ entretien et restauration des ripisylves, des boisements de feuillus (conserver arbres creux et morts sur pied) et limitation des plantations de résineux ○ diversification des essences forestières caducifoliées et de la structure des boisements (création de parcelles d'âges variés...) ○ restaurer des zones humides
--

Protocole de suivi : cf. fiche SUI.esp 6 et Cf. SUI hab 4.

<i>Mise en œuvre de l'action</i>	Coût indicatif 1. 20 KF/an 2. à chiffrer en 2003	Plan de financement FGMN	Opérateurs potentiels CORA
<i>Mise en œuvre du suivi</i>	Coût indicatif 35 KF + 50 KF	Plan de financement FGMN	Opérateurs potentiels CORA

Forêts de Pins de Salzmann

CC : 42.631 ; FFH : 9530

Code action
SUI hab 1.1

Superficie
74 ha

Acquérir de nouvelles connaissances sur l'historique du Pin de Salzmann

Objectif du suivi :

Il s'agit d'établir l'histoire du Pin de Salzmann : quelle a été sa plus large répartition géographique et à quelle époque ? Quelles étaient la faune et la flore associées alors à ses forêts ? Quelle a été son utilisation passée ? Quels ont été les facteurs (humains et écologiques) qui ont fait régresser ses populations de façon quasi-définitive ? Certains facteurs sont-ils réversibles ?...

Priorité

1

Territoire concerné :

L'ensemble du sud du site qui présente des populations résiduelles de Pin de Salzmann méritant d'être étudiées pour être mieux conservées et au-delà, l'ensemble des aires disjointes connues (Hérault, Gard, Lozère et Pyrénées orientales).

Population concernée : les propriétaires forestiers, CRPF, ONF, Association Cèze et Ganière, PNR, CNRS, DRAF LR, Université des Sciences, PNC.

Actions de suivi actuelles : /.

Cahier des charges du suivi :

Une des actions consistera à identifier tous les propriétaires de parcelles de Pins de Salzmann.

Il s'agit de réaliser une étude à partir de recherches au niveau des archives et d'enquêtes locales. Au préalable, un cahier des charges devra être établi.

Mise en œuvre du
suivi

Coût indicatif
20 KF

Plan de financement
FGMN

Opérateur potentiel
Association Cèze et Ganière

Forêts de Pins de Salzmann

CC : 42.631 ; FFH : 9530

Code action
SUI hab 1.2

Acquérir de nouvelles connaissances sur le Pin de Salzmann : des inventaires écologiques pour mieux connaître les peuplements du site

Superficie
74 ha

Objectif du suivi :

A partir des recherches génétiques et botaniques, il s'agira d'inventorier de façon exhaustive et sur l'ensemble du site des Bois des Bartres les peuplements purs de Pin de Salzmann, les peuplements des autres pins noirs et les peuplements hybridogènes. A partir de cet inventaire, des études parallèles sur la biodiversité liée au Pin de Salzmann pourront être conduites.

Priorité

1

Territoire concerné :

L'ensemble du sud du site qui présente des populations résiduelles de Pin de Salzmann méritant d'être étudiées pour être mieux conservées.

Population concernée : les propriétaires forestiers, CRPF, ONF, Association Cèze et Ganière, PNC, CNRS, DRAF LR, PNR.

Actions de gestion actuelles :

Des études menées par le CIRAD de Montpellier sur l'entomofaune inféodée au Pin de Salzmann sont en cours.

Cahier des charges du suivi :

1. Cartographie des peuplements de Pins de Salzmann dits « génétiquement purs » : déclaration officielle des parcelles porte-graines identifiées. Protection stricte de ces parcelles.
2. Cartographie des autres peuplements de Pins (Pin noirs d'Autriche, Pin laricio de Corse, mais également Pin sylvestre et Pin maritime)
3. Cartographie des peuplements hybridogènes.
4. Inventaires entomologiques et des arachnides.

Mise en œuvre
du suivi

Coût indicatif

320 KF

Plan de financement

FGMN + Fonds de la DERF

Opérateur potentiel

Association Cèze et Ganière
CNRS, CIRAD.

Forêts de Pins de Salzmann

CC : 42.631 ; FFH : 9530

Code action
SUI hab 1.3

Acquérir de nouvelles connaissances sur le Pin de Salzmann : des recherches génétiques pour mieux l'identifier

Superficie
74 ha

Objectif du suivi :

La recherche génétique devra établir des critères fiables permettant de différencier le Pin de Salzmann des autres espèces de pins noirs, quel que soit l'âge et les conditions de la station étudiée. Cette recherche devra également permettre d'identifier les hybrides. A partir des résultats de ces recherches, il s'agira d'établir les critères morphologiques et botaniques.

Priorité

1

Territoire concerné :

L'ensemble du sud du site qui présente des populations résiduelles de Pin de Salzmann méritant d'être étudiées pour être mieux conservées.

Population concernée : les propriétaires forestiers, CRPF, ONF, Association Cèze et Ganière, PNC, CNRS, DRAF, DERF, PNR.

Actions de gestion actuelles :

La DERF du Ministère de l'Agriculture a lancé en fin d'année 2000, un appel d'offre pour réaliser des « recherches génétiques nécessaires à la sauvegarde du Pin de Salzmann en France ». Celui-ci est resté sans suite.

Cahier des charges du suivi :

1. Analyse de l'architecture génétique au sein des populations de Pin de Salzmann identifiées sur le « Bois des Bartres »
2. Etablissement d'une carte génétique.

Mise en œuvre
du suivi

Coût indicatif

100 KF

Plan de financement

FGMN + Fonds de la DERF

Opérateur potentiel

DERF, CNRS

Bois de Châtaignier

CC : 41.9 ; FFH : 9260

Code action
SUI hab 2

Superficie
135 ha

Améliorer les connaissances sur l'état de conservation de la châtaigneraie et de son exploitation agricole (vergers, châtaigneraie-feuillus ; châtaigneraie-résineux)

Objectif du suivi :

Etablir un état des lieux parcellaire sur l'état de conservation de la châtaigneraie sur le site et un diagnostic sur ses fonctions (paysagère, de production de bois, de production fruitière, ...). Cet état des lieux a pour objectif de mettre en place des cahiers des charges adaptés à la gestion des châtaigneraies et les mettre en œuvre.

Priorité

2

Territoire concerné :

- **parcelles en châtaigneraie** comprises entre 350 et 800 m, sur schiste et gneiss, jamais en versant sud, correspondant à l'aire écologique de l'espèce et recouvrant à peu près l'étage supraméditerranéen. Les vergers, les peuplements mixtes (châtaigneraies-feuillus ; châtaigneraies-résineux) sont concernés.

Territoire non concerné :

- **parcelles en châtaigneraie** en dehors de l'aire écologique du *Castanea sativa*.

Population concernée : agriculteurs, propriétaires forestiers, Chambre d'Agriculture, DDAF, ADASEA, CRPF.

Animation-coordination actuelles : Le cahier des charges AOC Châtaigne comprend la réalisation de l'inventaire des parcelles, le nombre d'arbres par parcelle et les variétés d'arbres.

1^{er} scénario : inventaire exhaustif sur tout le périmètre du site Natura 2000, des châtaigneraies et de leur état de conservation.

2^{ème} scénario : 1) communication auprès des mairies, information par les mairies auprès de leurs administrés 2) les initiatives personnelles pour la réhabilitation pourront se rattacher à cette action (SUI hab 2) et à l'action G hab 2.

Pratique actuelle et dynamique (évolution) : abandon des exploitations, évolution vers la chênaie blanche, châtaigneraie menacée par l'encre, le chancre et les incendies répétés.

Cahier des charges du suivi :

1. Inventaire parcellaire et foncier
2. Inventaire des pratiques culturales (entretien ou absence d'entretien, production de fruits, production de bois, aucune pratique...) et classification des parcelles (verger entretenu, à l'abandon, très dégradé, évoluant vers un taillis, taillis...)
3. Définition d'un parti pris d'exploitation, signature d'un cahier des charges et mise en œuvre.

Mise en œuvre du
suivi

Coût indicatif

1. Cf. COM 2
2. 20 KF
3. 30 KF/an

Plan de financement

FGMN et Cf. Mesure-type (CTE) 0605-A-00, 1807-A-00 et 7901 – Cf. MAE
Cf. ONIFLOR : programme de rénovation de verger

Opérateurs potentiels

Chambre d'Agriculture, CRPF

Prairies acides à Molinie

CC : 37.312 ; FFH : 6410

Code action
SUL.hab.3

Superficie
1.8 ha

Acquérir de nouvelles connaissances sur les Prairies acides à Molinie

Objectif du suivi :

Etablir un inventaire de toutes les Prairies acides à Molinie sur le site et un état des lieux de leur état de conservation.

Priorité

3

Territoire concerné et superficie :

La prairie la plus remarquable et la plus typique se trouve près de « l'Habitarelle » à 232 m d'altitude (commune de Malbosc). La superficie de cet habitat est très réduite : 200 m². Une autre prairie acide se trouve en limite sud-est du site, au niveau de « Les Bartrasses ». D'autres prairies de ce type ne sont pas répertoriées.

Population concernée : agriculteurs, propriétaires, Associations Cèze et Ganière.

Pratique actuelle et dynamique (évolution) :

La prairie de « l'Habitarelle » est en partie colonisée par l'Aulne. Elle peut être endommagée par les véhicules qui peuvent y stationner.

Cahier des charges du suivi :

1. Recensement du foncier sur tout le site (en ce qui concerne les parcelles de prairies).
2. Inventaires des prairies (avec des relevés phytosociologiques) et des pratiques culturales sur celles-ci.
3. Cartographie précise de ces prairies et des espèces protégées ou remarquables présentes.
4. Etat des lieux de l'état de conservation des prairies (entretien, abandon : embroussaillage...).

Mise en œuvre
du suivi

Coût indicatif
46 KF

Plan de financement
FGMN

Opérateur potentiel
Association Cèze et Ganière

Grottes non exploitées par le tourisme

CC : 61.5 ; FFH : 8310

Code action
SUI hab 4

Améliorer les connaissances sur les grottes et les anciennes galeries minières

Superficie
Sans objet

Objectif du suivi :

Etablir un inventaire de toutes les grottes non exploitées par le tourisme et les anciennes galeries minières sur le site et établir un état des lieux de leur état de conservation.

Priorité

1

Territoire concerné :

Les grottes et les anciennes galeries minières.

Population concernée : CORA, M. BOUCHET (club de spéléologie), PNR.

Animation : aucune

Pratique actuelle et dynamique (évolution) : néant

Cahier des charges du suivi :

1. Etablir l'état de conservation de chaque grotte et des anciennes galeries minières.
2. Réaliser des inventaires complémentaires des chiroptères.
3. Etablir des actions de gestion à mettre en œuvre à la suite des inventaires.
4. Envisager une coordination des inventaires avec le site B4.

Mise en œuvre du
suivi

Coût indicatif

10 KF/an à partir de 2003

Plan de financement

FGMN

Opérateurs potentiels

CORA, chiroptérologues

Les landes sèches européennes
 CC : 31.2 ; FFH : 4030
les landes à Genêt purgatif
 CC : 31.8421 ; FFH : 5120
les Falaises siliceuses catalano-languedociennes
 CC : 62.26; FFH : 8220

Code action SUI hab 5	Améliorer les connaissances sur les landes et les falaises
Superficie 223 ha	

Objectif du suivi : Surveiller, par le biais de personnes qualifiées, l'évolution des landes d'intérêt communautaire pour contribuer à l'évaluation des mesures préconisées sur ces milieux et éventuellement les modifier.	Priorité 2
---	---------------------------------

Territoire concerné : Toute la surface du site occupée par des landes. Population concernée : CREN Rhône-Alpes, PNR Monts d'Ardèche, Ass. Cèze et Ganière Pratique actuelle et dynamique (évolution) : néant
--

Cahier des charges du suivi : 1. Suivre l'état de conservation des landes chaque année. 2. Inventaires complémentaires : avifaune et entomologie

<i>Mise en œuvre du suivi</i>	Coût indicatif 62 KF	Plan de financement FGMN	Opérateurs potentiels Entomologistes et Ornithologues
-------------------------------	--------------------------------	------------------------------------	--

Le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)

FFH : 1138

Code suivi
SUI.esp 1

Amélioration des connaissances et suivi des populations de Barbeau méridional (le Turgan)

Objectif du suivi :

Réaliser des inventaires de l'espèce et des études sur la concurrence par rapport aux populations d'espèces introduites.

Priorité

2

Territoire concerné :

Le Barbeau méridional est présent sur les cours de l'Abeau et de la Ganière.

Population concernée : PNR des Monts d'Ardèche, Fédération de Pêche, CSP, Associations locales de Pêche

Animation-coordination actuelles : étude en cours par le PNR des Monts d'Ardèche sur le Barbeau méridional.

Cahier des charges du suivi :

1. Réalisation d'un diagnostic de rivière (l'Abeau et la Ganière) : qualité biologique et physico-chimique de l'eau, suivi du régime hydrique.
2. Evaluation quantitative des populations sur la Ganière et l'Abeau par pêches électriques.
3. Suivi annuel de l'évolution des populations en place par pêches électriques.

Mise en œuvre du
suivi

Coût indicatif

22,5 KF

Plan de financement

FGMN et fonds de l'Agence
de l'eau

Opérateur potentiel

PNR des Monts d'Ardèche,
Féd. de Pêche, CSP, SIDET.

Le Blageon (*Leuciscus souffia*)

FFH : 1131

Code suivi
SUI.esp 2

Amélioration des connaissances et suivi des populations de Blageon

Objectif du suivi :

Réaliser des inventaires de l'espèce et des études sur la concurrence par rapport aux populations d'espèces introduites.

Priorité

2

Territoire concerné :

Le Blageon est abondant sur tout le cours de La Ganière.

Population concernée : Fédération de Pêche, CSP, Associations locales de Pêche

Animation-coordination actuelles : néant

Cahier des charges du suivi :

1. Réalisation d'un diagnostic de rivière (l'Abeau et la Ganière) : qualité biologique et physico-chimique de l'eau, suivi du régime hydrique.
2. Evaluation quantitative des populations sur La Ganière et l'Abeau par pêches électriques.
3. Suivi annuel de l'évolution des populations en place par pêches électriques.

Mise en œuvre du
suivi

Coût indicatif

22,5 KF

Plan de financement

FGMN et fonds de l'Agence
de l'eau

Opérateur potentiel

SIDET, Fédé. de pêche,
PNR Monts d'Ardèche,
CSP.

L'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

FFH : 1092

Code du suivi
SUI.esp.3

Amélioration des connaissances et suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches

Objectif du suivi:

Réaliser des inventaires de l'espèce, des études sur la concurrence par rapport à d'autres espèces introduites, un suivi de la qualité des eaux, surveillance de la pêche.

Priorité

2

Territoire concerné : cours du Ravin de Combe longue (affluent de la Ganière) et sur le ruisseau de la Doue.

Population concernée : Fédération de Pêche, CSP, Associations locales de pêche, SIDET

Animation-coordination actuelle : néant

Cahier des charges du suivi :

1. Réalisation d'un diagnostic de rivière : qualité biologique et physico-chimique de l'eau, suivi du régime hydrique de la Ganière (variations de débit surtout en période d'étiage).
2. Inventaires exhaustifs de terrain : évaluation quantitative de la population sur la Ganière par repérage nocturne ou pêches électriques.
3. Suivi annuel de l'évolution de la population en place par repérage nocturne ou pêches électriques.
4. Surveiller la pêche légale à l'écrevisse (ouverture de la pêche pendant 3 jours consécutifs à partir du 4^e samedi de juillet) et le nombre de prises.
5. Surveillance de l'introduction éventuelle d'écrevisses américaines et si elle a lieu, la proscrire en faisant respecter la législation sur l'élevage, le commerce et le transport des écrevisses (écrevisses exotiques vivantes).
6. Réalisation d'une campagne de communication sur les menaces d'introduction d'espèces exotiques dans la rivière à partir d'élevage en bassin. (Cf. COM 3)
7. Surveillance des lâchers de truites surdensitaires, prédatrices et de l'introduction de toute autre espèce de décapode d'eau douce sur le site.

Mise en œuvre du
suivi

Coût indicatif

72 KF

Plan de financement

FGMN et Fonds de l'Agence
de l'Eau

Opérateurs potentiels

SIDET, CSP, Féd. de Pêche,
PNR Monts d'Ardèche

La Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) et la Cordulie splendide (*Macromia splendens*)

FFH : 1041 et 1036

Code suivi
SUI.esp 4

Suivi de la Cordulie à corps fin et de la Cordulie splendide

Objectif du suivi :

Avoir une idée réelle de la densité des populations de ces deux espèces sur le site.

Priorité

3

Territoire concerné :

La Cordulie à corps fin et la Cordulie splendide sont présentes aussi bien sur la Ganière que sur l'Abeau. Leurs populations, d'après les inventaires 2000 et 2001, sont dans un bon état de conservation.

Population concernée : GRPL Sympetrum, entomologistes.

Animation-coordination actuelles : néant

Cahier des charges du suivi :

1. Suivi de l'évolution des populations recensées : ramassage, localisation et comptage des exuvies.
2. Inventaire des populations isolées menacées.
3. Suivi des étiages : maintenir un débit minimum de la Ganière et de l'Abeau (éviter les pompages estivaux).

Remarque : Ces suivis doivent permettre d'améliorer les connaissances sur une autre espèce de libellule patrimoniale : *Gomphus graslinii*.

Mise en œuvre du
suivi

Coût indicatif

60 KF

Plan de financement

FGMN

Opérateur potentiel

Entomologistes, GRPL
Sympetrum, OPIE

Le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le Lucane Cerf-Volant (*Lucanus cervus*)

FFH : 1088 et 1083

Code du suivi
SUL.esp 5

Amélioration des connaissances et suivi du Grand Capricorne et du Lucane Cerf-Volant

Objectif du suivi:

Approfondir les connaissances sur ces espèces, réaliser des inventaires de terrain exhaustifs, mettre en place un suivi de l'évolution des populations

Priorité

2

Territoire concerné :

Ces espèces n'ont pas été localisées sur le site lors de la réalisation du document d'objectifs. Néanmoins, au nord de la zone d'étude, les forêts mixtes à dominantes de châtaigniers et/ou de chênes représentent des habitats favorables à ces deux espèces.

Population concernée : O.N.F., Propriétaires forestiers, CRPF, Association Rosalia, Société Linnéenne de Lyon, OPIE

Animation-coordination actuelles : néant

Cahier des charges du suivi :

1. Faire une cartographie des vieux chênes et châtaigniers sur le site.
 2. Réaliser des inventaires de terrain : évaluation quantitative des populations des deux espèces sur le site
 3. Suivi de l'évolution des populations recensées
- Il n'existe pas de méthode standardisée pour les inventaires mais l'emploi de pièges attractifs non destructifs (pièges à fruits par exemple) peut être envisagé.
4. Amélioration des connaissances sur les larves
 5. Sensibiliser les forestiers et les promeneurs à la préservation des coléoptères saproxyliques, de manière à lutter notamment contre l'idée reçue qu'une forêt est mal gérée lorsqu'on y laisse des arbres morts ou du bois mort au sol.

Mise en œuvre
du suivi

Coût indicatif
75 KF

Plan de financement
FGMN

Opérateurs potentiels
Entomologistes

Les Chiroptères : Petit et Grand Rhinolophe, Barbastelle, Vespertilion à oreilles échancrées, Minioptère de Schreiber, Grand et Petit Murin

FFH : 1303, 1304, 1308, 1321, 1310, 1324, 1307

Code du suivi
SUI esp 6

Etudes complémentaires sur les populations de Chauves-souris et leurs gîtes

Objectif du suivi:

Réaliser des inventaires de terrain les plus exhaustifs possibles, mettre en place un suivi des gîtes de reproduction, d'hibernation ou de transit accueillant des populations significatives

Priorité

1

Territoire concerné :

Les gîtes potentiels des Chauves-souris sont très nombreux sur le site : barres rocheuses, ruines de maisons, de bergeries, murets assez hauts, puits, clochers d'églises, grottes, galeries minières.

Population concernée : PNR des Monts d'Ardèche, Association Cèze et Ganière, spécialiste en chiroptères (M. Issartel Gérard)

Animation-coordination actuelles : néant

Cahier des charges du suivi :

1. Prospections diurnes :
 - Recherche de colonies de reproduction sur le site afin de pouvoir évaluer les potentialités en habitats de chasse pour des espèces sur la zone et de les préserver
 - Recherche des sites d'hibernation lors de campagnes hivernales afin de localiser les cavités importantes (grottes, puits, caves) pour le maintien des espèces sur la zone. Ce travail est à réaliser en collaboration avec les spéléologues.
2. Prospections nocturnes :
 - Evaluation de la fréquentation des gîtes (connus ou potentiels) par les Chiroptères par des captures automnales en sortie de cavités.
3. Evaluation des menaces et définition des zones prioritaires.
4. Suivi de l'évolution des populations dans les gîtes identifiés comme majeurs : visite à date fixe tous les ans.

Mise en œuvre
du suivi

Coût indicatif

35 KF

Plan de financement

FGMN

Opérateurs potentiels

CORA

Communication globale autour du Document d'objectifs

Code action COM 1	Gestion administrative et coordination du document d'objectifs
Superficie 4465 ha	

Objectif de l'action: Il s'agit de coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs et de son fonctionnement par la mise en place d'un interlocuteur privilégié chargé de la supervision de l'ensemble du dossier. Assurer la concertation et l'animation.	Priorité 1
---	---------------------------------

Territoire concerné : Tout le site Natura 2000. Population concernée : DIREN, DDAF, CG 07, ONF, CRPF, SIDET, Mairies, Fédération de Pêche, PNR Monts d'Ardèche, CSP, Chambre d'Agriculture. Animation-coordination actuelles : néant. Cette action doit se combiner à l'animation qui devra avoir lieu sur le site B4 (une personne employée pour l'animation des deux sites).
--

Cahier des charges de l'action : <ol style="list-style-type: none">1. Gestion de l'ensemble du dossier.2. Supervision de sa bonne mise en œuvre.3. Assurer la concertation et l'animation (plan de communication).4. Gestion des difficultés et problèmes rencontrés.5. Evaluation des projets ayant un impact sur le site.

<i>Mise en œuvre de l'action</i>	Coût indicatif 350 KF/an (emploi d'une personne + secrétariat + fourniture + frais de déplacement)	Plan de financement FGMN	Opérateurs potentiels SIDET, PNR des Monts d'Ardèche.
----------------------------------	--	------------------------------------	---

Communication globale autour du Document d'objectifs

Code action COM 2	Etude foncière complémentaire sur le site (y compris l'extension)
Superficie 4465 ha	

Objectif de l'action: Il s'agit de compléter le travail de recensement des propriétaires concernés par des habitats d'intérêt communautaire et d'inventorier leurs parcelles cadastrales en vue d'une veille foncière par le département.	Priorité 1
---	---------------------------------

Territoire concerné : Les surfaces du site occupées par des habitats d'intérêt communautaire (identifiées et qui seront identifiées lors des inventaires complémentaires pour l'extension). Population concernée : Services de l'Etat, collectivités territoriales. Animation-coordination actuelles : néant.

Cahier des charges de l'action : <ol style="list-style-type: none">1. Récolte des informations existantes auprès des Associations Syndicales forestières et de l'Association Cèze et Ganière.2. Consultation du cadastre afin de recueillir les surfaces exactes de chacune des parcelles du site et de l'extension.3. Acquisition des fonds cadastraux manquants.4. Inventaire des usages ou activités humaines présentes sur les parcelles ajoutées à la suite de l'extension.5. Mise en forme des données acquises (SIG).6. Veille foncière par le département.
--

<i>Mise en œuvre de l'action</i>	Coût indicatif 50 KF	Plan de financement FGMN et TDENS	Opérateurs potentiels CRPF, SAFER, Conseil Général
----------------------------------	--------------------------------	---	--

Communication globale autour du Document d'objectifs

Code action COM 3	Campagne d'information auprès des propriétaires des usagers
Superficie Sans objet	

Objectif de l'action: Cette mesure doit permettre de comprendre la démarche de la Directive, de prendre conscience de la richesse du patrimoine local, de son intérêt au niveau européen et des raisons pour lesquelles il convient de le préserver.	Priorité 2
--	---------------------------------

Territoire concerné : L'ensemble du site et des communes concernées. Population concernée : Comité de suivi, collectivités locales, opérateur applicatif. Animation-coordination actuelles : Réunion de groupe de travail, Comité de pilotage.
--

Cahier des charges de l'action : <ol style="list-style-type: none">1. Information individualisée des propriétaires et des usagers par courrier en Année 1, 4 et 6, ce qui sous-entend de disposer de leur adresse actualisée. Cette démarche découle de l'étude foncière préconisée en fiche COM 1.2. Diffusion d'une plaquette d'information relative au document d'objectifs du site par le biais du bulletin municipal des communes concernées ou dans le courrier personnel. Ce document sera du même type que le bulletin d'information « Infosite » distribué lors de réunions.3. Organisation d'une réunion d'information communale pour tout public en Année 1 et 5.4. Sensibilisation, animation, éducation. Une fois l'information réalisée, il conviendra d'engager des contacts avec les propriétaires et les usagers afin de leur proposer les mesures de gestion concrètes et donc les contrats type à mettre en place pour la conservation des habitats et des espèces.
--

<i>Mise en œuvre de l'action</i>	Coût indicatif 343 KF	Plan de financement FGMN	Opérateurs potentiels Mairies, PNR, Féd. de Pêche, Association Cèze et Ganière, RENE 07.
----------------------------------	---------------------------------	------------------------------------	--

Communication globale autour du site Natura 2000

Code action COM 4	Promotion du site Natura 2000
Superficie Sans objet	

Objectif de l'action: S'appuyer sur la désignation du site pour promouvoir le territoire (conserver les mêmes désignations et toponymies que le site Bois de Païolive B4).	Priorité 3
--	---------------------------------

Territoire concerné : - Toutes les communes du site. Population concernée : Les collectivités locales, les infrastructures touristiques (camping, gîtes, offices de tourisme,...) Animation-coordination actuelles : action à réaliser conjointement avec le site B4.

Cahier des charges de l'action : <u>Remarque générale :</u> L'information diffusée doit être bien formulée de façon à bien canaliser la fréquentation. 1. Mise en place de panneaux d'information dans chaque commune concernée par le site. 2. Insertion de cette désignation dans les guides touristiques.

<i>Mise en œuvre de l'action</i>	Coût indicatif 65 KF	Plan de financement FGMN	Opérateurs potentiels SIDET, Offices de Tourisme.
--------------------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---

Communication globale autour du site Natura 2000

Code action COM 5	Evaluation et révision du document d'objectifs
Superficie Sans objet	

Objectif de l'action: Dans la perspective d'un développement territorial durable, évaluer puis le cas échéant adapter les objectifs de conservation et de gestion du Bois des Bartres ainsi que les actions. Avoir un retour sur expérience.	Priorité 1
---	---------------------------------

Territoire concerné : Site B9 et B4 Population concernée : DIREN, DDAF, CG 07, ONF, CRPF, SIDET, Mairies, Fédération de Pêche, PNR Monts d'Ardèche, CSP, Chambre d'Agriculture. Animation-coordination actuelles : action à réaliser conjointement avec le site B4.

Cahier des charges de l'action : 1- Etablir des tableaux de bords annuels pour chaque action 2- En 2007 : évaluation des actions et révision du document d'objectifs

<i>Mise en œuvre de l'action</i>	Coût indicatif 100 KF	Plan de financement FGMN	Opérateurs potentiels SIDET, PNR des Monts d'Ardèche.
----------------------------------	---------------------------------	------------------------------------	---

XI.5. PROPOSITION D'EXTENSION DU PERIMETRE

Dans un souci de cohérence et afin de constituer des entités les plus homogènes possibles, la population locale, les agriculteurs et les propriétaires privés, motivés par la démarche de la directive « Habitats », ont souhaité intégrer leurs parcelles dans le site B9.

Toujours dans un souci de cohérence, seront prises en compte dans la totalité de leur surface, les parcelles « coupées en deux » suite au report du périmètre au 1/25 000° à l'échelle cadastrale. En effet, dans le cadre des mesures de gestion proposées et nécessaires pour la préservation des habitats et des espèces, il paraît incontournable de raisonner à l'échelle de la parcelle en entier.

Sachant que le site B9 s'étendait sur 1504 hectares, cela représente, avec l'extension, une surface approximative de 4465 hectares (soit 2961 hectares en plus). Seul le recensement des surfaces exactes de chacune des parcelles cadastrales rajoutées à la suite de l'extension permettra de calculer plus précisément l'étendue du site B9 (cf. fiche COM 2).

La proposition d'extension du périmètre du site B9 a été validée lors du deuxième comité de pilotage du 14 septembre 2000.

Proposition d'extension du site

Code action
SUI 1

Réaliser des inventaires sur les surfaces ajoutées au site à la suite de l'extension de son périmètre

Superficie
2960 ha

Objectif du suivi :

A la suite de l'extension du périmètre, d'autres habitats naturels, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire sont susceptibles d'être inclus dans le site B9. Ils doivent faire l'objet d'inventaires et d'une cartographie.

Priorité

1

Territoire concerné :

Toute la surface d'extension du site (2 657 hectares).

Population concernée : l'Etat

Animation-coordination actuelles : néant.

Cahier des charges du suivi :

1. Caractérisation des habitats naturels recensés (habitats d'intérêt communautaire, habitats d'espèces).
2. Identification éventuelle d'autres espèces d'intérêt communautaire.
3. Proposition de nouvelles mesures de gestion, de suivi ou de communication si cela s'avère nécessaire.
4. Cartographie de ces habitats naturels.

*Mise en œuvre
du suivi*

Coût indicatif
150 KF

Plan de financement
FGMN

Opérateurs potentiels
Phytosociologues,
entomologistes

XI.6.POLITIQUES PUBLIQUES

L'engagement de l'Etat à assurer l'efficacité et la pérennité des mesures de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire implique une nécessaire cohérence de sa politique. Il incombe à ses services, aux collectivités et aux établissements publics de garantir une cohérence entre les différents documents de planification qui peuvent s'appliquer sur un même site. Ainsi, toute attribution de fond entraînant ou pouvant entraîner une dégradation directe ou indirecte des habitats doit être supprimée et, au contraire, tout financement d'actions favorables à la conservation ou prenant celle-ci en compte doit être favorisée sur le site.

Dès leur élaboration ou lors de leur révision dans le cas des documents existants, les documents de planification qui s'appliquent et s'appliqueront aux sites concernés par Natura 2000 devront prendre en compte les principes de gestion durable préconisés dans ce document d'objectifs et validés par les partenaires locaux et institutionnels associés à sa réalisation.

Le tableau suivant présente les instruments de planification existants pour les différentes politiques sectorielles, suivant les niveaux d'application.

Les politiques sectorielles et leur niveau d'application

Niveaux d'application Politiques sectorielles	Europe Territoire national	Région, Département, Bassin versant	Niveau local
Agriculture	Objectif 2 européen. Plan de Développement Rural National (PDRN) annexe B. Fonds nationaux (Fond de Gestion des Milieux Naturels, FFCTE, FFN).	Arrêté Préfectoral sur le boisement des terres agricoles. DOCUP des zones d'objectifs 2 et de soutien transitoire. Arrêté Préfectoral définissant le contrat type d'exploitation.	Aménagement foncier.
Forêt : production	Code forestier	Orientations Régionales forestières.	Plan Simple de Gestion Forestière. Aménagement forestier Règlement d'exploitation.
Forêt : hors logique de production	PDRN Annexe J.		
Milieux ni agricoles ni forestiers	PDRN Annexe J.		
Eaux		Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)	SAGE Contrat de rivière.
Espaces naturels		Politique Départementale de Espaces Naturels Sensibles (TDENS).	Charte (Parc naturel) Plan de gestion.
Tourisme		Schéma Régional du Tourisme. Plan Départemental de la randonnée.	
Pêche (eau douce)		Schéma départemental de vocation piscicole.	Plan de gestion piscicole.
Incendies		Schéma Départemental d'Aménagement des Forêts contre l'Incendie.	Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF).

XI.7.EVALUATION FINANCIERE ET PLANIFICATION DES ACTIONS

Les mesures de gestion seront appliquées en fonction :

- des volontés locales,
- des crédits disponibles,
- de l'intérêt biologique des milieux et de la pérennité des actions sur le site.

L'estimation des besoins financiers a été réalisé en tenant compte :

- du caractère contractuel de la démarche (les actions ne se feront qu'avec la volonté des propriétaires et des utilisateurs de l'espace rural),
- des difficultés liées à la complexité des problèmes fonciers,
- de l'impossibilité économique de mener toutes les actions sur toutes les zones,
- de la prise en compte uniquement du surcoût occasionné par les actions de conservation ou de restauration des habitats (les financements du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ne se substitueront pas aux financements traditionnels des actions mais les compléteront).
- de la priorité de certains habitats naturels ou espèces par rapport à d'autres.

Cette estimation reste évidemment indicative. Elle dépend beaucoup de la volonté des collectivités locales, des résultats auprès des propriétaires et des utilisateurs de l'espace rural, du travail de prospection de l'animateur. Elle permet d'avoir un ordre de grandeur des besoins qui seront affinés annuellement.

En résumé, cette estimation correspond au coût nécessaire pour intervenir dans un premier temps sur un certain nombre d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire rencontrés sur le site. En pratique, le document d'objectifs sera appliqué en fonction :

- **des priorités d'intervention sur les habitats et espèces caractéristiques de ce site,**
- **des volontés et des initiatives locales,**
- **des moyens financiers disponibles.**

CODE	OBJECTIFS / ACTIONS	COUT (KF)						TOTAL (KF)	%
		2002	2003	2004	2005	2006	2007		
INFORMATION ET COMMUNICATION AUTOUR DU DOCUMENT D'OBJECTIFS									
COM 1	GESTION ADMINISTRATIVE ET COORDINATION								
	Gestion de l'ensemble du dossier								
	Supervision de sa bonne mise en œuvre								
	Assurer la concertation et l'animation (plan de communication)	350	350	350	350	350	350	2 100	
	Gestion des difficultés et problèmes rencontrés								
	Evaluation des projets ayant un impact sur le site								
COM 2	ETUDE FONCIERE COMPLEMENTAIRE								
	Recensement des informations existantes auprès des ASL								
	Consultations cadastrales pour les surfaces exactes des parcelles								
	Acquisition des fonds cadastraux manquants	50						50	
	Mise en forme des données acquises (SIG)								
	Veille foncière par le département								
COM 3	CAMPAGNE D'INFORMATION AUPRES								
	Information individualisée par courrier	5			5		5	15	
	Diffusion d'un bulletin d'informations du type "Infosite"	3	3	3	3	3	3	18	
	Réunion publique communale sur Natura 2000	5					5	10	
	Sensibilisation, animation, éducation : - pour la conservation du Pin de Salzmann - sur les espèces aquatiques (castor, blageon, barbeau, ...) - sur les chauves-souris	50	50	50	50	50	50	300	
COM 4	PROMOTION DU SITE NATURA 2000								
	Panneaux d'information (cf. site B4)		30				30	60	
	Insertion de la désignation dans les guides touristiques	5						5	
COM 5	EVALUATION ET REVISION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS								
	Evaluation des actions conduites pendant 6 ans						50	50	
	Révision du document d'objectifs						50	50	
								2 658	38%

CODE	OBJECTIFS / ACTIONS	COUT (KF)						TOTAL (KF)	%
		2002	2003	2 004	2005	2006	2007		
GESTION DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE									
G Hab 1.1	LIMITER LA COLONISATION DE TOUTE ESPECE CONCURRENTTE DU PIN DE SALZMANN EN ZONES IDENTIFIEES EN DH								
	Contractualisation du propriétaire pour une gestion sylvicole durable	50	50	50	50	50	50	300	
	Intervenir sur le Pin maritime autour des îlots de Pin de Salzman	300	300	300	300	300	300	1 800	
Encourager la mobilisation foncière : veille foncière par le Département									
G Hab 1.2	ENCOURAGER LES INITIATIVES DE GESTION AUTRES QUE TOUT REBOISEMENT (CULTURE SUR TERRASSE, PASTORALISME)								
	Contractualisation du propriétaire pour une gestion sylvicole durable	50	50	50	50	50	50	300	
	Eliminer à long terme les Pins noirs introduits								
Encourager la mobilisation foncière : veille foncière par le Département									
G Hab 2	ENTREtenir ET RESTAURER LES CHATAIGNERAIES (VERGERS ; CHATAIGNERAIES)								
	Zonation des propriétés autour des villages	<i>Cf. COM 2</i>							
	Entretien, réhabilitation ou construction de terrasses	<i>CF. mesure-type CTE 0605-A-00, 1807-A-00 et 7901 CF. MAE</i>							
	Entretien et rénovation des châtaigneraies et de leur sous-bois								
	Pas de plantation d'espèces allochtones								
En dehors de l'aire écologique de <i>Castanea sativa</i> : reboisement des parcelles de Châtaigneraies en essences de feuillus locales									
								2 612	38%
G Hab 3	FAVORISER LA MOSAIQUE DES LANDES A L'ECHELLE DU SITE								
	Favoriser le pâturage extensif, fauche sur les landes à Callune	<i>840 fr/ha CF. mesure-type CTE, 1903 A ou MAE</i>							
	Eviter tout reboisement	0	0	0	0	0	0	0	
	Eviter la création de nouvelles pistes d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	
Maintenir le gyrobroyage pratiqué	0	0	0	0	0	0	0		
G Hab 4	MAINTENIR LA PRAIRIE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE								
	Fauche bisannuelle	0	0	0	0	0	0	0	
	Curage du canal	0	0	0	0	0	0	0	
Installation d'une signalisation pour la sécurité	2							2	
G Hab 5	PREVOIR LES ETAPES DE MATURATION DES CHENAIES VERTES SITUÉES A PROXIMITE DES VILLAGES								
	Favoriser les futaies aux taillis	35	35	35	35	35	35	210	
	Ne pas réaliser de coupes rases								
Maintenir un certain nombre d'arbres morts									

CODE	OBJECTIFS / ACTIONS	COUT (KF)					TOTAL (KF)	%
		2002	2003	2 004	2005	2006		
GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE								
G Esp 1	ENTRETIEN ET CONSERVATION DE L'HABITAT DU CASTOR							
	Diagnostic de ripisylve							
	Conserv. une bande de 30 m de ripisylve de chaque côté des berges							
	Eviter la suppression des boisements	17	10	17	10	17	81	
	Limiter le développement d'espèces exotiques envahissantes							
	Favoriser les habitats rivulaires les plus intéressants							
G Esp 2	ENTRETIEN ET CONSERVATION DES HABITATS DU GRAND CAPRICORNE ET DU LUCANE CERF VOLANT							
	Contractualisation avec le propriétaire pour une gestion sylvicole appropriée	20	20	20	20	20	120	
G Esp 3.1	PROTECTION ET ENTRETIEN DES GITES DES CHAUVES-SOURIS							
	Protection des gîtes par voie réglementaire voire physique							
	Actions de restauration du petit patrimoine bâti							
	Conservation des arbres creux		25	25	25	25	125	
	Pose de nichoirs							
	Surveillance des sites							
G Esp 3.2	PROTECTION ET ENTRETIEN DES TERRAINS DE CHASSE ET DES CORRIDORS BOISES DES CHAUVES-SOURIS							
	Campagne d'écoute nocturne pour localiser les zones de chasse	20	20	20	20	20	120	
	Maintien des prairies pâturées ou fauchées (3 km autour des colonies)							
	Maintien d'une structure paysagère variée	<i>à chiffrer après le résultat des inventaires du printemps 2002</i>						
	Rétablir les corridors boisés s'ils sont absents sur plus de 10 m							
							446	6%

CODE	OBJECTIFS / ACTIONS	COUT (KF)					TOTAL (KF)	%	
		2002	2003	2004	2005	2006			2007
AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI DES HABITATS									
SUI Hab 1.1	ACQUERIR DE NOUVELLES CONNAISSANCES SUR L'HISTORIQUE DU PIN DE SALZMANN								
	Identifier tous les propriétaires de parcelles de Pins de Salzmann	20						20	
	Etablir un cahier des charges								
	Recherches au niveau des archives et enquêtes locales								
SUI Hab 1.2	ACQUERIR DE NOUVELLES CONNAISSANCES SUR L'ÉCOLOGIE DU PIN DE SALZMANN : INVENTAIRES ÉCOLOGIQUES								
	Cartographie des zones à Pins de Salzmann "génétiquement purs"	100						100	
	Cartographie des autres peuplements de pins		75					75	
	Cartographie des peuplements hybridogènes		75					75	
	Inventaires entomologiques et des arachnides			70				70	
SUI Hab 1.3	RECHERCHES GÉNÉTIQUES SUR LE PIN DE SALZMANN								
	Analyse de l'architecture génétique au sein des populations de Pin de Salzmann	100						100	
SUI Hab 2	AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION DE LA CHATAIGNERAIE ET DE SON EXPLOITATION AGRICOLE								
	Inventaires parcellaire et foncier	<i>Cf. COM 2</i>						768	11 %
	Inventaires des pratiques culturales et classification des parcelles	20					20		
	Définition d'un parti pris d'exploitation, signature d'un cahier des charges et mise en œuvre		30	30	30	30	30		
SUI Hab 3	ACQUERIR DE NOUVELLES CONNAISSANCES SUR LES PRAIRIES								
	Inventaire des prairies et des pratiques culturales	46						46	
	Cartographie précise de ces prairies et des espèces remarquables								
	État des lieux de leur état de conservation								
SUI Hab 4	AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LES GROTTES et GALERIES								
	État de conservation de chaque grotte et galerie minière							50	
	Inventaires complémentaires des chiroptères		10	10	10	10	10		
	Actions de gestion à mettre en œuvre suite aux inventaires								
SUI Hab 5	AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LES LANDES ET LES FALAISES								
	Suivre l'état de conservation des landes et des falaises	7	7	7	7	7	7	42	
	Inventaires complémentaires : avifaune et entomofaune	20						20	

CODE	OBJECTIFS / ACTIONS	COUT (KF)					TOTAL (KF)	%
		2002	2003	2 004	2005	2006		
AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI DES ESPECES								
AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI DES POPULATIONS DE BARBEAU MERIDIONAL ET DE BLAGEON								
SUI Esp 1 & 2	Diagnostic de rivière : qualité des eaux et régime hydrique	10				10		20
	Evaluation quantitative des populations		5					5
	Suivi annuel de l'évolution des populations			5		5		20
AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI DES POPULATIONS D'ECREVISSES A PATTES BLANCHES								
<i>(Cf. SUI Esp 1 et 2 point 1)</i>								
SUI Esp 3	Diagnostic de rivière : qualité des eaux et régime hydrique	5	5	5	5	5	5	30
	Evaluation quantitative des populations et suivi annuel							
	Surveillance de l'introduction d'espèces allochtones et de la pêche	5	5	5	5	5	5	30
<i>(Cf. COM 3)</i>								
SUI Esp 4	Réalisation d'une campagne de communication	2	2	2	2	2	2	12
	Surveillance des lâchers de truites surdensitaires							
	SUIVI DE LA CORDULIE A CORPS FIN ET DE LA CORDULIE SPLENDEIDE							
SUI Esp 5	Suivi de l'évolution des populations							
	Inventaires des populations isolées menacées			30				30
	Suivi des étiages							
<i>(Cf. SUI Esp 1 et 2 point 1)</i>								
AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI DU GRAND CAPRICORNE ET DU LUCANE CERF-VOLANT								
SUI Esp 5	Cartographie des vieux chênes et châtaigniers	20						20
	Inventaires et suivi des populations		30			30		60
	Amélioration des connaissances sur les larves		5					5
ETUDES COMPLEMENTAIRES SUR LES POPULATIONS DE CHAUVES-SOURIS ET LEURS GITES								
SUI Esp 6	Prospections diurnes : sites de reproduction et d'hibernation	10						10
	Prospections nocturnes : évaluation de la fréquentation du site	10						10
	Evaluation des menaces et définition des zones prioritaires	15						15
ETUDES COMPLEMENTAIRES SUITE A L'EXTENSION DU SITE								
SUI 1	Caractérisation des habitats et espèces recensées et cartographie	100						100
	Proposition de mesures de gestion sur ces habitats et espèces	50						50
TOTAL /AN (EN KF)		1 502	1 192	1 084	982	1 052	1 119	
TOTAL GENERAL (EN KF)		6 931						

XII. OBSERVATOIRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS : MISE EN PLACE D'UN COMITE TECHNIQUE DE SUIVI

Ce Comité de suivi, émanant du Comité de pilotage étudiera et évaluera les conséquences de tout aménagement qui aura lieu sur le site. Par « aménagement », on entend ici tout projet visant à améliorer un état existant dans un but donné en modifiant de manière significative le milieu naturel. L'objectif n'est pas de supprimer tout aménagement et de figer le site, mais de faire en sorte que le maximum de précautions soit prise pour assurer la sauvegarde des habitats.

Cette mesure s'intègre dans une volonté de gestion cohérente du territoire.

Considérant qu'il n'est pas possible ou trop rigide de formuler par avance la liste des aménagements potentiels sur le site, l'approche choisie consiste en l'évaluation au cas par cas de l'impact de grands projets d'aménagement sur la conservation des habitats. Cette évaluation sera consultative puis transmise pour avis définitif au comité de suivi puis à l'administration concernée pour décision. Néanmoins, elle nécessite la mise en place d'un système efficace de transmission des dossiers, de l'amont ou de l'aval vers le comité de suivi.

XIII. BIBLIOGRAPHIE

ARTHUR L., LEMAIRE, M. ; Les Chauves-souris, maîtresses de la nuit. Description, mœurs, observation, protection. Delachaux et Niestlé (p. 195-201), 1999.

BELEJ, S.F., CEPICKO, A. –Coléoptères – Grund Ed (p. 76-77), 1990.

BILLY, F. – La végétation de la Basse Auvergne. Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, N.S. – Numéro spécial : 9, 1988.

BRAUN-BLANQUET, J. – Les groupements végétaux de la région méditerranéenne. C.N.R.S., Montpellier, 298 p + planches, 1952.

C.FAUGIER, G. ISSARTEL, L. JACOB - Animaux sauvages en Ardèche, mammifères, GVERV 1989 (p.47-48-49-56-57-63-64-80-81)

CAHIERS D'HABITATS , 2000.

CHANGEUX, PONT ; Current status of the riverine fishes of the french mediterranean basin ; CNRS, in DOCUMENT D'OBJECTIFS PILOTE, *Les Gorges de l'Ardèche*, SIGARN, 1995.

COLLINS, M., WELLS, S. – Invertébrés ayant besoin d'une protection spéciale en Europe. Conseil de l'Europe Ed, 1997.

DAJOZ – Les insectes et la forêt – Lavoisier TEC et DOC ed, 1998.

DENELLE, N. – Une analyse de la flore vasculaire du Vivarais et du Velay oriental. Thèse sp. Ecologie, Montpellier, Univ. Sc. Techn. Languedoc. 207 p., 21 fig., 4 phot. + 123 p. + 171 p., 1982.

DIERL, W ; RING, W. ; Guide des Insectes – Description – Habitat – Mœurs- Ed Delachaux et Niestlé, 1992.

DOMMANGET, J-L – Etude faunistique et bibliographique des odonates de France – I.N.R.A., Muséum national et de flore, 1987.

DUPONT, P – Atlas partiel de la flore de France. Muséum National d'Histoire Naturelle, Secrétariat de la Faune et de la Flore ; collection Patrimoines Naturels – Volume n°3 série Patrimoine Génétique, Paris, 441 p, 1990.

HIGGINS, L.G. ; NORMAN, D.R. – Guide des papillons d'Europe – Delachaux et Niestlé ed, 1988.

LAFRANCHIS, T. – Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles – Parthénope ed. ; 248 p, 2000.

MANDIN, J.-P. – Essai de chorologie écologique sur la flore vasculaire du Vivarais méridional (France), thèse de l'Université de Montpellier II, 2 volumes : 229 p. + 262 p., 1990.

MANNEVILLE, O. (coord.) – Le monde des tourbières et des marais. La bibliothèque du naturaliste, Delachaux & Niestlé, 320 p., 1999.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRES NATURELLES – Atlas préliminaire des Odonates de France, Société Française d'Odonatologie – Ministère de l'Environnement, Paris, 1994.

MNHN; Atlas préliminaire des poissons d'eau douce de France, 1991.

MNHN, Inventaire de la faune menacée en France – Le livre rouge, 1994.

ROULAND, P., MIGOT, P. – Le Castor dans le sud-est de la France – O.N.C., 51p, 1997.

TRABAUD, L. ; CAMPANT, C. – Difficulté de Recolonisation Naturelle du Pin de Salzmann *Pinus nigra* Arn. ssp. *salzmannii* (Dunal) Franco Après Incendie.

VAUTRIN, M-A ; ROYER, J. - rapport du CEMAGREF, 1998.

WENDLER, A. ; NÜB, J-H. – Libellules – Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale de centrale, Société Française d'Odonatologie, 1994.

Sources iconographiques

BIOTOPE : Landes à Genêt purgatif, Landes sèches européennes, Prairie acide à Molinie, Grand Capricorne, Lucane Cerf-Volant, Cordulie à corps fin, Cordulie splendide.

MNHN, WWF, Livre rouge de la Faune menacée de France : p. 24 Grand Rhinolophe et Petit Rhinolophe, p. 27 Vespertilion à oreilles échancrées, p. 29 Barbastelle, p. 131 Magicienne dentelée, p.158 Ecrevisse à pattes blanches.

XIV. GLOSSAIRE

A.A.P.P.M.A. : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques.

A.C.C.A. : Association Communale de Chasse Agréée.

Acidiphile : se dit d'une plante qui préfère les sols acides.

Adret : dans les régions montagneuses, le versant le plus ensoleillé d'une vallée.

Alevinage : action de repeupler un étang, un lac ou un cours d'eau en y déversant des jeunes poissons n'ayant pas encore acquis la morphologie de l'adulte.

Allochtone : se dit d'un organisme végétal ou animal dont l'origine n'est pas locale.

Amont : partie d'un cours d'eau comprise entre un point et sa source.

Appendice : prolongement d'un organe.

Aptère : qui est dépourvu d'aile.

Arthropode : embranchement d'animaux invertébrés, à squelette externe chitineux, dont le corps est annelé et les membres ou appendices composés d'articles, et comprenant plus de la moitié des espèces du règne animal.

Autochtone : en biologie, se dit d'un organisme animal ou végétal qui habite une région naturellement.

Aval : partie d'un cours d'eau comprise entre un point et son embouchure ou sa confluence.

Aven : puits naturel qui se forme en région calcaire, soit par dissolution, soit par effondrement de la voûte de cavités karstiques.

Biocénoses : association équilibrée d'animaux et de végétaux dans un même biotope.

Biodiversité : notion de richesse biologique d'un lieu, souvent exprimé en nombre d'espèces animales et/ou végétales.

Biotope : aire géographique de dimensions variables, souvent très petites, offrant des conditions constantes ou cycliques aux espèces constituant la biocénose.

Botaniste : personne étudiant les végétaux.

Carbonifère : période de l'ère primaire durant 65 millions d'années.

Chiroptères : chauves-souris.

Chitine : substance organique azotée qui entre dans la composition de la cuticule des arthropodes. Elle lui procure sa rigidité et son imperméabilité.

Conservation (au sens de la Directive Habitats) : un ensemble de mesures requises pour maintenir ou rétablir les habitats naturels et les populations d'espèces de faune et de flore sauvages dans un état favorable.

Cortège : groupe d'espèces qui vivent dans les mêmes habitats.

C.R.E.N. : Conservatoire Régional des Espaces Naturels.

C.R.P.F. : Centre Régional de la Propriété Forestière.

Cuticule : couche externe, protectrice, de la coquille des mollusques.

D.D.A.F. : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

D.D.J.S. : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Décapode : ordre des crustacés supérieurs, généralement marins, ayant cinq paires de grandes pattes thoraciques tels les crabes, crevettes, homards, langoustes, écrevisses.

Détritique : formé de débris, qui résulte de la désagrégation d'une roche préexistante.

D.I.R.E.N. : Direction Régionale de l'Environnement.

Dissolution : mise en solution d'un solide, d'un liquide ou d'un gaz ; liquide qui en résulte.

Doline : petite dépression fermée, dans les régions à relief karstique.

Dolomie : roche sédimentaire constituée essentiellement de dolomite, dont l'érosion donne des reliefs ruiniformes caractéristiques (les Dolomites).

Dolomite : carbonate naturel double, de calcium et de magnésium.

Elagage : action de couper les branches inutiles ou nuisibles d'un arbre.

Elytre : aile antérieure, dure, des coléoptères et des orthoptères, ne battant pas pendant le vol, mais protégeant au repos l'aile postérieure membraneuse.

Endémique : se dit d'une espèce vivante propre à un territoire bien délimité.

Entomofaune : ensemble des insectes présents dans un milieu, un écosystème, sur une plante, etc...

Entomologique : relatif aux insectes.

Ere primaire : ère géologique d'une durée d'environ 300 millions d'années, appelée aussi « Paléozoïque ».

Espèce d'intérêt communautaire : espèce présente sur le territoire de l'Union Européenne :

- en danger

ou

- vulnérable (si les menaces vis-à-vis de sa conservation persistent, passage dans la catégorie « en danger »)

ou

- rare (populations de petite taille)

ou

- endémique (ayant une distribution géographique limitée et bien définie).

Espèce prioritaire : espèce présente sur le territoire de l'Union Européenne et ayant une part importante de leur aire de répartition naturelle comprise dans le territoire de l'Union Européenne.

Exuvie : peau abandonnée par un arthropode (la cuticule) ou par un serpent au cours de la mue.

F.D.C.R.A. : Fédération Départementale des Chasseurs de Rhône-Alpes.

Frai : rapprochement sexuel chez les poissons, au cours duquel la femelle pond des œufs et le mâle les féconde.

F.R.A.P.N.A. : Fédération Régionale des Associations de Protection de la Nature.

Gamète : cellule sexuelle.

Gneiss : roche métamorphique qui présente une alternance de lits sombres micacés (avec du mica) et de lits à quartz et feldspaths.

Grès : roche sédimentaire détritique composée essentiellement de grains de quartz. Selon la nature du ciment, on distingue un grès siliceux, calcaire ou ferrugineux.

Habitats naturels (définition issue de la Directive Habitats) : zones terrestres ou aquatiques se distinguant par leurs caractéristiques géographiques, où les organismes vivants existent ou ne peuvent exister, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles.

Habitat d'intérêt communautaire : habitat présent sur le territoire de l'Union Européenne :

- en danger de disparition

ou

- ayant une aire de répartition naturelle très restreinte
- ou
- caractéristique ou remarquable des régions biogéographiques suivantes : alpine, atlantique, continentale et méditerranéenne.

Habitat prioritaire : habitat présent sur le territoire de l'Union Européenne :

- en voie de disparition ou rare
- ou
- ayant une aire de répartition naturelle centrée sur le territoire de l'Union Européenne.

Héliotherme : se dit d'un organisme animal qui utilise le rayonnement solaire direct pour maintenir sa température interne à un degré relativement élevé.

Horizon : en pédologie, couche du sol sensiblement parallèle à la surface et caractérisée par des propriétés particulières (texture, épaisseur, etc.).

Humifère : qui renferme un pourcentage élevé d'humus.

Humus : ensemble des produits de la décomposition et de la transformation, par voie chimique et biologique, de la matière organique d'un sol.

Hybride : en biologie, se dit d'un organisme animal ou végétal issu de deux sujets d'espèces différentes.

Hygrométrie : ensemble des méthodes et techniques permettant d'étudier la quantité de vapeur d'eau contenue dans l'air.

Indigène : synonyme d'autochtone.

Introgression : dispersion des gènes d'une espèce dans le patrimoine génétique d'une autre, à la suite d'une hybridation entre deux espèces et de croisements en retour répétés.

Karst : ensemble des formes superficielles et souterraines dues à la dissolution des roches calcaires.

Lapiaz : rainure plus ou moins profonde, de dimensions décimétriques, résultant de la dissolution du calcaire en surface par les eaux de ruissellement. Les rainures forment généralement un réseau.

Ligneux (se) : se dit de ce qui est composé de bois, qui est de la nature du bois.

Litière : en sylviculture, ensemble des débris végétaux qui jonchent le sol.

Madrier : pièce de bois très épaisse, employée en construction.

Magnaniers : personne qui s'occupe de l'élevage des vers à soie.

M.A.T.E. : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

Monospécifique : relatif à une espèce.

Nécromasse : masse totale de matière morte, animale et végétale, présente dans un biotope déterminé, à un moment donné.

Oléiculture : culture de l'olivier.

Ornithologue : se dit d'une personne qui étudie les oiseaux.

Orpailleurs : artisans qui lavent les alluvions aurifères (contenant de l'or) pour en retirer les paillettes d'or.

Parthénogénèse : développement d'un gamète femelle sans fécondation ; c'est-à-dire sans l'intervention d'un gamète mâle.

Pédologie : science qui étudie les sols, notamment leurs caractères biologiques, chimiques et physiques ainsi que leur évolution.

Permien : dernière période de l'ère primaire, d'une durée approximative de 40 millions d'années.

P.N.R. : Parc Naturel Régional.

Podzol : sol zonal des régions tempérées froides, très acide.

Pronotum : région dorsale du prothorax des insectes.

Prothorax : partie antérieure du thorax des insectes, intermédiaire entre la tête et la deuxième partie du thorax (mésothorax).

Ranker : sol de montagne peu évolué qui présente un horizon humifère bien développé, reposant directement sur un substrat siliceux.

Réseau Natura 2000 : réseau écologique européen cohérent de Zones Spéciales de Conservation (formées par des sites abritant des habitats de l'annexe I de la directive Habitats de 1992 et des habitats d'espèces des annexes II et IV de cette même directive) et de Zones de Protection Spéciale issues de la directive Oiseaux de 1979.

Ripisylve : formation végétale arbustive qui croît sur les rives des cours d'eau.

Roche métamorphique : roche transformée sous l'influence de l'augmentation de la température et de la pression.

Rupicole : se dit d'une espèce végétale qui croît sur les parois rocheuses et dans les zones d'éboulis.

Saprophage : se dit d'un organisme vivant se nourrissant de matières organiques mortes.

Schiste : roche métamorphique à grain fin et à structure feuilletée.

Sériciculture : élevage des vers à soie et récolte des cocons qu'ils produisent.

S.I.D.E.T. : Syndicat Intercommunal de Développement Economique et Touristique.

Substrat : tout sédiment, matériau déposé sous quelque chose (par exemple : le sol pour les plantes).

Telson : partie postérieure du corps des arthropodes.

Thélytoquie : type de parténogénèse produisant exclusivement des femelles.

Thermophile : qualifie les micro-organismes qui peuvent vivre à des températures élevées (50-70°C).

Tourbière : milieu plus ou moins acide, constitué de tourbe et caractéristique des terrains humides.

Ubac : dans les régions montagneuses, terme qui désigne le versant le moins ensoleillé d'une vallée.

Viticulture : culture de la vigne.

Xylophage : se dit d'un organisme qui se nourrit de bois.

Zonal : se dit d'un sol dont l'évolution est tributaire du climat et de la végétation.

XV. TABLE DES CARTES ET ANNEXES

Carte n°1 : Habitats d'intérêt communautaire.

Carte n°2 : Objectifs de conservation et actions de gestion des habitats d'intérêt communautaire à mettre en œuvre.

Carte n°3 : Actions de communication et suivi des habitats communautaire à mettre en œuvre.

Carte n°4 : Faune d'intérêt communautaire inféodée aux cours d'eau.

Annexe 1 : Compte-rendu des Comités de Pilotage

Annexe 2 : Formulaire Standard des Données